

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE
DES MINISTRES ET HAUTS FONCTIONNAIRES
RESPONSABLES DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

MINEPS II

(Moscou, 21-25 novembre 1988)

LA MISSION HUMANISTE DE L'EDUCATION PHYSIQUE
ET DU SPORT

RAPPORT FINAL

ED/MD/87
Paris, mars 1989

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. RAPPORT GENERAL	
Cadre général	5
Préparation de la Conférence.	5
Ouverture de la Conférence.	6
Organisation des travaux de la Conférence	7
Adoption des recommandations.	16
Cérémonie de remise des distinctions officielles de l'Unesco dans le domaine de l'éducation physique et du sport	17
Clôture de la Conférence.	17
II. LISTE DES RECOMMANDATIONS	19
III. DECLARATION DE MOSCOU	37
IV. DECLARATION CONJOINTE UNESCO - MOUVEMENT OLYMPIQUE.	39
 ANNEXES	
I. Ordre du jour.	41
II. Message du Conseil des ministres de l'URSS aux participants à la deuxième Conférence internationale des ministres de l'éducation physique et du sport transmis par Mme A.P. Biriukova, vice-premier ministre.	43
III. Allocution de M. Federico Mayor, directeur général de l'Unesco.	45
IV. Discours de S. Exc. Juan Antonio Samaranch, président du Comité international olympique	49
V. Allocution de M. Marat Gramov, président du Comité d'Etat de la culture physique et du sport de l'URSS (Goskomsport).	53
VI. Liste des Etats membres ayant répondu au questionnaire.	99
VII. Liste des documents	61
VIII. Liste des participants.	63
IX. Bureau de la Conférence	83
X. Secrétariat de la Conférence.	85

I. RAPPORT GENERAL

CADRE GENERAL

1. La deuxième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (MINEPS II), organisée par l'Unesco, s'est tenue à la Maison des syndicats, à Moscou, du 21 au 25 novembre 1988, à l'invitation du gouvernement soviétique.

2. La Conférence, qui s'est réunie en application de la résolution 5.1 adoptée par la Conférence générale de l'Unesco, à sa vingt-quatrième session (Paris, 1987), avait pour mandat d'étudier les thèmes suggérés par le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport, lors de sa 5e session (Paris, octobre 1986), en les situant dans le cadre général de la mission humaniste de l'éducation physique et du sport.

3. Les délégations de 104 Etats membres, dont 45 conduites par des personnalités de rang ministériel, ont participé à la Conférence de Moscou. Les observateurs de trois Etats non membres, d'un Mouvement de libération, de deux organisations internationales intergouvernementales, de neuf organisations internationales non gouvernementales et d'une Fondation étaient également présents. Le Mouvement olympique et le Comité international olympique étaient représentés par une délégation conduite par le Président J.A. Samaranch (la liste des participants figure à l'Annexe VIII).

PREPARATION DE LA CONFERENCE

4. La Conférence a été préparée par le Secrétariat de l'Unesco en coopération étroite avec le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport et son Bureau ainsi qu'avec les principales organisations non gouvernementales compétentes dans le domaine de l'éducation physique et du sport.

5. La résolution 5.3 adoptée par la Conférence générale, lors de sa vingt-troisième session (Sofia, 1985), invitait le Directeur général à "conduire les travaux préparatoires requis pour la convocation, au cours de

l'exercice 1988-1989, de la deuxième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport".

6. Le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport, à sa 5e session (Paris, octobre 1986), a examiné les mesures à prendre pour donner suite à cette résolution. Il a pris note avec satisfaction de la proposition de la délégation de l'URSS d'organiser à Moscou cette conférence internationale et de couvrir les frais supplémentaires éventuels dus au fait qu'elle se tiendrait en dehors du Siège de l'Unesco.

7. Dans le cadre des travaux préparatoires à la Conférence, le Directeur général a consulté à deux reprises le Bureau du Comité intergouvernemental au cours de ses 21e et 22e sessions (Paris, juin 1987 et mars 1988). Le Bureau a formulé des observations et des suggestions sur l'établissement d'un questionnaire préparatoire, sur la préparation de l'ordre du jour et sur l'organisation matérielle de la Conférence.

8. Le Directeur général a consulté les organisations non gouvernementales spécialisées au cours de deux réunions qui se sont tenues à la Maison de l'Unesco (Paris, juin 1987 et avril 1988) sous la présidence de M. A. Kirsch, président du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS). Les organisations qui n'ont pu prendre part à ces réunions ont été consultées par écrit.

9. En juillet 1987, le Secrétariat a fait parvenir à tous les Etats membres un questionnaire préparatoire qui comportait deux parties : une partie descriptive se subdivisant en 12 sections : politiques et stratégies, institutionnalisation de l'éducation physique et du sport, structures, organisation et administration, financement, programmes, pratique du sport, personnels, évaluation, recherche, sauvegarde des valeurs éthiques, options et perspectives s'ouvrant au plan national et à la coopération internationale ; une deuxième partie destinée à recueillir des données statistiques homogènes. Soixante-quatorze Etats membres ont répondu à ce questionnaire (voir Annexe VI).

10. La Conférence disposait de deux documents préparés par le Secrétariat : un document de travail prenant la forme d'un ordre du jour annoté et contenant des avant-projets de recommandation (ED-88/MINEPS II/3), un document de référence (ED-88/MINEPS II/4) établi à partir d'une synthèse des 71 réponses parvenues avant le 1er août 1988 et selon la structure du questionnaire. Les données statistiques réunies postérieurement à la rédaction du document de référence ont été rassemblées dans un document distribué à l'ouverture de la Conférence (la liste des documents soumis à MINEPS II figure à l'Annexe VII).

11. Les travaux du Comité intergouvernemental, à sa 6e session (Moscou, novembre 1988), se sont inscrits dans le cadre de la préparation de MINEPS II. Le Comité a en particulier adopté à l'unanimité une Déclaration proposant à la Conférence de s'inspirer dans ses travaux de huit "postulats de base" portant sur les thèmes suivants : droit et accès à l'éducation physique et au sport ; promotion du sport pour tous y compris les jeux et sports de tradition ; appui aux Jeux olympiques et aux manifestations sportives internationales ; financement des programmes d'éducation physique et du sport ; coopération entre l'Unesco et le Mouvement olympique ; Charte internationale contre le dopage dans le sport ; place de l'éthique sportive dans la formation du personnel spécialisé ; rôle du sport dans les relations internationales.

OUVERTURE DE LA CONFERENCE

12. La séance d'ouverture a eu lieu le 21 novembre 1988 à 10 heures, à la Maison des syndicats.

13. Après que M. Federico Mayor, directeur général de l'Unesco, ait déclaré ouverte la Conférence, Mme A.P. Biriukova, vice-premier ministre de l'URSS, a accueilli les délégués à MINEPS II et leur a souhaité la bienvenue au nom du gouvernement soviétique. Elle a ensuite donné lecture d'un message du Conseil des ministres de l'Union soviétique qui souligne le rôle joué par la culture physique et le sport, désormais partie intégrante de la civilisation humaine, dans l'amélioration de la santé, l'organisation des loisirs, l'épanouissement de la personnalité humaine ainsi que dans le rapprochement entre les peuples fondé sur une meilleure compréhension.

14. S'exprimant au nom du Mouvement olympique, M. J.A. Samaranch, président du Comité international olympique, s'est félicité de l'évolution positive qui est intervenue dans les relations entre les organismes gouvernementaux et les organisations sportives volontaires, désormais fondées sur l'indépendance et la collaboration

dans le respect mutuel. Il a souhaité que les gouvernements représentés à Moscou appuient et adoptent la Charte internationale olympique antidopage dans le sport qui vient d'être élaborée à Ottawa, à l'initiative conjointe du gouvernement canadien et du CIO. Evoquant la question cruciale de la coopération Nord-Sud dans le domaine du sport, M. Samaranch a déclaré que le Mouvement olympique était prêt à appuyer de toutes ses forces l'Unesco dans les efforts entrepris pour remédier aux inégalités subsistant dans le domaine du sport en mobilisant la volonté d'entraide qui apparaît aujourd'hui réelle et importante. Le Président du CIO a conclu en rappelant que les Jeux olympiques constituent dans le monde aujourd'hui un lieu de rencontre privilégié en même temps qu'un lieu de fraternité, de compréhension, d'amitié et de paix où s'épanouissent et se fortifient les idéaux des fondateurs de l'Unesco et ceux du Mouvement olympique.

15. Après avoir souhaité la bienvenue et adressé ses remerciements à tous les participants qui ont répondu à l'invitation de l'Unesco, M. Federico Mayor, directeur général de l'Unesco a exprimé sa gratitude, au nom de tous les délégués et en son nom propre, aux autorités soviétiques pour leur généreuse hospitalité. M. Mayor a défini ensuite la triple tendance qui lui semble caractériser l'évolution des activités physiques et sportives dans la société moderne ; la mondialisation du sport d'abord ; l'approfondissement du caractère multidimensionnel du phénomène sportif ensuite, qui concerne non seulement l'éducation, la science et la culture, mais aussi l'environnement, la communication et l'éthique ; le déséquilibre provoqué par les disparités croissantes entre les nations sportives enfin. Il a évoqué également les orientations dont pourrait s'inspirer la Conférence à partir des recommandations qui viennent d'être adoptées par le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport : renforcement de l'éducation physique et du sport dans le cadre scolaire et universitaire ; coopération accrue entre pouvoirs publics et organisations volontaires ; élargissement de la collaboration entre le Mouvement olympique et l'Unesco au service de la réduction des inégalités entre les nations sportives. Le sport, a conclu M. Mayor, s'il doit avoir un sens, ne peut le trouver que dans son apport à l'amélioration de la condition humaine.

16. Après avoir souhaité à son tour la bienvenue à tous les participants, M. M. Granov, président du Comité d'Etat pour la culture physique et le sport de l'URSS, a mis en évidence le rôle et l'influence que la culture physique et le sport peuvent exercer en tant que serviteurs fidèles et désintéressés de l'homme. Ils

consolident d'abord la santé de l'individu et, au-delà des personnes, celle des nations et des peuples. Partie intégrante de la culture générale, ils exercent une fonction éducative et constituent un puissant moyen d'organisation des loisirs. L'amélioration du climat politique international rend possible une approche nouvelle des problèmes anciens qui se manifeste déjà dans le mouvement sportif mondial. M. Gramov a décrit certains projets réalisés dans son pays pour associer l'éducation physique à l'hygiène du travail, à la diététique, à l'équilibre entre travail et temps libre et à l'amélioration de la qualité de la vie. Il s'est référé également à la conception nouvelle du sport de masse que le Mouvement olympique s'efforce de répandre, en citant les expériences conduites par différents pays, que la deuxième Semaine mondiale de la condition physique et du sport pour tous, qui doit être organisée en juin 1989, pourrait être l'occasion de dresser un bilan international des résultats obtenus dans l'effort de généralisation du sport de masse. Réaffirmant l'absolue nécessité d'éliminer l'apartheid et toute discrimination dans la pratique sportive, M. Gramov a souligné l'importance fondamentale que revêt la sauvegarde des valeurs éthiques en évoquant notamment la lutte contre le dopage dans le sport et les influences néfastes qui peuvent résulter des excès de la commercialisation et du professionnalisme, ainsi que le danger que fait courir l'irruption de la violence dans le sport, phénomène lui-même largement lié au sport professionnel. Il a enfin suggéré que l'ONU et l'Unesco fassent coïncider le centenaire des Jeux olympiques modernes, en 1996, avec la proclamation d'une Année internationale de la condition physique et du sport, ce qui permettrait de renforcer la coopération internationale dans ce domaine et de favoriser la compréhension mutuelle, la paix et l'amitié entre les peuples du monde.

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE

17. M. M. Gramov, président du Comité d'Etat pour la culture physique et le sport de l'URSS, a été élu président de la Conférence par acclamation.

18. La Conférence a adopté son règlement intérieur sans modification.

19. La Conférence a ensuite élu vice-présidents : M. J.M. Casajus (Argentine), M. H. Al-Khalifa (Bahreïn), M. T. Martinski (Bulgarie), M. F. Tanguay (Canada), M. A. Juantorena Danger (Cuba), M. A.A. Gamal Edine (Egypte), M. V. Afene (Gabon), M. P. Chaudhari (Népal), M. Sang-Ho Cho (République de Corée), M. F.S. Hapunda (Zambie). M. F.R. Imesch (Suisse), directeur de l'Association suisse du

sport, a été élu rapporteur général de la Conférence.

20. La Conférence a adopté son ordre du jour à l'unanimité (voir Annexe I). Le Président a fait part des propositions formulées par le Bureau sur l'organisation des débats qui auront lieu exclusivement en séance plénière : stricte limitation du temps de parole dans l'ordre de la liste des orateurs ; constitution d'un groupe de rédaction chargé de l'examen des projets de recommandation et d'un projet de Déclaration. La Conférence a approuvé les propositions du Bureau. Le groupe de rédaction a été composé comme suit : président : M. F.R. Imesch, en sa qualité de rapporteur général ; membres : Congo, Egypte, France, Népal, URSS et Uruguay.

21. Au cours de la Conférence, différentes manifestations consacrées à l'éducation physique et au sport ont été organisées dans une perspective internationale. Une exposition sur les activités du Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport (FIDEPS) a été présentée, comprenant notamment des panneaux sur des actions de formation, de sensibilisation et de promotion entreprises, ainsi que des maquettes d'équipements sportifs couverts peu coûteux, réalisés à l'initiative de l'Association internationale pour la promotion des activités physiques et culturelles (art, sport, culture). De même, le représentant du Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) a présenté, dans le cadre d'une démonstration en saisie réelle, la banque de données internationales sur la littérature sportive créée par cette organisation en coopération avec l'Association internationale de l'information sportive (IASI), Sport Information Research Center (SIRC), à Ottawa, et l'Unesco. Cette banque de données a été constituée en application de la recommandation 9 adoptée par MINEPS I et relative à la création d'un Centre international de documentation et d'information pour l'éducation physique et le sport. Une exposition photographique sur un certain nombre de réalisations sportives en URSS et une exposition de philatélie sportive ont été également présentées par les autorités du pays hôte.

DEBAT GENERAL

22. Le débat général s'est déroulé dans les conditions et selon la procédure fixées par le Bureau de la Conférence, les orateurs étant invités à s'exprimer une seule fois sur l'ensemble des thèmes figurant à l'ordre du jour (points 7 à 10). Les représentants de 60 Etats membres, ainsi que les observateurs de trois Etats non membres et d'un Mouvement de libération sont intervenus au cours des six séances

plénières consacrées à ce débat. Les représentants d'une organisation appartenant au système des Nations Unies et d'une autre organisation internationale intergouvernementale ont également pris la parole ainsi que les observateurs du Mouvement olympique et de neuf organisations internationales non gouvernementales. Les idées, les opinions, les analyses et les suggestions qui ont été exprimées ou présentées au cours du débat recouvrent la totalité des questions faisant l'objet des points 7 à 10 de l'ordre du jour, bien que la majorité des interventions se soient concentrées sur les points 9 et 10. Le débat peut ainsi être résumé en respectant la structure de l'ordre du jour.

Situation actuelle, tendances et perspectives de l'éducation physique et du sport dans les Etats membres (point 7 de l'ordre du jour)

23. Le débat a pleinement confirmé la validité de la synthèse présentée dans le document de référence (ED-88/MINEPS II/4) rédigé par le Secrétariat à partir des réponses au questionnaire préparatoire. Le sport apparaît aujourd'hui comme un concept global qui synthétise toutes les formes d'activité physique et récréative, selon les termes repris dans la Déclaration adoptée par les ministres et hauts fonctionnaires présents à Moscou. C'est dire le rôle qui lui revient dans la formation et l'épanouissement de l'être humain dans sa réalité collective comme dans sa totalité individuelle. Le sport a ainsi été décrit comme un support privilégié de la formation des citoyens, un phénomène affectant tous les aspects de la vie, une partie intégrante du processus d'apprentissage, le moyen de répondre à un besoin profond de mouvement, de jeu et de performance qui est le propre de l'être humain à tous les âges de la vie, un élément essentiel de la santé physique et mentale, un facteur décisif d'amélioration de la qualité de la vie. Dans plusieurs pays, le droit au sport est inscrit dans la loi, parfois même dans la Constitution, certains orateurs soulignant que la pratique sportive constitue à la fois un droit et une obligation.

24. Plusieurs interventions ont fait ressortir, à côté de son irremplaçable dimension éducative, l'importance de la dimension culturelle du sport. Bien culturel commun à toute l'humanité, discipline universelle, le sport en tant que vecteur de valeurs culturelles demeure inséparable de son contexte. L'Unesco devrait tenir compte de ces aspects intrinsèques du sport tant dans l'élaboration de son prochain Plan à moyen terme que dans la mise en oeuvre de la Décennie mondiale du développement culturel.

25. Différents délégués ont complété les informations contenues dans les réponses au

questionnaire préparatoire en faisant état de textes législatifs ou réglementaires récemment adoptés ou en préparation qui, dans un pays, jettent les bases doctrinales et définissent les principes fondamentaux de l'éducation physique et sportive, dans un autre, cherchent à renforcer l'efficacité du système sportif, dans un troisième, placent l'organisation sportive nationale sous l'autorité directe du Premier ministre. De nombreux orateurs, se félicitant de l'initiative prise d'organiser cette seconde Conférence internationale consacrée à l'éducation physique et au sport, ont exprimé le souhait qu'elle constitue le point de départ d'un processus d'approfondissement de la réflexion internationale sur le sport en fonction de la place qu'il occupe et du rôle qui lui revient dans les sociétés contemporaines.

Mise en oeuvre des recommandations adoptées à MINEPS I (point 8 de l'ordre du jour)

26. La Conférence disposait sur ce point des informations contenues dans le document de référence dont la première partie traite de la mise en oeuvre des recommandations adoptées par MINEPS I qui s'adressaient directement soit aux Etats membres soit aux organisations non gouvernementales soit aux deux, la seconde partie concernant l'application des recommandations adressées spécifiquement à l'Unesco. De nombreux orateurs ont pris note de ces informations et se sont référés à plusieurs reprises aux 14 recommandations adoptées en 1976. Beaucoup se sont félicités de l'impulsion donnée par MINEPS I au développement de l'éducation physique et du sport qui s'est traduite par une institutionnalisation de la coopération internationale, avec la création du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport et la mise en place du Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport, par un élargissement de cette coopération favorisé par l'établissement de relations plus étroites et plus systématiques entre l'Unesco, le Comité international olympique et les différentes organisations internationales non gouvernementales sportives spécialisées, par l'élaboration de ce nouvel instrument international que constitue la Charte internationale de l'éducation physique et du sport et par l'inclusion d'un programme spécifique consacré à l'éducation physique et au sport dans les deux premiers Plans à moyen terme de l'Organisation. Plusieurs orateurs ont précisé que la politique suivie chez eux s'inspirait directement des principes proclamés dans la Charte internationale, certains indiquant que celle-ci avait été imprimée et diffusée largement dans leur pays. D'autres ont suggéré que l'Unesco s'efforce de définir, en coopération avec les

Etats membres et les organisations sportives volontaires, un groupe d'indicateurs permettant d'évaluer, sur des bases communes, le stade de développement atteint dans les différents pays dans le domaine de l'éducation physique et du sport. Le débat sur ce point a conduit à l'adoption de la recommandation 2 sur la diffusion et l'application de la Charte.

Education physique et sport en milieu scolaire et universitaire (point 9.1 de l'ordre du jour)

27. Une large majorité des interventions a souscrit à l'analyse proposée dans le document de travail (ED-88/MINEPS II/3, par. 18-26) en décrivant les tendances qui se manifestent, dans les différents pays, en ce qui concerne : le droit et l'accès à l'éducation physique et au sport, la formation et le perfectionnement des personnels ; l'appui, souvent trop fragile, du système éducatif au développement de l'EPS, le financement de l'EPS, les problèmes soulevés par la construction et l'entretien d'installations et d'équipements adaptés aux besoins et aux ressources et répondant aux exigences d'une pratique régulière, si possible quotidienne, des activités physiques et sportives. De nombreux orateurs ont souligné le rôle fondamental imparté à l'école pour favoriser la formation des habitudes et des comportements qui conditionneront la pratique sportive tout au long de la vie et pour jeter les bases du développement ultérieur. La pratique sportive à l'école, a déclaré un orateur, est le tremplin du mouvement sportif. Les recherches entreprises dans différents pays ont montré l'importance du développement moteur et de l'éducation au mouvement dès les premières phases de la socialisation, au jardin d'enfants et au niveau préprimaire, l'éducation physique et sportive devant s'inscrire dans un concept global de santé et de bien-être de l'enfant.

28. Dans de nombreux pays, l'EPS est obligatoire dans l'éducation primaire et secondaire, de 5 à 15 ans, parfois jusqu'à 18 ans ; elle peut être complétée par des cours facultatifs dispensés à des élèves souhaitant acquérir une spécialisation sportive ou devenir eux-mêmes des entraîneurs. Le caractère obligatoire de l'enseignement de l'EPS, même là où il est inscrit dans les textes, n'est pas toujours respecté en fait, faute de moyens humains et financiers, dans les pays en développement et en particulier dans les régions rurales ou dans les milieux défavorisés, le représentant d'un mouvement de libération demandant à ce propos la reprise des activités sportives dans les écoles et dans les clubs de territoires occupés. Le droit à l'EPS ne garantit donc pas nécessairement un accès effectif à l'activité physique et sportive.

29. De nombreux délégués ont insisté sur l'importance d'accroître les horaires consacrés à l'éducation physique et au sport, qui varient fortement d'un pays à l'autre et parfois entre les régions ou les établissements d'un même pays : par exemple de 1 heure à 4 heures par semaine dans l'enseignement primaire, de 30 minutes à 6 heures par semaine dans le second degré, selon les réponses au questionnaire préparatoire. De l'avis de plusieurs orateurs, compte tenu de l'expérience acquise dans les grandes nations sportives, l'enseignement devrait s'étendre au minimum sur une séance de 2 heures trois fois par semaine, une étude récente montrant que les cours d'éducation physique dispensés actuellement dans les établissements d'enseignement du second degré ne satisfont qu'à raison de 12 à 15 % le besoin physique de mouvement des jeunes. La question des programmes a été également abordée par certains délégués, l'un d'eux signalant qu'un Comité gouvernemental a été établi pour étudier les conditions d'élaboration de programmes coordonnés d'EPS dans tous les cycles scolaires, un autre précisant que des guides pédagogiques contribuent à assurer l'unité des objectifs de l'éducation physique et sportive à travers tous les établissements scolaires en dépit de la structure fédérale du pays. D'autres questions ont été également évoquées touchant en particulier la coopération entre le système éducatif et le mouvement associatif (liaisons école-club sportif), l'organisation de compétitions sportives pour les écoliers, lycéens et étudiants, la création d'écoles ou de filières scolaires spécialisées pour la préparation des jeunes sportifs particulièrement doués et la formation et le perfectionnement des enseignants.

30. Pour de nombreux délégués, il est essentiel de renforcer le prestige de l'éducation physique et sportive en lui reconnaissant le statut d'une discipline à part entière et en y consacrant les moyens humains et financiers nécessaires, notamment en améliorant le statut et les conditions de travail des enseignants dont il importe de promouvoir la formation et le perfectionnement. C'est là une condition nécessaire pour réduire le décalage, manifeste dans de trop nombreux pays, entre le progrès de l'éducation physique et du sport en milieu scolaire et universitaire d'une part, et celui des autres formes d'activités physiques et sportives (sport pour tous, sport de compétition, loisir sportif, sport-santé, etc.) d'autre part. Du débat sur ce point se dégage une stratégie commune tendant à renforcer la solidarité internationale grâce à la mise en oeuvre d'un certain nombre de propositions concrètes, adressées tant aux Etats membres qu'au Directeur général de l'Unesco, et qui sont reprises dans la recommandation 3 adoptée par la Conférence.

Promotion du sport pour tous (point 9.2 de l'ordre du jour)

31. La pratique sportive est aujourd'hui à la racine de l'un des plus importants - et sans doute le plus important - mouvements volontaires, puisque, selon des chiffres cités par différents orateurs, entre 15 % et 65 % de la population s'y adonnent régulièrement. Le sport pour tous n'est plus une utopie dès lors que 80 pays au moins, qui n'appartiennent pas tous au nord industrialisé, souscrivent à ce concept, que des activités physiques et sportives sont systématiquement organisées dans 54 pays et que des estimations sérieuses font état d'un milliard de participants à travers le monde. Les progrès sont parfois spectaculaires, le pourcentage de participants passant en 30 ans (1959-1988), dans un pays industrialisé, de 23 % à 65 % tandis qu'un habitant sur trois appartient à un club sportif ou à un centre de mise en forme physique. Les fédérations sportives sont souvent associées à la promotion du sport pour tous - un orateur mentionnant des activités intéressantes 61 disciplines sportives -, même si la vulgarisation de la pratique sportive demeure encore largement inorganisée et rebelle à toute institutionnalisation.

32. De nombreux pays s'efforcent de mettre en place des politiques nationales visant à élargir la pratique sportive dans la perspective de la prévention des maladies, de l'amélioration de la santé publique et de la qualité de la vie. Les comportements plus sains et mieux équilibrés qu'engendrent l'exercice physique et le sport pratiqués régulièrement et méthodiquement paraissent expliquer largement, selon un orateur, l'accroissement remarquable de l'espérance de vie. Des études systématiques ont été entreprises dans plusieurs pays sur la santé et la condition physique des citoyens afin de mettre en évidence les relations entre l'état sanitaire de la population, la pratique sportive et le style de vie ; les conclusions de ces études peuvent servir de base à l'élaboration de programmes visant à sensibiliser la population et accroître la participation aux activités physiques et sportives.

33. Les relations entre le sport pour tous et l'environnement tendent à devenir plus étroites, parfois plus critiques, de nombreux orateurs observant que le sport peut être un moyen de découvrir, de comprendre et d'apprécier la nature, et par conséquent de la protéger. Les Congrès mondiaux sur le sport pour tous, organisés récemment à Francfort et à Prague, ont fourni l'occasion d'examiner et de débattre de l'ensemble des questions que pose la promotion du sport pour tous.

34. Le succès spectaculaire du sport pour tous, compris dans son sens le plus large, qu'il soit institutionnalisé ou inorganisé, s'explique sans doute par différents phénomènes socio-culturels tels que l'augmentation du temps libre et l'extension corrélative des loisirs, le vieillissement de la population (qui peut, selon les cas, aller ou non de pair avec l'augmentation du pourcentage de jeunes), les changements intervenus dans l'organisation du travail (impliquant une réduction des exigences physiques et un accroissement des tensions psychiques), l'isolement et l'aliénation entraînés trop souvent par la disparition des formes traditionnelles de solidarité dans les sociétés industrielles ou postindustrielles comme dans les mégapoles ou les zones urbanisées des pays en développement. De nombreux orateurs ont souligné à cet égard que, sans le considérer comme une panacée, le sport pour tous peut apporter des réponses à de nombreux problèmes dans le monde aujourd'hui et constitue un moyen précieux de recentrer la vie sociale en favorisant les échanges entre les groupes et les individus. Le sport pour tous, grâce en particulier à la structure démocratique des clubs, apparaît comme un élément fondamental de la démocratie locale et de la tradition démocratique en général ; le débat sur ce point a amené la Conférence à adopter la recommandation 9.

35. Le rôle des manifestations dans le développement du sport pour tous a été évoqué, certains mentionnant l'organisation régulière de nombreuses compétitions scolaires et universitaires, des spartakiades dans 40 disciplines, des "deciada" regroupant le tiers de la population en âge de participer, de la Journée africaine du sport, des Jeux de la bonne volonté organisés en 1986, des compétitions populaires de culture physique à distance opposant les équipes de villes appartenant à différents pays, ainsi que de différents festivals nationaux ou internationaux consacrés au sport, à la récréation, aux étudiants et à la jeunesse. La Semaine mondiale de la condition physique et du sport pour tous, lancée par l'Unesco en 1985, dans le cadre de l'Année internationale de la jeunesse, a fait l'objet de commentaires favorables dans plusieurs interventions. La proposition tendant à ce que l'Unesco et le Mouvement olympique patronnent conjointement, en 1989, autour de la Journée olympique célébrée le 23 juin, une seconde Semaine mondiale a été généralement approuvée, certains orateurs suggérant de généraliser cette initiative à l'avenir. D'autres ont invité l'Unesco à étudier la possibilité d'organiser, éventuellement dans le cadre de la Semaine mondiale, un Marathon de l'Unesco ou un Festival international du sport pour tous. L'idée de proclamer dans les années 90 une Année

internationale de la condition physique et du sport a été également évoquée.

36. Selon différents orateurs, le développement du sport pour tous est étroitement uni à celui du sport de compétition, certains suggérant de faire davantage appel aux athlètes ou anciens athlètes de haut niveau pour organiser des activités de démonstration propres à mieux motiver les participants. Ont été évoqués également la question des sources de financement, ainsi que les problèmes relatifs au développement de nouvelles techniques de construction d'infrastructures et d'équipements sportifs et à la mise en place de mécanismes nouveaux propres à favoriser la promotion du sport généralisé.

37. Les efforts réalisés depuis 1976 pour étendre la pratique sportive aux personnes souffrant d'un handicap physique, mental ou social ainsi qu'aux différentes catégories défavorisées de la population ont été évoqués ou décrits. Un orateur a suggéré d'explorer les perspectives que paraissent offrir, au vu de certaines expériences, une pratique sportive intégrant valides et handicapés, tandis que plusieurs autres soulignaient que le sport peut constituer un moyen non seulement de remédier à certains handicaps mais aussi de faciliter la réinsertion des personnes handicapées dans les réseaux de relations sociales. Les Jeux olympiques pour handicapés organisés à Séoul, en 1988, ont été mentionnés, tandis que plusieurs interventions regrettaient le manque de moyens dont disposent les pays en développement pour organiser des activités de ce genre. Certains programmes spéciaux élaborés à l'intention des réfugiés et des travailleurs immigrés ont été décrits, qui démontrent les potentialités qu'offre ce langage universel qu'est le sport pour faciliter l'intégration de minorités étrangères.

38. L'extension de la pratique sportive aux personnes âgées ainsi qu'aux enfants et adolescents non scolarisés mérite naturellement d'être encouragée, un orateur soulignant l'intérêt que présentent la sélection et la formation d'instructeurs âgés mieux susceptibles de comprendre et d'intérioriser les besoins physiques, psychologiques et sociaux de personnes du même âge.

39. Le sport pour tous ne doit pas se limiter, a-t-il été souligné, aux grandes disciplines sportives médiatisées. Il doit refléter la richesse et la diversité des pratiques en s'ouvrant aux centaines d'activités physiques, ludiques et sportives traditionnelles - dont plusieurs ont été mentionnées par différents orateurs - qui font partie intégrante de la culture populaire universelle. Des suggestions ont été présentées tendant à développer et systématiser les études et les échanges d'information sur ce thème et à envisager la création,

dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel, d'un centre international de recherche (ou d'une unité de recherche à l'intérieur d'une institution déjà existante, ou de centres régionaux) sur les sports et jeux de tradition qui pourrait fonctionner sous le patronage du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport. Le débat très riche consacré à l'ensemble des problèmes regroupés sous ce point de l'ordre du jour a conduit la Conférence à adopter la recommandation 4 sur la promotion du sport pour tous et l'extension de sa pratique à tous les groupes de population dans le respect de la dignité humaine.

Sauvegarde des valeurs éthiques et prévention des influences préjudiciables au sport (point 9.3 de l'ordre du jour)

40. La quasi-totalité des délégués qui sont intervenus dans le débat général ont affirmé l'importance qu'attachent, dans leurs pays, les pouvoirs publics et les organisations sportives volontaires à sauvegarder les valeurs éthiques inhérentes au sport et à réduire et, si possible, à éliminer, les aspects négatifs qui le menacent et en affaiblissent le potentiel éducatif. Le sport n'a de valeur et de signification véritable en effet que si, fidèle à sa vocation humaniste, il demeure au service de l'homme. Dans cette perspective, l'universalité du sport passe par le respect d'une déontologie commune fondée prioritairement sur le fair-play. Un observateur a informé la Conférence d'un projet révisé de Déclaration internationale sur le fair-play, élaboré par l'organisation non gouvernementale qu'il préside, tandis que plusieurs orateurs invitaient l'Unesco et le CIO à prendre des initiatives nouvelles en faveur du fair-play, un autre suggérant que des recherches soient entreprises sur les normes éthiques élevées qui devraient inspirer les programmes de formation en éducation physique et sportive.

41. L'apartheid a été dénoncé comme une atteinte inacceptable à l'intégrité du sport et au respect des droits de l'homme par la plupart des orateurs, dont certains ont proposé que des mesures à la fois coercitives et normatives soient prises à son encontre par la communauté internationale, et préconisé l'organisation de rencontres et d'échanges de sportifs sans apartheid. Des initiatives pourraient également être prises dans le cadre des activités prévues dans le prochain Plan à moyen terme de l'Unesco en vue de promouvoir "un monde sans apartheid". Le débat sur ce point s'est situé à la fois dans une perspective éthique et dans le cadre des mesures à prendre pour éliminer toutes les formes de discrimination qui s'opposent à l'extension de la pratique sportive à tous les

groupes de la société. Plusieurs des observations faites et des propositions formulées à ce sujet se retrouvent donc dans la recommandation 4 mentionnée ci-dessus.

42. La violence, qu'elle soit brutale ou banale, corporelle ou psychologique, qu'elle soit extérieure ou spécifique au sport, qu'elle s'exerce sur le terrain, dans les tribunes ou autour des stades, peut également mettre en péril l'avenir du sport. Elle revêt des aspects multiples car elle condense et ramasse en elle-même tous les phénomènes négatifs, souvent rampants, qui menacent le sport. A certains égards en effet, le dopage, le chauvinisme, la politisation poussée à l'extrême, la commercialisation et la publicité abusives sont aussi des formes plus ou moins insidieuses de violence qui agressent, déforment, pervertissent et discréditent le sport. La violence peut naître d'un enjeu trop fort, d'une volonté excessive, parfois consciemment ou inconsciemment encouragée par les gouvernements, les dirigeants sportifs ou les médias, de gagner à tout prix. Sans doute ne s'agit-il pas d'un phénomène propre au sport, mais il importe de l'analyser dans ses relations avec le sport afin d'en mieux comprendre les causes, même si celles-ci tiennent à des circonstances ou des évolutions extérieures au sport, comme le chômage ou l'urbanisation anarchique. Des initiatives ont déjà été prises en ce sens dans différents pays et d'autres sont prévues ou envisagées. Plusieurs orateurs se sont félicités à ce propos de l'étude multidisciplinaire, entreprise par l'Unesco en collaboration avec différentes organisations non gouvernementales, sur les origines et manifestations de la violence dans l'activité sportive ainsi que des moyens d'y remédier. Les éducateurs, les dirigeants sportifs, les clubs, les organisateurs de manifestations sportives, les autorités locales, les institutions spécialisées ont un rôle à jouer dans l'effort à entreprendre pour combattre la violence. Un observateur a rappelé les suggestions déjà présentées par plusieurs organisations non gouvernementales qui oeuvrent en faveur d'un sport sans violence et tendant à créer, avec l'appui du CIO, une Fondation pour l'éthique sportive, à mettre en place un Haut Comité d'éthique sportive, à organiser des semaines ou des journées internationales contre la violence dans le sport.

43. Le problème du dopage qui, selon de nombreux orateurs, constitue le danger le plus immédiat qui menace le sport international, a été largement débattu. Associé ou non à des manipulations physiques visant à obtenir frauduleusement des avantages non naturels, le dopage met en danger l'intégrité physique des athlètes. Plusieurs pays ont pris des mesures, parfois

législatives, parfois institutionnelles, pour lutter contre le dopage en combinant information, éducation, prévention et répression ; dans certains, toute importation, possession ou distribution de substances dopantes est considéré comme un délit, sauf en cas de prescription médicale. Des initiatives ont été également prises au niveau régional, par exemple entre les pays nordiques ou au sein du Conseil de l'Europe. Plusieurs orateurs se sont référés à la Charte olympique internationale contre le dopage dans le sport récemment adoptée à Ottawa par une Conférence convoquée en juin dernier par le CIO et le gouvernement canadien et à laquelle 28 Etats et plusieurs organisations non gouvernementales ont pris part ; ils ont également mentionné une proposition formulée, lors d'une réunion à Budapest en novembre 1988, par les dirigeants des organisations sportives des pays socialistes tendant à créer une commission internationale permanente du contrôle antidopage. La Conférence générale de l'Unesco pourrait être également invitée à élaborer un instrument international contre le dopage dans le sport. Si plusieurs orateurs ont estimé que la responsabilité essentielle sinon absolue du contrôle antidopage incombeait dans chaque pays au mouvement sportif volontaire, la coopération internationale est indispensable pour unifier les réglementations et prévoir la possibilité d'organiser à l'improviste des contrôles sur les athlètes, en compétition ou à l'entraînement, dans n'importe quel pays. Une telle réglementation devrait néanmoins respecter les principes généraux du droit en ce qui concerne la protection de l'accusé, le respect de la défense, l'indépendance des juges et les possibilités de recours. Les sanctions ne devraient pas frapper les seuls athlètes mais également les entraîneurs, les médecins et les fédérations. Un orateur a exprimé l'espoir que tous les pays s'associent à l'effort de coopération indispensable pour éliminer le danger du dopage en rendant légalement impossible de se procurer des substances toxiques à effet dopant. Le débat consacré à l'ensemble de ces problèmes se trouve reflété dans la recommandation 5 relative à la lutte contre le dopage.

44. Les dangers nés de la commercialisation abusive ont été soulignés, dans la mesure où celle-ci tend à aggraver les inégalités entre nations sportives. Le débat a fait apparaître un clivage assez net entre ceux qui souhaitent que toute commercialisation soit bannie de la pratique sportive, y compris au niveau du sport de compétition, et ceux, plus nombreux, pour lesquels il s'agit là d'un processus objectif, illustrant le fait que le sport se développe dans le contexte d'une société réelle obéissant aux lois qui lui sont propres. Ceux-ci admettent

la nécessité d'une attitude plus réaliste fondée sur l'élimination des excès d'une commercialisation non contrôlée ; ils acceptent un sponsorisme sain et reconnaissent que l'intensification des liaisons entre le sport et l'économie présente des avantages pour le financement du sport, les interactions positives entre performance, compétition et solidarité paraissant de nature à favoriser la promotion du sport, y compris du sport pour tous. Il importe cependant de contrôler le phénomène pour qu'il ne réduise pas à néant la fonction éducative du sport, en évitant de trop élargir la sphère d'influence des sponsors et en ne laissant pas les spécialistes du marketing pénétrer les structures des organisations sportives ni les hommes d'affaires s'ingérer dans l'organisation du sport, qu'il s'agisse de l'établissement du calendrier sportif ou de la sélection des athlètes. Différents orateurs ont suggéré que des dispositions intéressant la commercialisation soient inscrites dans la Charte olympique et dans les autres textes réglementaires existants.

45. Un débat un peu semblable s'est engagé autour du problème du professionnalisme qui paraît étroitement lié à celui de la commercialisation. Tandis que certains pays ont décidé de supprimer le sport professionnel, d'autres, beaucoup plus nombreux, ont évoqué la liberté reconnue à chacun de choisir et d'exercer son métier, et ont préconisé une attitude plus nuancée, en reconnaissant que le sport professionnel fait partie intégrante du mouvement sportif international mais en recommandant d'éviter les risques et les dangers d'un professionnalisme qui ferait passer l'argent avant la santé de l'athlète et qui n'hésiterait pas à recourir à la corruption et à la vénalité.

46. Différentes interventions ont porté sur les risques que comportent, pour les enfants, une pratique intensive et une spécialisation sportive trop précoce. Les jeunes ne doivent pas devenir des objets livrés à une mécanique fabriquant des champions. Selon le mot d'un orateur, il faut faire du sport pour le sport et non contre le sport.

47. Plusieurs délégués ont insisté sur le rôle et les responsabilités des médias dans le domaine du sport et sur la nécessité de diffuser des reportages et des informations équilibrés ; si les médias peuvent certainement concourir à promouvoir le sport, ils peuvent aussi contribuer à le détruire. Le sport spectacle sans contrepartie éducative, a-t-on fait observer, revient à produire une marchandise répondant à l'attente des spectateurs et à des intérêts extérieurs au sport, alors que les manifestations sportives ne devraient être organisées et télédiffusées que dans l'intérêt des sportifs et du grand public.

48. La sauvegarde des valeurs éthiques passe sans doute, comme l'ont reconnu de nombreux orateurs, par un effort concerté de compréhension et de coopération auquel devraient s'associer les différents acteurs intéressés par le développement du sport aujourd'hui : public, médias, organismes et autorités publics, fédérations sportives, organisations internationales spécialisées. Le problème paraît désormais abordé dans une perspective plus réaliste, le temps de l'angélisme vis-à-vis des finalités du sport paraissant révolu. Le débat intervenu sur ce point de l'ordre du jour a reflété le pluralisme naturel des opinions sur l'évolution du sport contemporain et inspiré la recommandation 6 relative à la préservation des valeurs éthiques et morales du sport et à la protection contre les influences préjudiciables au sport telles que la commercialisation abusive, la violence et le dopage.

Contribution des valeurs du sport à la société, à la paix et à la compréhension mutuelle
(point 9.4 de l'ordre du jour)

49. L'analyse présentée dans le document de travail (par. 52-59) a été reprise et approfondie dans les différentes interventions portant sur ce thème, un orateur soulignant qu'elle rejoignait les conclusions du Congrès international sur le sport et la compréhension internationale, organisé en Finlande en 1982. Une autre réunion internationale devrait avoir lieu, également en Finlande, en septembre 1990, sur la contribution du sport et des sportifs à la cause de la paix. Plusieurs orateurs ont plaidé pour un sport sans frontières en insistant sur la nécessité de défendre dans cet esprit l'universalité des Jeux olympiques. L'un d'entre eux a regretté toutefois qu'un représentant de son pays n'ait pu assister à la dernière Assemblée générale de l'organisation sportive panaméricaine ODEPA faute de visa délivré par les autorités du pays hôte. Selon un délégué, la paix peut apparaître comme un comportement que le sport favorise dans la mesure où il transforme l'agressivité en combativité et le mépris en respect ; c'est dire que le sport peut jouer un rôle pour "élever dans l'esprit des hommes", comme le souhaite l'Acte constitutif de l'Unesco, "les défenses de la paix". Un autre a souligné l'influence positive que peuvent ou pourraient exercer sur le public et particulièrement sur les jeunes, parfois de manière plus efficace que les hommes politiques, les grands champions sportifs s'ils acceptaient de mettre leur prestige au service des grandes causes de l'humanité. Les compétitions sportives ne devraient pas se transformer, a-t-il été souhaité, en un type nouveau de confrontations. Respecter les

principes d'égalité et de dignité humaine qui sont à la base des droits de l'homme, promouvoir le fair-play et la confiance mutuelle, c'est restaurer la crédibilité du sport et fortifier la confiance qu'il inspire pour améliorer et approfondir la compréhension internationale. Un délégué enfin, a proposé d'organiser chaque année dans un pays différent un camp international de jeunes, axé sur des activités physiques et sportives dans un esprit de connaissance mutuelle et de compréhension internationale. Le débat sur ce point a conduit la Conférence à adopter la recommandation 1 relative à la promotion des idéaux de paix par l'éducation physique et le sport.

Coopération entre pouvoirs publics et organisations sportives volontaires dans la perspective de la promotion de l'éducation physique et du sport (point 10.1 de l'ordre du jour)

50. La question de la coopération entre pouvoirs publics et organisations sportives volontaires a été abordée dans différentes interventions qui ont insisté sur l'importance d'identifier et de définir les principes sur lesquels devrait reposer un sport libre et universel. Selon plusieurs orateurs, il convient de séparer nettement les domaines de compétence respective des collectivités publiques et des fédérations sportives. Les pouvoirs publics et les collectivités décentralisées devraient fournir des ressources sans imposer pour autant leurs vues sur les conditions de leur utilisation, comme cela se pratique dans un certain nombre de pays où l'indépendance de la vie associative est considérée comme l'élément clé du système démocratique et où la liberté du sport et la libre circulation des sportifs font partie de l'ordre juridique existant. D'autres orateurs ont évoqué le rôle irremplaçable assumé par les dizaines ou centaines de milliers de bénévoles qui possèdent l'expérience et la maîtrise technique des différentes disciplines sportives et dont dépend le plus souvent le fonctionnement des fédérations et des clubs.

51. Pourtant il apparaît souhaitable d'assurer une meilleure coordination entre les pouvoirs publics et les organisations sportives volontaires, notamment pour lutter contre le dopage et contre la violence, pour favoriser le développement des installations et des équipements, pour améliorer les conditions de la transition entre l'éducation physique et sportive à l'école et la pratique sportive permanente, pour élaborer le calendrier des événements et manifestations sportifs importants, pour assurer la protection de la santé des participants et leur sécurité ainsi que celle des spectateurs, pour veiller au respect de l'environnement. Enfin, de l'avis de

plusieurs orateurs, les perspectives ouvertes par les nouvelles formes de coopération ou de partenariat entre pouvoirs publics et organismes volontaires qui sont expérimentées dans de nombreux pays ainsi que les activités entreprises conjointement entre les deux catégories de partenaires appellent symétriquement de nouvelles formes de coopération internationale. Le débat consacré à cette question a inspiré la recommandation 8 relative à la coopération entre les pouvoirs publics et les organisations sportives volontaires.

Réduction de l'écart entre les pays dans le domaine de l'éducation physique et du sport (point 10.2 de l'ordre du jour)

52. La réduction de l'écart, qui tend malheureusement à s'accroître en raison de la situation économique de nombreux pays en développement et du coût grandissant des équipements et des installations, est un thème d'importance primordiale qui a retenu l'attention de nombreux délégués. Certains ont évoqué le risque que le sport ne devienne un facteur de distanciation entre pays, si des mesures correctives ne sont pas rapidement adoptées, cela en dépit du fait que quelques pays économiquement peu développés ont pu atteindre un très haut niveau parmi les nations sportives ; à l'appui de ce raisonnement, un orateur a rappelé que les athlètes de 40 nations seulement avaient été récompensés pendant la dernière olympiade, à Séoul, sur 160 nations participantes.

53. De nombreuses suggestions ont été faites en vue d'atténuer les inégalités les plus graves ou les plus flagrantes qui sont particulièrement manifestes dans les domaines de la formation, de la recherche et des infrastructures. Ces suggestions portent sur la formation et le perfectionnement du personnel et des cadres spécialisés, l'échange d'entraîneurs, la construction d'unités locales de fabrication des matériels et équipements sportifs et didactiques (en invitant les groupes industriels sportifs multinationaux à ouvrir des usines dans des pays en développement, à consentir des prix spéciaux dans la vente de leurs produits à ces pays et à distribuer gratuitement des matériels aux pays les plus démunis), la suppression ou la réduction des droits et taxes perçus à l'importation des matériels et équipements sportifs collectifs, l'identification des disciplines sportives dont le développement exige des investissements relativement faibles.

54. Un progrès substantiel de la coopération internationale, fondée sur les principes de l'égalité et de la solidarité apparaît indispensable pour aider les pays pauvres à atteindre le seuil de l'autosuffisance, surtout en matière de

personnels et d'équipements et à consolider les bases techniques dont dépend tout développement ultérieur. Selon plusieurs orateurs, cette coopération devrait surtout favoriser les échanges d'idées, de données d'expérience et d'expertise ; tel est d'ailleurs souvent l'objet des nombreux accords bilatéraux de coopération qui interviennent entre pays industrialisés et pays en développement. Le débat sur cette question a amené l'adoption de la recommandation 10 relative à la coopération internationale pour la réduction des écarts et des inégalités entre pays dans le domaine de l'EPS.

Mécanismes de coopération internationale et rôle de l'Unesco (point 10.3 de l'ordre du jour)

55. Le développement de la coopération internationale et le rôle de l'Unesco ont été évoqués dans la majorité des interventions, plusieurs orateurs estimant que le sport international ne devrait pas constituer un moyen d'action gouvernementale mais seulement exprimer la libre volonté des sportifs de pratiquer leur sport dans le respect de l'autre et sur une base égalitaire. Les règles et usages progressivement élaborés et constamment améliorés forment la base des relations sportives à l'échelle internationale, le sport de compétition ne devant pas faire l'objet de discussions au sein d'organisations politiques.

56. L'Unesco a pourtant un rôle essentiel à jouer dans la définition des objectifs concernant le développement du sport scolaire et universitaire, la promotion du sport pour tous, les progrès des disciplines scientifiques qui s'intéressent au sport, la diffusion et l'échange des informations scientifiques et techniques en matière d'EPS et la protection des valeurs éthiques inhérentes au sport. Parce qu'elle constitue un irremplaçable forum de discussion ouvert aussi bien aux instances gouvernementales qu'aux organisations sportives volontaires et aussi parce que le sport pourrait contribuer à rétablir l'universalité de l'Unesco, de nombreux participants ont recommandé qu'une place adéquate soit réservée à l'EPS dans le prochain Plan à moyen terme de l'Organisation. Plusieurs orateurs ont suggéré que l'Unesco renforce son action au service des pays du Sud en cherchant à convaincre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et d'autres agences de financement d'élargir leur compétence à l'EPS, le sport constituant à divers titres un précieux facteur de développement économique, social et culturel, ainsi qu'en organisant des missions d'experts pour identifier les domaines prioritaires et pour formuler des projets concrets. Le Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport (FIDEPS) pourrait

naturellement jouer un rôle important dans ce domaine, s'il était en mesure, éventuellement en adaptant sa structure et ses méthodes aux exigences nouvelles de la coopération internationale, de mobiliser les ressources indispensables.

57. De nombreux délégués ont salué l'accord intervenu entre l'Unesco et le Mouvement olympique. Le représentant d'une organisation non gouvernementale qui offre un cadre de concertation à 72 fédérations sportives internationales a fait observer néanmoins que cet accord ne devrait pas empêcher l'Unesco de collaborer également avec l'ensemble du mouvement sportif dont le champ de compétence, en termes de disciplines sportives, déborde celui du Mouvement olympique, quant à la conférence internationale qui devrait avoir lieu à Lausanne, en 1989, afin de coordonner l'aide bilatérale et multilatérale aux pays en développement dans le domaine du sport ; plusieurs orateurs ont souhaité qu'elle soit préparée et organisée conjointement par le CIO et l'Unesco, de manière à concrétiser aux yeux de tous la volonté de coopération des deux organisations.

58. L'importance de la recherche scientifique appliquée à l'éducation physique et au sport a été soulignée dans de nombreuses interventions, plusieurs délégués souhaitant que des mesures soient prises, notamment par l'Unesco, pour que les avancées technologiques qui permettent d'améliorer les performances humaines deviennent accessibles à tous. Un orateur a suggéré, compte tenu de l'interdépendance croissante du sport et des différents mécanismes sociaux, que l'Unesco s'efforce d'élaborer, en coopération avec le Mouvement olympique et les autres institutions intéressées, un programme de recherche sur les conditions nécessaires au développement futur de l'éducation physique et du sport. Le débat consacré à ces questions de recherche a conduit la Conférence à adopter la recommandation 7 relative à l'importance et au soutien de la science du sport.

59. Plusieurs orateurs ont suggéré qu'une conférence internationale de niveau ministériel soit organisée régulièrement tous les cinq ans en vue principalement d'étudier et de définir les stratégies nouvelles propres à promouvoir les progrès de l'EPS dans la perspective humaniste où s'est délibérément placée MINEPS II. Il pourrait être utile, a proposé l'un de ces orateurs, d'inviter simultanément les ministres de l'éducation et les ministres de la jeunesse et du sport à participer aux conférences régionales sur l'éducation, organisées régulièrement par l'Unesco, en inscrivant à l'ordre du jour de ces conférences des thèmes relatifs à la promotion de l'éducation physique et du sport. Chacun s'est accordé à reconnaître la nécessité d'une amélioration des connaissances et d'un

approfondissement des concepts et des réflexions qui ont l'éducation physique et le sport pour objet. Un tel processus devrait favoriser une approche et une appréciation plus critiques du rôle du sport dans le monde aujourd'hui, au plan politique, social et culturel. C'est dans ce processus d'approfondissement et de mise en perspective que s'est inscrite la Conférence de Moscou.

ADOPTION DES RECOMMANDATIONS

60. Le Rapporteur général a présenté les résultats des travaux du groupe de rédaction dont le mandat avait été défini par le Bureau et dont il assumait la présidence. Le groupe de rédaction a examiné 41 projets de recommandation et d'amendement qu'il est parvenu à ramener à neuf projets de recommandation synthétiques.

61. Le projet de recommandation DR.18 Coopération internationale et aides financières au sport dans les pays en développement, présenté par l'Iran et DR.26 Perspectives du développement de l'éducation physique et du sport jusqu'à l'an 2000 et prévisions pour le XXI^e siècle, présenté par la Yougoslavie, ont été retirés, étant entendu que leur contenu est reflété dans le rapport final.

62. Le projet de recommandation DR.40 Camps internationaux de jeunesse, présenté par Israël, a été également retiré, la proposition qu'il contient - elle aussi reflétée dans le rapport final - ayant déjà été approuvée par le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport, à sa 6e session.

63. L'avant-projet de recommandation relatif à la protection des Jeux olympiques, préparé par le Secrétariat (doc. ED-88/MINEPS II/3 Annexe), et qui avait fait l'objet de plusieurs amendements, a été retiré à la suite de l'accord intervenu entre le Directeur général de l'Unesco et le Président du Comité international olympique sur la coopération entre les deux organisations.

64. Restent trois projets de recommandation : DR.19 Régionalisation de la Conférence des ministres de l'éducation physique et du sport, DR.30 Promotion de l'éducation physique et du sport en liaison avec la culture, DR.38 Rôle des organisations sportives et des mouvements de jeunesse dans la vie culturelle et sociale au niveau local, présentés respectivement par la Tunisie, la Grèce et le Danemark, dont le texte n'a pu être intégré dans les neuf projets de recommandation synthétiques et qui ont été examinés séparément.

65. Le projet de recommandation relatif à la diffusion et à l'application de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport a été approuvé sans débat sous réserve d'une modification de présentation.

66. La recommandation Promotion du sport pour tous et extension de sa pratique à tous les groupes de population dans le respect de la dignité humaine a été approuvée à la suite d'un débat au cours duquel sept délégations sont intervenues (Bulgarie, Finlande, Iran, Liban, Nigéria, Suède, Yémen démocratique) et sous réserve d'amendements proposés par les délégués de la Bulgarie et du Nigéria. Tout en réaffirmant sa ferme condamnation de toute discrimination raciale, qui englobe la condamnation de la pratique de l'apartheid dans le sport, la Suisse a communiqué par écrit ses réserves sur certains aspects, figurant à l'alinéa (b) du 2^e paragraphe du dispositif de cette recommandation, liés aux compétences constitutionnelles de l'Etat en matière de sport.

67. La recommandation relative au développement de l'éducation physique et du sport en milieu scolaire et universitaire a été approuvée après un débat auquel ont participé les délégués de 10 pays (Autriche, Bulgarie, Cuba, Iran, Mongolie, Portugal, République fédérale d'Allemagne, Tanzanie, Thaïlande, Uruguay) et sous réserve d'un amendement au texte du 6^e paragraphe de l'exposé des motifs.

68. La recommandation relative à la promotion par l'éducation des valeurs éthiques et morales du sport a été approuvée à la suite d'un débat au cours duquel les délégués de cinq pays (Belgique, Bulgarie, Cuba, Egypte, Mongolie) sont intervenus et sous réserve d'un amendement à l'alinéa (d) du 2^e paragraphe du dispositif.

69. La recommandation relative à la coopération entre les pouvoirs publics et les organisations sportives volontaires a été approuvée sous réserve d'un amendement proposé par le Portugal.

70. La recommandation relative à la promotion des idéaux de paix par l'éducation physique et le sport a été approuvée sans débat.

71. La recommandation relative à l'importance de la science du sport a été approuvée sans débat.

72. La recommandation relative à la lutte contre le dopage a été présentée par le délégué de l'URSS. Commentant cette recommandation, le délégué du Canada a souligné qu'il s'agissait là du problème le plus urgent qui se pose aujourd'hui dans le monde du sport. L'usage de substances chimiques pour améliorer les performances menace non seulement la santé des athlètes mais aussi la santé et la survie du sport de compétition et même de tout le sport. Afin d'intensifier la campagne internationale contre le dopage, le Canada a pris l'initiative d'organiser à Ottawa, en juin 1988, conjointement avec le CIO, la première Conférence mondiale permanente contre le dopage dans le sport à laquelle 28 pays ont participé. Coprésidée par le CIO, la

Conférence a élaboré une Charte olympique internationale contre le dopage dans le sport qui constitue un cadre global dans lequel pourrait s'inscrire une action internationale fondée sur le respect mutuel, l'égalité des chances dans les compétitions sportives, le partage des responsabilités et la recherche de l'efficacité en élevant les normes internationales de contrôle. La Charte d'Ottawa s'inspire de la Charte européenne contre le dopage dans le sport adoptée par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe en 1984, ainsi que de l'Appel lancé à Athènes en 1987 par les ministres européens du sport. Les gouvernements devraient, selon le délégué canadien, financer les mesures anti-dopage, favoriser l'organisation de campagnes nationales, appuyer l'établissement de laboratoires de contrôle agréés par le CIO, contrôler rigoureusement l'importation, la distribution et la circulation des catégories de substances prohibées. A l'issue de cette intervention, le projet de recommandation a été approuvé par applaudissements.

73. Le projet de recommandation DR.19 relatif à la régionalisation de la Conférence des ministres de l'éducation physique et du sport, présenté par la Tunisie, a été examiné en tenant compte d'une modification apportée par son auteur qui a retiré le paragraphe (c) du dispositif ainsi que la mention relative aux ministres de la jeunesse figurant au paragraphe (a). Trois délégués (Arabie saoudite, Egypte, Tanzanie) ont proposé un amendement à ce projet dont le texte ainsi amendé a été approuvé.

74. Sur le projet de recommandation DR.30, présenté par la Grèce, des précisions ont été apportées par le représentant du Directeur général. La première proposition concenue dans ce projet a trait à la deuxième Semaine mondiale de la condition physique et du sport pour tous et a déjà été approuvée par le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport au cours de sa sixième session. La seconde, qui est relative à la célébration du centenaire du Mouvement olympique moderne, pourrait être présentée directement par la Grèce lors d'une des prochaines sessions de la Conférence générale de l'Unesco.

75. Le projet de recommandation DR.38 relatif à au sport pour tous et aux mouvements de jeunesse, présenté par le Danemark et appuyé par plusieurs pays, a été approuvé sans débat.

CEREMONIE DE REMISE DES DISTINCTIONS OFFICIELLES DE L'UNESCO DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

76. La distinction officielle de l'Unesco destinée à récompenser les services éminents rendus à l'éducation physique et au sport,

conformément aux principes de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, a été attribuée, à la fin de la quatrième séance plénière, aux lauréats sélectionnés par le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport. Les diplômes d'honneur ont été attribués :

- dans la catégorie "personne" :
 - . au Dr Ahmed Eldimerdash Touny (Egypte)
- dans la catégorie "institution" :
 - . au Groupe Fadoul (Burkina Faso)
 - . à l'Association de culture physique "Locomotive" (Chine)
 - . au Club Atletico Ferrocarril Oeste (Argentine)
 - . à l'Institut central d'Etat de la culture physique de Moscou (URSS)
 - . à l'Association française pour un sport sans violence et pour le fair-play.

CLOTURE DE LA CONFERENCE

77. En présentant le projet de rapport final, le Rapporteur général a souligné que le groupe de rédaction qu'il présidait s'est efforcé de mettre en relief ce qui unit plus que ce qui sépare, en respectant les sphères de compétence respectives des organismes gouvernementaux et des organisations sportives volontaires. La Conférence a adopté à l'unanimité le projet de rapport dont il a été convenu qu'il serait complété par le Secrétariat à Paris sous la responsabilité et le contrôle du Rapporteur général, notamment en ce qui concerne la synthèse du débat consacré aux points 7 à 10 de l'ordre du jour. La Conférence a autorisé le Directeur général à publier le rapport ainsi complété et à le diffuser parmi les Etats membres de l'Unesco et de l'Organisation des Nations Unies ainsi que parmi les organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales intéressées.

78. La Conférence a examiné paragraphe par paragraphe le texte de la Déclaration de Moscou, mis au point par le groupe de rédaction à partir de la Déclaration élaborée à l'intention de MINEPS II par le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport, à sa sixième session. Seul le paragraphe 4 a fait l'objet d'une discussion portant sur le professionnalisme et le nationalisme dans le sport, certains délégués faisant observer, dans une déclaration de vote écrite, que l'on ne pouvait mettre ces deux phénomènes sur le même plan que le dopage, la violence et la commercialisation car ils ne nuisent au sport que s'ils sont exacerbés ou poussés à l'extrême. Après qu'il ait été décidé d'alléger la rédaction du texte sur les points incriminés, le projet de Déclaration a été adopté par consensus.

79. La Conférence a adopté l'ensemble des 11 recommandations dont le texte avait été approuvé lors de l'examen du point 11 de l'ordre du jour.

80. Le représentant du Directeur général a informé la Conférence de la Déclaration conjointe adoptée par l'Unesco et le Mouvement olympique et dont le texte fait l'objet de la section IV du présent rapport.

81. Dans son allocution de clôture, le représentant du Directeur général s'est félicité du succès de la Conférence qui a réuni 410 participants et dont le message le plus clair porte sur la nécessité de rétablir et de protéger les valeurs éthiques inhérentes au sport. La Conférence a contribué à définir et préciser le rôle respectivement exercé par les pouvoirs publics et les organisations sportives volontaires qui apparaissent de plus en plus comme de véritables partenaires collaborant, dans le respect de leurs compétences mutuelles, à la promotion de l'éducation physique et du sport. Le représentant du Directeur général a fait appel à la solidarité des pays industriellement avancés et à la générosité des grands industriels du sport pour qu'ils s'associent aux efforts tentés par les pays en développement pour réduire les écarts qui les séparent des autres dans ce domaine et conserver à l'éducation physique et au sport la place qui lui revient dans les systèmes éducatifs et dans l'organisation de la vie collective, malgré la crise économique et les réductions budgétaires qu'elle entraîne. La Conférence a permis de constater la volonté nouvelle de coopération qui anime l'Unesco et le CIO et dont témoigne la Déclaration conjointe mise au point par les représentants des deux organisations. Le représentant du Directeur général a remercié à ce propos le Président Samaranch de sa participation et de son esprit de collaboration. Enfin, il a relevé que la Conférence avait invité l'Unesco à assumer de plus grandes responsabilités dans le domaine de l'éducation physique et du sport pour répondre à des besoins et à des attentes eux-mêmes grandissants. Il dépend cependant, a-t-il observé, de la volonté et des initiatives des Etats membres, notamment lors de la prochaine session de la Conférence générale de l'Unesco, de donner à l'Organisation les moyens d'agir en accroissant les ressources affectées au Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport et en accordant à l'EPS une priorité

suffisante dans le troisième Plan à moyen terme.

82. Une minute de silence a été observée à la mémoire de M. Armando Silva Daba, délégué de la Guinée-Bissau, décédé subitement à Moscou pendant la Conférence.

83. Le représentant du Directeur général a remis la médaille d'argent de l'Unesco à M. M. Gramov, président de la Conférence.

84. S'exprimant au nom des délégués de tous les Etats qui ont pris part à MINEPS II, le délégué du Canada a adressé de chaleureux remerciements aux autorités du pays hôte pour la générosité de son accueil et la qualité de l'organisation de la Conférence. Le représentant de la Confédération arabe du sport, qui regroupe 22 pays arabes, s'est associé à ces remerciements au nom de toutes les organisations non gouvernementales qui ont participé à la Conférence de Moscou et a remis au Président Gramov un présent offert par son organisation.

85. Prenant le dernier la parole pour déclarer close la seconde Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, le Président s'est félicité de l'esprit d'ouverture, de bienveillance et de franchise qui a marqué les travaux d'une rencontre pouvant être considérée comme très représentative. Soulignant le rôle qui revient au sport international en tant qu'instrument de paix et de compréhension mutuelle, il a rappelé l'attachement que son pays et son gouvernement portent à l'action de l'Unesco et à son universalité. Le consensus qui s'est manifesté au cours de la Conférence sur des points aussi essentiels que l'élimination de l'apartheid dans le sport, la coopération entre pouvoirs publics et organisations volontaires, la volonté de réduire les écarts et les inégalités entre les nations sportives, ainsi que l'importance de préserver les valeurs éthiques garantissant l'avenir du sport lui paraît d'heureux augure et devrait ouvrir la voie à des actions et des programmes concrets inscrits dans le cadre du troisième Plan à moyen terme et du prochain programme et budget biennal de l'Unesco et dont la mise en oeuvre pourrait être facilitée et intensifiée grâce à l'accord de coopération intervenu entre l'Organisation et le Mouvement olympique. M. Gramov a remercié les délégués de leur participation et il a exprimé sa gratitude au Directeur général et à ses collaborateurs ainsi qu'au Président Samaranch et aux représentants du Mouvement olympique.

II. LISTE DES RECOMMANDATIONS

- RECOMMANDATION 1 Promotion des idéaux de paix par l'éducation physique et le sport
- RECOMMANDATION 2 Diffusion et application de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport
- RECOMMANDATION 3 Développement de l'éducation physique et du sport en milieu scolaire et universitaire
- RECOMMANDATION 4 Promotion du sport pour tous et extension de sa pratique à tous les groupes de la population dans le respect de la dignité humaine
- RECOMMANDATION 5 Lutte contre le dopage
- RECOMMANDATION 6 Préservation des valeurs éthiques et morales du sport et protection contre les influences préjudiciables au sport telles que la commercialisation abusive, la violence et le dopage
- RECOMMANDATION 7 Importance et soutien de la science du sport
- RECOMMANDATION 8 Coopération entre les pouvoirs publics et les organisations sportives volontaires
- RECOMMANDATION 9 Sport pour tous et mouvements de jeunesse
- RECOMMANDATION 10 Coopération internationale et réduction des écarts et des inégalités entre pays dans le domaine de l'éducation physique et du sport
- RECOMMANDATION 11 Régionalisation de la Conférence des ministres de l'éducation physique et du sport

Recommandations

RECOMMANDATION 1

LA PROMOTION DES IDEAUX DE PAIX PAR L'EDUCATION PHYSIQUE ET LE SPORT

La Conférence,

Soulignant l'importance du maintien de la paix pour l'humanité et rappelant la contribution de l'Unesco à ce but, conformément à l'article 1 de l'Acte constitutif,

Réaffirmant l'importance de la coopération à cet effet entre les Etats, les organisations internationales et régionales intergouvernementales et non gouvernementales, conformément à l'article 10 de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport,

Prenant acte des initiatives menées à l'instigation de l'Unesco et, particulièrement, du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport dans ce domaine,

1. Invite les Etats membres à :

- (a) développer la contribution que l'éducation physique et le sport peuvent apporter à la cause de la paix et aux principes du respect mutuel et d'égalité, particulièrement dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux ;
- (b) soutenir l'organisation d'activités sportives nationales et internationales afin de renforcer la compréhension et la confiance mutuelles et les relations amicales ;

2. Demande aux organisations sportives, nationales et internationales, de :

- (a) stimuler, dans leurs sphères d'activité respectives, le développement du sport dans le monde entier pour une coopération accrue, axée sur la contribution du sport à la cause de la paix ;
- (b) diffuser dans cet esprit les valeurs humanistes du sport et du Mouvement olympique, et soutenir les efforts du Comité international olympique pour la réalisation de la Charte olympique, notamment de ses dispositions relatives à l'éducation des jeunes et pour l'enseignement de l'idéal olympique dans les écoles et universités, à l'aide des médias et d'autres moyens ;

3. Recommande au Directeur général d'envisager le développement d'activités sportives et de l'éducation physique dans le cadre du troisième Plan à moyen terme, sous l'angle, notamment, de la contribution qu'ils peuvent apporter à la compréhension internationale, la coopération et la paix, et d'inclure également cet aspect dans le programme d'éducation pour la paix.

RECOMMANDATION 2

DIFFUSION ET APPLICATION DE LA CHARTE INTERNATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

La Conférence,

Considérant l'importance capitale de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport en tant qu'expression de la volonté des Etats membres de l'Unesco,

Rappelant la résolution 23 C/11.10 de la Conférence générale sur la Décennie mondiale du développement culturel et la résolution 41/187 par laquelle l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé cette Décennie,

Soulignant que l'éducation physique et la pratique du sport sont des dimensions essentielles de l'éducation et de la culture qui peuvent contribuer à la paix internationale et à la compréhension entre peuples de cultures différentes,

Convaincue de la signification que doit revêtir la Charte internationale de l'éducation physique et du sport comme document destiné à inspirer les politiques nationales et comme moyen d'encourager les différentes formes de collaboration entre les Etats membres et de faciliter des relations plus étroites entre les organisations non gouvernementales spécialisées, les fédérations sportives internationales et l'Unesco,

Convaincue que l'établissement d'indicateurs de progrès permettra de déterminer les paramètres du développement de l'éducation physique et du sport dans chaque pays et facilitera une meilleure distribution de la coopération internationale dans ce domaine,

Se félicitant des résultats déjà obtenus dans la diffusion de la Charte et de la mise en application des principes qu'elle énonce,

Prie le Directeur général de poursuivre ses efforts pour faire connaître et appliquer la Charte internationale de l'éducation physique et du sport qui reconnaît à tout être humain le droit fondamental d'accéder à l'éducation physique et au sport, sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la formation, la naissance et toute autre considération ;

1. Recommande aux Etats membres de :

- (a) traduire le texte de la Charte et d'en faire connaître les principes et les objectifs dans l'ensemble de la population par l'intermédiaire des organisations et associations appropriées, et notamment d'inscrire l'étude de la Charte dans les programmes de formation des éducateurs et cadres de l'éducation physique et du sport ;
- (b) assurer une diffusion de la charte à l'occasion des manifestations internationales appropriées organisées sous les auspices et avec l'appui de l'Unesco et des organisations non gouvernementales spécialisées, et notamment à l'occasion de la célébration de la deuxième Semaine mondiale de la condition physique et du sport pour tous ;
- (c) promouvoir l'application des dispositions de la Charte dans le cadre des politiques nationales et leur prolongement dans le domaine de la coopération internationale ;

2. Recommande au Directeur général d'apporter un soutien à ces activités et, en particulier, de faire en sorte que l'Organisation, en liaison directe avec les Etats membres, contribue à définir un groupe d'indicateurs permettant d'évaluer dans les différents pays, et sur des bases communes, le stade de développement atteint dans le domaine de l'éducation physique et du sport.

RECOMMANDATION 3

DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT EN MILIEU SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

La Conférence,

Rappelant les dispositions de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport selon laquelle "tout système global d'éducation doit réserver à l'éducation physique et au sport la place et l'importance nécessaires pour établir l'équilibre et renforcer les liens entre les activités physiques et les autres éléments de l'éducation" et "dans un processus d'éducation globale, les programmes d'éducation physique et de sport doivent contribuer, par leur contenu comme par leurs horaires, à créer des habitudes et des comportements favorables à l'épanouissement de la personne humaine",

Recommandations

Rappelant les possibilités qu'offrent l'éducation physique et le sport d'exercer un effet éducatif intégral sur la personnalité de l'écolier et de l'étudiant,

Considérant que l'éducation physique et le sport sont importants pour la santé de la population tout entière et qu'il est par conséquent nécessaire de promouvoir le développement de ce type d'activités dès l'école,

Rappelant que des conditions particulières doivent être offertes aux enfants d'âge préscolaire et scolaire ainsi qu'aux jeunes gens qui sont soumis à des tensions physiques et nerveuses, afin de permettre leur développement intégral grâce à des programmes d'éducation physique et de sport adaptés à leurs besoins divers,

Rappelant la recommandation relative aux stratégies requises et aux mesures à prendre à l'échelon national pour promouvoir l'éducation physique et le sport, adoptée par la première Conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport,

Avant pris note des progrès accomplis dans le domaine de l'éducation physique et du sport scolaire et universitaire depuis cette première Conférence,

Rappelant la recommandation adoptée par la première Conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport concernant la création, sur la base des groupements géographiques et culturels, d'instituts régionaux pour la formation des maîtres, entraîneurs, administrateurs, inspecteurs et autres personnes s'occupant d'éducation physique et de sport,

Tenant compte de ce que l'activité sportive à l'école est la voie stratégique pour réaliser et accomplir, dans une perspective à moyen et à long terme, une politique de "Sport pour tous", et, partant, un moyen privilégié d'enraciner profondément les valeurs éthiques du sport,

1. Recommande aux Etats membres de :

- (a) examiner ou renforcer, dans le cadre des systèmes éducatifs, le rôle de l'éducation physique et du sport scolaire et universitaire en tant que partie intégrante du processus d'éducation permanente, en intégrant l'éducation physique et la science du sport dans les programmes ordinaires d'enseignement, y compris les programmes de formation professionnelle - et notamment de formation à temps partiel -, en combinant la théorie et la pratique dès le cycle d'enseignement primaire afin de sensibiliser les élèves dès leur jeune âge au lien organique qui existe entre la condition physique et la santé, et en consacrant à cette fin le temps optimal nécessaire pour exercer un effet sensible et durable sur l'état de santé, le développement et la valeur physique de la jeunesse scolaire et universitaire ;
- (b) mettre en oeuvre un programme de promotion et de valorisation de l'éducation physique et du sport scolaire et universitaire comportant la mise en place des équipements et matériels les mieux adaptés ;
- (c) prendre en considération, lorsqu'ils établissent ou modifient leurs plans en matière d'éducation, le caractère interdisciplinaire de l'éducation physique et du sport et traitent ceux-ci en liaison avec l'humanisme, l'éducation civique, la violence et l'abus des drogues, tant dans les programmes scolaires que dans la formation initiale et le perfectionnement des enseignants ;
- (d) favoriser la participation de tous à la réalisation des programmes d'éducation physique, en privilégiant l'innovation et la mobilisation des ressources techniques, financières et humaines, et en inscrivant ces programmes dans une politique à moyen terme dont le financement sera étudié avec réalisme, en tenant compte des ressources internes et des possibilités de concours externes ;

- (e) promouvoir et mettre en oeuvre des instruments normalisés pour l'évaluation de la valeur physique de la population scolaire et de ses performances dans le domaine de l'éducation physique et du sport, aux fins d'une rénovation et d'une adoption dynamiques des plans en la matière ;
- (f) s'attacher à assurer une unité et une interaction complètes entre l'éducation physique et le sport, d'une part, l'éducation scolaire, esthétique et morale et la formation professionnelle, d'autre part ;
- (g) favoriser la mise en oeuvre de programmes opérationnels destinés à aider les pays du tiers monde à former des professeurs d'éducation physique et des entraîneurs qualifiés et compétents appelés à exercer dans les écoles et les universités, grâce à un effort de coopération régionale, et participer également à la création d'instituts de sport auxquels les Etats membres participants auraient accès dans des conditions d'égalité et à des coûts raisonnables, lesquels instituts constituent une condition essentielle à l'introduction de changements significatifs en matière d'éducation physique et de sport dans les pays susmentionnés ;
- (h) faire en sorte que, à l'instar des autres aspects de l'enseignement général, toute spécialisation sportive correspondant à des talents et à une vocation spécifique ne nuise pas au développement naturel des enfants ou des jeunes gens et s'inscrive dans le cadre global du processus d'éducation et de formation ;
- (i) éliminer toutes les formes de discrimination pouvant exister dans certains pays à l'égard des femmes, et particulièrement des fillettes et des jeunes filles, en ce qui concerne leur participation à l'éducation physique ;
- (j) mettre en oeuvre des programmes de promotion spéciale destinés aux enfants handicapés physiques ou mentaux ;

2. Recommande au Directeur général de l'Unesco de :

- (a) porter une attention accrue à l'éducation physique et au sport scolaires et universitaires, en application des principes énoncés antérieurement ;
- (b) aider les Etats membres à instituer des systèmes d'évaluation pour mesurer les progrès réalisés en ce qui concerne le développement de l'éducation physique dans les établissements d'enseignement de tous les degrés en tant que moyen de stimuler et d'améliorer le travail programmé en matière d'éducation physique et de sport dans le cadre de l'enseignement ;
- (c) apporter son concours aux Etats membres qui le solliciteraient pour la conception, la programmation, le suivi et l'évaluation des activités d'éducation physique, ainsi que pour l'élaboration de programmes nationaux novateurs ;
- (d) apporter, en coordination avec le Comité international olympique, le Mouvement olympique et les organisations non gouvernementales spécialisées dans le sport scolaire et universitaire, son concours à l'organisation de compétitions scolaires et universitaires aux niveaux national, régional et international ;
- (e) intensifier les efforts de collecte de fonds auprès des organisations et des organismes de financement ayant des relations de coopération avec l'Unesco dans le cadre de ses programmes extrabudgétaires et programmes de fonds-en-dépôt afin d'aider les pays du tiers monde à mettre en oeuvre des projets de développement et des projets de recherche dans le domaine de l'éducation physique et du sport en milieu scolaire et universitaire, et de demander au Programme des Nations Unies pour le développement de prêter une plus grande attention à ce genre de projets dans ses programmes par pays, notamment pendant la Décennie mondiale du développement culturel ;
- (f) soutenir la publication annuelle d'un Calendrier mondial et régional des cours, séminaires, manifestations scientifiques, réunions, conférences et rencontres et contribuer, par la diffusion de cette information, à une meilleure coordination des activités qui sont organisées dans des buts similaires ;

Recommandations

- (g) encourager la réalisation de ces types d'activité dans les différentes zones géographiques, de façon que les professionnels des différentes régions puissent bénéficier des acquis techniques dérivés de ces manifestations ;
- (h) fournir sur leur demande aux Etats membres un soutien en matière de planification, de financement et d'assistance technique, y compris les connaissances pratiques nécessaires pour élaborer et mettre en oeuvre des programmes destinés aux instituts de formation de professeurs d'éducation physique, tant au niveau universitaire que postuniversitaire.

RECOMMANDATION 4

PROMOTION DU SPORT POUR TOUS ET EXTENSION DE SA PRATIQUE A TOUS LES GROUPES DE LA POPULATION DANS LE RESPECT DE LA DIGNITE HUMAINE

La Conférence,

Réaffirmant son attachement à la Charte internationale de l'éducation physique et du sport qui proclame en son article premier le droit fondamental de tout être humain d'accéder à l'éducation physique et au sport, qui sont indispensables à l'épanouissement de sa personnalité,

Considérant que l'éducation physique et le sport qui contribuent à la santé et à la qualité de la vie, permettent à l'être humain de mieux faire face aux inconvénients de la vie moderne, liés notamment à l'urbanisation et au développement technologique,

Convaincue que le sport occupe une place de plus en plus importante dans la société et qu'il est devenu un élément essentiel du développement culturel,

Convaincue de l'importance de l'éducation physique et du sport comme moyen de promouvoir la compréhension internationale, le respect mutuel, l'amitié et la coopération entre les peuples,

Considérant que l'évolution des relations entre le monde du sport, de l'industrie, des collectivités publiques et des moyens de communication de masse favorise un développement des activités physiques et sportives,

Soulignant la nature globale du concept de sport pour tous, qui recouvre des formes nombreuses et variées, allant de l'activité physique récréative au sport de compétition,

Soulignant l'importance de la contribution apportée par l'Unesco à la réflexion sur les préjugés, l'intolérance, le racisme et l'apartheid, ainsi que de l'action menée dans ses domaines de compétence en vue de l'élimination de la discrimination sous toutes ses formes,

Soucieuse d'étendre les bienfaits du sport au plus grand nombre de personnes possible sans aucune exclusive,

Considérant que le droit des femmes de faire du sport est un des aspects de leur droit à l'éducation,

Considérant que les personnes handicapées ont le droit de participer à l'éducation physique et aux activités sportives, qui constituent pour elles un moyen majeur de réadaptation et d'intégration,

Convaincue que l'éducation physique et le sport constituent un excellent moyen de réintégration sociale des catégories socialement défavorisées et marginalisées,

Consciente du rôle positif que peuvent jouer les fédérations sportives nationales et internationales,

Rappelant également la résolution 23 C/24.2 relative à la lutte contre l'apartheid adoptée par la Conférence générale de l'Unesco à sa vingt-troisième session,

Prenant acte de la Déclaration contre l'apartheid dans le sport adoptée par le Comité international olympique le 21 juin 1988,

Reconnaissant que la participation de représentants de pays pratiquant l'apartheid aux manifestations sportives est de nature à cautionner cette politique discriminatoire et peut contribuer à la perpétuer,

Consciente de la nécessité d'apporter notamment dans le domaine du sport et de l'éducation physique un soutien aux victimes de l'apartheid à l'intérieur et en dehors de l'Afrique du Sud,

I

1. Condamne fermement la pratique de l'apartheid et toutes autres formes de discrimination dans le sport ;
2. Invite instamment les Etats membres de l'Unesco et les fédérations sportive à :
 - (a) déployer tous leurs efforts pour que soient respectés dans le domaine de l'éducation physique et du sport les principes condamnant l'apartheid formulés par les Nations Unies ;
 - (b) prendre toutes mesures de nature à décourager la participation de leurs ressortissants aux épreuves sportives organisées dans les pays pratiquant une politique d'apartheid ainsi qu'aux rencontres sportives avec des personnes ou des équipes représentant ces pays (par exemple refus d'aide financière, refus de visa, etc.) ;
 - (c) apporter un soutien accru aux victimes de l'apartheid dans le domaine du sport et de l'éducation physique, à l'intérieur et en dehors de l'Afrique du Sud ;
 - (d) prendre en considération les activités sportives dans le cadre du projet spécial pour un monde sans apartheid adopté par le Conseil exécutif à sa 130^e session dans la perspective du troisième Plan à moyen terme de l'Unesco ;
3. Recommande au Directeur général d'encourager et de faciliter l'organisation d'échanges d'informations sur les politiques nationales visant à éliminer toutes les pratiques discriminatoires dans le sport, y compris l'apartheid ;

II

1. Invite les Etats membres de l'Unesco et les fédérations sportives à :
 - (a) contribuer à la lutte contre l'intolérance, les préjugés, le racisme et la discrimination sous toutes leurs formes dans les domaines de compétence de l'Unesco, en coopération avec les organismes compétents des Nations Unies ;
 - (b) favoriser une coopération permanente à tous les niveaux entre les pouvoirs publics et les organisations sportives volontaires en vue de faciliter l'accès et d'accroître la participation effective à l'éducation physique et à la pratique du sport de toutes les catégories de la population, et notamment des handicapés physiques et mentaux et des groupes les plus défavorisés ;
 - (c) encourager l'extension de la pratique des activités physiques et du sport aux jeunes filles et aux femmes en conformité avec la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) ainsi qu'avec la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie des Nations Unies pour la femme (1985) ;
 - (d) renforcer la présence des femmes à des postes de responsabilité dans l'administration du sport ;
 - (e) encourager le développement des jeux et des sports de tradition en tant que composantes du sport pour tous, dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel ;

Recommandations

- (f) inciter les médias à contribuer davantage et de manière systématique et positive au développement des activités de sport pour tous ;
 - (g) accroître leur effort financier en faveur du développement du sport pour tous ;
2. Recommande aux Etats membres de prendre les mesures nécessaires pour assurer aux handicapés un accès satisfaisant aux activités d'éducation physique et de sport, notamment par :
- (a) la poursuite de l'amélioration des compétences des personnels de formation ;
 - (b) l'adaptation, par des mesures législatives ou réglementaires, des installations sportives aux besoins des personnes handicapées ;
 - (c) la poursuite du soutien à la recherche contribuant au développement du sport pour les personnes handicapées ;
 - (d) la prévention du tabagisme et de l'alcoolisme par l'éducation physique et le sport ;
 - (e) la promotion et la pratique communautaire d'exercices physiques ;
 - (f) l'étude d'expériences d'activités sportives intégrées pour les personnes handicapées et les personnes valides, en vue d'une meilleure coordination du développement sportif et de la société ;
3. Recommande au Directeur général de :
- (a) entreprendre des études sur les moyens de promouvoir le sport pour tous, notamment dans les pays en développement ;
 - (b) accorder, dans la préparation du troisième Plan à moyen terme et des prochains programmes et budgets biennaux, une attention particulière au sport pour tous en vue de favoriser l'égalité d'accès de toutes les catégories de la population, y compris les handicapés physiques et mentaux et les groupes de population les plus défavorisés ;
 - (c) renforcer l'action de l'Organisation en faveur de l'éducation physique et du sport pour les handicapés, en particulier en développant la diffusion de l'information, en intensifiant la coopération régionale et en aidant les Etats membres dans leurs efforts ;
 - (d) accorder une priorité, dans les programmes de l'Unesco, aux activités visant à favoriser un accès égal de tous à l'éducation physique et au sport, en particulier des jeunes filles et des femmes ;
 - (e) encourager le développement des jeux et des sports de tradition en tant que composantes importantes du sport pour tous dans le cadre de la Décennie mondiale du développement culturel ;
 - (f) encourager des campagnes nationales de longue durée visant à faire mieux connaître l'utilité de la pratique systématique des exercices physiques, du sport et des jeux.

RECOMMANDATION 5

LUTTE CONTRE LE DOPAGE

La Conférence,

Notant la recommandation 2 par laquelle le Comité Intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport, à sa troisième session tenue en 1983, a condamné le dopage dans le sport,

Notant en outre la résolution R (84) 19 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe concernant l'adoption d'une Charte européenne contre le dopage dans le sport et la recommandation adoptée à ce sujet lors de la Conférence européenne sur le sport tenue en 1987 à Athènes,

Déclarant que l'usage de produits dopants est dangereux pour la santé et contraire à l'éthique sportive,

Observant que le dopage dans le sport fait partie du problème général de l'abus des drogues dans la société,

Soulignant la nécessité d'une action coordonnée des organes gouvernementaux et des organisations sportives volontaires dans le cadre d'une campagne sur la lutte contre le dopage,

Tenant compte des recherches et de l'expérience accumulées en liaison avec la première Conférence mondiale permanente contre le dopage dans le sport, présidée conjointement par le Canada et le Comité international olympique, qui s'est tenue à Ottawa du 26 au 29 juin 1983,

Prenant en considération le fait que les délégués représentant 28 gouvernements, et différentes fédérations sportives internationales qui ont participé à cette Conférence ont élaboré et approuvé à l'unanimité un projet de Charte olympique internationale contre le dopage dans le sport,

1. Recommande aux Etats membres de :

- (a) prendre en considération la Charte olympique internationale contre le dopage dans le sport, d'en appuyer les principes, examiner l'opportunité de la reconnaître et de l'adopter dans l'avenir comme base d'une action coordonnée de toutes les organisations gouvernementales et volontaires intéressées en vue de l'instauration d'un système harmonisé de contrôle antidopage international hors compétition ;
- (b) mener une lutte énergique contre le dopage dans le sport, en adoptant à cette fin toutes les mesures législatives ou administratives nécessaires, élaborer des programmes nationaux destinés à expliquer aux jeunes, y compris dans le cadre de l'enseignement scolaire, l'effet délétère de l'usage des drogues sur la santé et de coopérer sur le plan international à la réalisation de ces objectifs ;
- (c) proposer au Comité international olympique l'organisation, dans le cadre du programme "Solidarité olympique", de séminaires sur la lutte antidopage ;
- (d) faire le nécessaire pour que l'acquisition et la distribution des substances jugées pouvoir servir au dopage (compte tenu notamment de l'opinion autorisée de la Commission médicale du Comité international olympique) fassent l'objet d'un contrôle rigoureux ;
- (e) accueillir favorablement l'intention du Comité international olympique de donner suite à la proposition présentée par les directeurs des organisations sportives des pays socialistes à la Conférence tenue à Budapest en novembre 1988 tendant à ce que le Comité international olympique crée une commission internationale permanente de contrôle antidopage ;
- (f) faire le nécessaire pour soutenir la Commission internationale permanente du contrôle antidopage et lui donner les possibilités d'exercer pleinement ses fonctions ;

Recommandations

2. Recommande au Directeur général de :

- (a) soumettre la question de la lutte contre le dopage à la Conférence générale de l'Unesco en 1989 en vue de l'adoption d'une résolution sur la question ;
- (b) soutenir et développer la coopération internationale, notamment entre les gouvernements des Etats membres, le Mouvement olympique et les organisations sportives non gouvernementales dans la lutte contre le dopage ;

3. Recommande aux organisations sportives non gouvernementales - nationales et internationales - et aux autres organisations intéressées de prendre une part active, dans le cadre de leurs attributions et responsabilités, à la lutte contre le dopage dans le sport et à l'instauration d'un système efficace de contrôle antidopage international hors compétition, englobant la création d'une commission internationale permanente de contrôle antidopage.

RECOMMANDATION 6

PRESERVATION DES VALEURS ETHIQUES ET MORALES DU SPORT ET PROTECTION CONTRE LES INFLUENCES PREJUDICIALES AU SPORT TELLES QUE LA COMMERCIALISATION ABUSIVE, LA VIOLENCE ET LE DOPAGE

La Conférence,

Réaffirmant son attachement aux principes de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport,

Tenant compte de la convergence entre les principes de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport et les idéaux olympiques proclamés par la Charte olympique,

Relevant l'influence positive des tendances nouvelles à la démocratisation et à l'humanisation des relations internationales sur le développement de la collaboration internationale dans le domaine de la culture physique et du sport,

Convaincue que par l'éducation physique et la pratique du sport doivent être promus la solidarité, la compréhension d'autrui, le respect de l'intégrité et de la dignité de la personne humaine, ainsi que l'émulation loyale et la tolérance,

Inquiète devant les menaces de plus en plus graves que font peser sur les valeurs morales et éthiques du sport international, sur sa réputation et son prestige international, des phénomènes tels que la commercialisation abusive, la violence et le dopage, qui en dénaturent l'essence même et la fonction éducative et sanitaire,

Convaincue que l'effort exigé de ceux qui pratiquent un sport doit être adapté à leurs conditions physiques notamment à celle des enfants,

Soulignant la nécessité d'une étroite coopération entre les autorités gouvernementales et les organisations non gouvernementales, tant au niveau national qu'international, aux fins de protéger le sport international contre les influences néfastes qui le menacent,

1. Invite les Etats membres à :

- (a) promouvoir dès le plus jeune âge le développement de l'esprit sportif ("fair-play") et du respect de l'idéal olympique dans les activités d'éducation physique et sportive en milieu scolaire, universitaire et extrascolaire ;
- (b) associer les jeunes à l'organisation et à la conduite des activités du sport pour tous ;

- (c) inscrire dans les programmes d'enseignement l'étude des valeurs du sport et l'étude des interactions entre le sport, la société et la culture telles qu'elles se manifestent dans les différentes civilisations ;
- (d) développer l'action éducative et l'information concernant le contrôle antidopage et le rejet du dopage en tant qu'acte immoral, diamétralement opposé aux objectifs du sport, qui déshonore sa pratique et qui affecte la santé future de l'athlète ;
- (e) inciter les médias à promouvoir les valeurs humanistes et éthiques du sport afin de contre-carrer les influences préjudiciables qui le menacent ;
- (f) protéger les enfants et les adolescents contre les risques que peut comporter pour leur avenir une préparation intensive en vue de la haute compétition ;
- (g) protéger le sport contre les influences préjudiciables telles que la commercialisation abusive, la violence et le dopage en adoptant des dispositions réglementaires et autres mesures appropriées ;
- (h) créer des comités permanents en vue de suivre l'action menée contre les influences préjudiciables qui menacent le sport ;
- (i) coopérer activement à l'élaboration et à l'application d'accords internationaux favorisant la promotion des valeurs morales et éthiques du sport ;

2. Recommande au Directeur général de :

- (a) appuyer et favoriser la coopération internationale, y compris la coopération entre les gouvernements des Etats membres, le Mouvement olympique et les organisations sportives non gouvernementales dans leur lutte contre les influences préjudiciables au sport, telles que la commercialisation abusive, la violence et le dopage ;
- (b) accorder une attention appropriée, lors de l'élaboration du troisième Plan à moyen terme de l'Unesco, au problème de la préservation des valeurs éthiques et morales du sport et à la lutte contre les influences préjudiciables qui le menacent ;
- (c) entreprendre, poursuivre et appuyer les études scientifiques consacrées à ce problème et mettre leurs résultats et conclusions à la disposition des Etats membres et de toutes les organisations intéressées ;
- (d) élaborer, en coopération avec le Comité international olympique et le Mouvement olympique, à l'intention des centres de formation de professeurs d'éducation physique et de sport, d'entraîneurs, d'arbitres et de cadres d'organisations sportives, un guide méthodologique pour l'établissement de programmes et la conception de matériels relatifs à l'enseignement des valeurs éthiques et morales du sport tels que définis par la Charte internationale de l'éducation physique et du sport et la Charte olympique ;

3. Invite les organisations sportives volontaires à :

- (a) intégrer le respect de l'esprit sportif ("fair-play") aux critères d'appréciation des résultats des compétitions organisées pour les jeunes d'âge scolaire ;
- (b) prendre des mesures sérieuses contre les violations brutales du Code sportif par des juges, des entraîneurs, des médecins et des dirigeants ;
- (c) exhorter tous les sportifs et sportives à être conscients de leurs responsabilités en tant qu'ambassadeurs au service de la compréhension et d'une compétition juste et égale pour tous et en tant qu'exemples pour la jeunesse ; et à maintenir vivaces les valeurs éthiques et morales du sport grâce à un comportement conforme aux principes sportifs ;

Recommandations

4. Invite les Etats membres et les organisations sportives volontaires à prêter attention à la nécessité d'élucider le Code de l'athlète et de le transformer en un message d'amitié et d'entente mutuelle dans la vie sportive internationale.

RECOMMANDATION 7

IMPORTANCE ET SOUTIEN DE LA SCIENCE DU SPORT

La Conférence,

Consciente qu'il importe d'utiliser la science pour améliorer les entreprises humaines,

Considérant que la définition du rôle de l'éducation physique et du sport dans le développement de l'individu et des sociétés exige une phase d'études et de recherches,

Considérant que la science du sport s'est remarquablement développée ces 25 dernières années,

Reconnaissant que la recherche en science du sport contribue à notre connaissance de l'influence des activités physiques sur les individus et sur les sociétés dans leur ensemble, et

Soulignant que les avancées technologiques qui permettent d'améliorer les performances humaines doivent être accessibles à tous,

1. Invite les Etats membres à :

- (a) accorder un soutien accru à la recherche scientifique dans le domaine de l'éducation physique et du sport ;
- (b) encourager les institutions spécialisées dans l'éducation physique et le sport à intensifier leurs efforts pour développer la recherche en science du sport et assurer l'application de ses résultats ;
- (c) entreprendre, dans le domaine de l'éducation physique et du sport, des études conjointes sur une base régionale ou internationale portant sur différents thèmes de recherche pertinents ;

2. Recommande au Directeur général de l'Unesco de :

- (a) encourager une réelle coopération entre les organisations nationales et internationales s'occupant de sciences de sport ;
- (b) favoriser la mise en place de programmes internationaux d'échanges propres à faciliter les contacts entre étudiants et chercheurs en science du sport de toutes les nations ;
- (c) apporter une assistance spécifique à la création de centres de recherche en science du sport dans les pays en développement.

RECOMMANDATION 8

COOPERATION ENTRE LES POUVOIRS PUBLICS ET
LES ORGANISATIONS SPORTIVES VOLONTAIRES

La Conférence,

Convaincue que le sport occupe une place de plus en plus importante dans la société et qu'il est devenu un élément essentiel du développement culturel,

Considérant que la croissance et la diversification des activités physiques de loisir et des pratiques sportives sont en corrélation avec une évolution importante des relations entre le monde du sport, les pouvoirs publics, l'industrie et les moyens de communication de masse,

Reconnaissant que le développement du sport, préoccupation commune des pouvoirs publics et des organisations sportives volontaires, devrait être fondé sur la coopération et le respect mutuel de ces deux parties,

Considérant que les pouvoirs publics et les organisations sportives volontaires partagent des responsabilités globales et complémentaires dans la promotion et le développement des activités physiques et sportives, des responsabilités spécifiques revenant à chacune des parties dans ce domaine,

Considérant que le sport pour tous, activité libre, dépend de la création, par les pouvoirs publics, des conditions propres à sa pratique,

Respectant la diversité des traditions culturelles, sur lesquelles repose toute politique visant à promouvoir les activités physiques, récréatives et sportives,

Considérant que la promotion du sport pour tous et son extension à tous les groupes de la population est un devoir des pouvoirs publics si l'on veut mieux réaliser le droit de chacun de pratiquer le sport, sans distinction de sexe, religion, race ou opinion politique,

Reconnaissant le rôle irremplaçable des organisations sportives internationales, qui permettent aux athlètes de tous les pays de se rapprocher,

Invite les Etats membres :

- (a) à promouvoir le sport pour tous en concertation avec leurs organisations sportives nationales,
- (b) à créer, en s'inspirant de leurs structures et de leurs traditions culturelles, les conditions nécessaires à la pratique du sport pour tous ;
- (c) à favoriser une coopération étroite et une collaboration harmonieuse (un partenariat) entre toutes les parties concernées dans la conception et la mise en oeuvre des politiques et des programmes de sport pour tous ;
- (d) à accorder une attention particulière aux domaines suivants :
 - (i) l'éducation physique à l'école ;
 - (ii) la formation des enseignants de l'éducation physique et du sport ;
 - (iii) la protection sociale des participants aux activités sportives ;
 - (iv) la protection de la santé des participants (y compris par la prévention des blessures dues au sport) ;
 - (v) la sécurité des participants et des spectateurs sportifs ;

Recommandations

- (vi) la mise à disposition des équipements sportifs adéquats dans tout le pays et pour toute la population ;
- (vii) le respect de l'environnement ;
- (viii) la recherche en matière de sport, qu'elle porte sur des problèmes propres à chaque pays ou sur des problèmes communs à plusieurs pays ou à l'ensemble du monde ;
- (ix) l'échange d'informations et de données d'expérience, en favorisant la mise en place, en collaboration avec le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) et l'Association internationale pour l'information sportive (IASI), d'un mécanisme d'échanges de données informatisées.

RECOMMANDATION 9

SPORT POUR TOUS ET MOUVEMENTS DE JEUNESSE

La Conférence,

Considérant que le sport pour tous et les activités des organisations sportives et des mouvements de jeunesse locaux constituent des éléments importants de la vie socioculturelle locale,

Reconnaissant que les organisations sportives et les mouvements de jeunesse volontaires peuvent jouer un rôle important dans les communautés locales grâce à leurs activités de formation et au développement d'organisations et de structures démocratiques locales,

Considérant en outre que le sport et l'éducation physique - par le truchement des organisations volontaires - constituent une composante naturelle de toute éducation non formelle des jeunes et des adultes au niveau local,

1. Invite les Etats membres à :

- (a) examiner le potentiel que représentent les organisations sportives et les mouvements de jeunesse volontaires en matière de formation de base non formelle à la démocratie locale ;
- (b) encourager et soutenir ces aspects des activités des organisations volontaires sportives et des mouvements de jeunesse volontaires ;

2. Recommande au Directeur général de :

- (a) tenir compte du fait que les activités des organismes volontaires locaux (organisations sportives et mouvements de jeunesse) sont des composantes naturelles de la vie culturelle locale et constituent de ce fait une partie importante de l'éducation non formelle des jeunes et des adultes ;
- (b) reconnaître le rôle essentiel que peuvent jouer ces organismes dans le développement d'organisations et de structures démocratiques locales ainsi que les possibilités qu'ils offrent pour l'apprentissage et la pratique des éléments essentiels d'une société démocratique ;
- (c) aider les Etats membres à développer les possibilités ainsi offertes par les organisations sportives et les mouvements de jeunesse volontaires.

RECOMMANDATION 10

COOPERATION INTERNATIONALE POUR LA REDUCTION DES ECARTS
ET DES INEGALITES ENTRE PAYS DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

La Conférence,

Considérant que la réalisation des objectifs et l'application des principes énoncés dans la Charte internationale de l'éducation physique et du sport, notamment en son Article 10, sont essentielles pour favoriser l'accès de tous à l'éducation physique et aux activités sportives à travers le monde et pour réduire le fossé grandissant qui sépare dans ce domaine les pays industrialisés et les pays en développement,

Préoccupée par le fait que le progrès scientifique et technologique et les coûts croissants qu'impliquent les sports internationaux de compétition de haut niveau risquent d'accroître ce déséquilibre au détriment des pays moins avancés dans le domaine sportif,

Tenant compte des divers projets bilatéraux et multilatéraux entrepris dans ce domaine, auxquels participent de nombreux Etats membres, le Mouvement olympique et des organisations non gouvernementales,

Réaffirmant la nécessité d'établir une coopération fondée sur l'esprit de solidarité entre les nations les plus avancées et les moins développées dans le domaine du sport, afin de combler progressivement l'écart qui sépare les pays au niveau des résultats et de permettre au plus grand nombre possible d'accéder au sport dans l'ensemble du monde,

Rappelant que la grande majorité des Etats membres estiment que la coopération internationale en matière d'éducation physique et de sport est insuffisante tant du point de vue quantitatif que qualitatif, et en particulier qu'elle est très inférieure aux besoins et aux demandes des pays en développement et en même temps axée quasi exclusivement sur le sport de compétition,

Regrettant que le déséquilibre économique dans le monde et la charge de la dette extérieure de certains pays en développement empêchent les gouvernements de faire face aux besoins du développement de l'éducation physique et du sport,

Tenant compte des coûts (transport, hébergement, etc.) de plus en plus élevés pour participer aux différentes compétitions sportives organisées à l'échelle mondiale qui empêchent plusieurs pays et singulièrement ceux en développement de bénéficier d'un capital d'expérience susceptible d'améliorer considérablement le niveau de la pratique sportive dans les pays,

1. Recommande aux Etats membres de :

- (a) définir leurs besoins et leurs souhaits en ce qui concerne le développement du sport ;
- (b) créer les conditions nécessaires à la mise en oeuvre des programmes nationaux et à une coopération fructueuse en établissant à cette fin des structures dynamiques dotées d'une assise financière solide ;
- (c) développer les contacts bilatéraux existants et s'efforcer d'en établir de nouveaux ;
- (d) promouvoir et élargir la coopération dans le domaine de l'éducation physique, de la science du sport et du sport pour tous afin de permettre aux pays en développement d'avoir accès aux compétences, à l'expérience et aux ressources des pays avancés ;
- (e) promouvoir un échange d'informations et de données d'expériences sur l'éducation physique traditionnelle, les jeux sportifs et autres formes d'exercices physiques ;
- (f) intégrer, chaque fois qu'il est possible, le sport et l'éducation physique dans les autres projets culturels, sociaux et économiques ;

Recommandations

- (g) soutenir les efforts que mènent les organisations sportives indépendantes dans ce domaine ;
- (h) favoriser les initiatives en vue de la production des équipements et matériels sportifs nécessaires à la pratique du sport pour tous et créer des conditions favorables au développement de la production locale d'équipements sportifs et à la mise en place d'infrastructures sportives à faible coût ;
- (i) apporter leur concours à la mise en oeuvre d'un programme opérationnel destiné à aider les pays en développement à former des instructeurs qualifiés dans les écoles et les universités, grâce à un effort de coopération régionale se traduisant par la création d'instituts du sport dont les Etats membres participants se partageraient équitablement le financement ;

2. Recommande au Directeur général de :

- (a) poursuivre les efforts que mène l'Unesco dans ce domaine et en particulier de fournir une assistance spéciale au développement de l'éducation physique et du sport :
 - (i) en dispensant des programmes de formation accélérée aux entraîneurs, moniteurs et administrateurs ;
 - (ii) en mettant en place les infrastructures nécessaires aux activités sportives ;
 - (iii) en cherchant à promouvoir la coopération entre les centres de formation spécialisée des pays développés et les institutions de formation existant dans les pays en développement, notamment en ce qui concerne la production de matériels didactiques et l'octroi de bourses de formation au niveau supérieur, et
 - (iv) en suscitant en relation avec le Mouvement olympique, les organisations non gouvernementales internationales et les sponsors, une réflexion qui envisage les mesures à prendre pour réduire les coûts de participation aux différentes compétitions sportives sur le plan international ;
- (b) encourager l'échange de données d'expérience sur les activités exécutées et projetées par les diverses organisations internationales et les Etats membres et examiner les possibilités de réduire les déséquilibres structurels entre les différents pays ou régions, particulièrement dans le domaine de l'éducation physique ;
- (c) favoriser un meilleur échange d'information sur les différents programmes et projets entrepris dans ce domaine par les organisations sportives et les Etats membres afin d'améliorer la coordination et surtout d'éviter les doubles emplois ;
- (d) élaborer des propositions de projets visant à préserver, à cultiver et à développer les formes traditionnelles d'éducation physique, de jeux sportifs et d'autres types d'exercice physique dans les Etats membres ;
- (e) examiner toutes les possibilités pour permettre au Fonds international pour l'éducation physique et le sport (FIDEPS) de poursuivre ses travaux ;

3. Invite le Comité international olympique, le Mouvement olympique et les organisations sportives à renforcer leurs activités en vue de la promotion du sport dans les pays moins développés à cet égard, à améliorer la coordination et à rechercher les moyens de consolider les bases financières dans ce domaine, notamment en affectant une part de leurs ressources budgétaires à cette fin.

RECOMMANDATION 11

REGIONALISATION DE LA CONFERENCE DES MINISTRES
DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

La Conférence,

Rappelant la Charte internationale de l'éducation physique et du sport,

Convaincue que l'éducation physique et le sport constituent un élément essentiel de l'éducation permanente dans le système global d'éducation,

Soucieuse de mieux comprendre les problèmes liés à l'éducation physique et au sport dans les régions du monde, et de créer les conditions nécessaires pour que le droit d'accéder à l'éducation physique et au sport puisse être effectivement exercé partout dans le monde,

Soucieuse également de réduire les dépenses afférentes à l'organisation des conférences,

Recommande au Directeur général de :

- (a) étudier la possibilité d'étendre aux ministres et hauts fonctionnaires responsables de la jeunesse, ainsi qu'à ceux responsables de l'éducation physique et du sport l'invitation à participer aux Conférences régionales des ministres de l'éducation (MINEO) ;
- (b) prévoir au cours de ces conférences régionales de l'éducation des thèmes relatifs à la promotion et au développement de l'éducation physique et du sport.

III. DECLARATION DE MOSCOU

1. Douze ans se sont écoulés depuis l'organisation, à l'initiative de l'Unesco, de la Conférence internationale qui réunissait pour la première fois, au plan mondial, les ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport. L'année 1988 a marqué également le dixième anniversaire du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport et de la Charte internationale de l'éducation physique et du sport. L'un et l'autre constituent le témoignage de la volonté manifestée par la communauté internationale d'universaliser l'éducation physique et la pratique du sport dans le monde aujourd'hui.

2. Au cours de ces années, les Etats, l'Unesco et d'autres organisations internationales intergouvernementales, le Mouvement olympique, les organismes sportifs volontaires, nationaux ou internationaux et les organisations non gouvernementales compétentes se sont efforcés de donner effet à l'ensemble des recommandations approuvées par MINEPS I. De grands progrès ont ainsi été réalisés, mais beaucoup reste à faire pour répondre aux espoirs et à l'attente de centaines de millions d'hommes et de femmes qui soutiennent la cause de l'éducation physique et du sport partout dans le monde.

3. Le temps nous paraît venu de formuler des propositions réalistes et concrètes afin de traduire en actes les principes de la Charte internationale et les intentions proclamées dans les textes. L'amélioration du climat politique international ouvre de nouvelles perspectives à la coopération internationale et constitue un motif d'espérance. Le sport aujourd'hui apparaît comme un concept global qui synthétise toutes les formes d'activités physiques et récréatives, depuis l'éducation physique élémentaire jusqu'à la compétition de haut niveau dont les Jeux olympiques constituent l'éclatant symbole. Le sport est devenu l'une des forces sociales les plus dynamiques du siècle en même temps qu'il exerce une incomparable fonction régulatrice. Porteur des valeurs humanistes les plus nobles, il peut être un puissant moyen de rapprocher les peuples, de favoriser la compréhension internationale et de servir la paix.

4. Nous ne pouvons pourtant ignorer l'apparition ou la persistance de certains phénomènes qui portent atteinte aux valeurs éducatives, culturelles et morales du sport et risquent de ternir son image, qu'il s'agisse du dopage, de la commercialisation abusive ou de la violence. Il paraît essentiel de maîtriser de tels phénomènes et autant que possible de les éliminer. Nous ne pouvons non plus rester indifférents devant les écarts et les disparités qui tendent à s'élargir entre les nations sportives, du fait en particulier du coût sans cesse croissant des équipements et du matériel sportifs.

5. Convaincue que la situation actuelle est aussi bien porteuse d'espoirs que lourde de menaces et qu'il dépend de la volonté politique de faire éclore les premiers et d'écarter les seconds, la Conférence lance un appel aux instances responsables, nationales ou internationales, gouvernementales ou volontaires, pour que soient mises en oeuvre les propositions suivantes :

5.1 Nous, ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport, recommandons de créer les conditions nécessaires pour que puisse être effectivement exercé, sans discrimination aucune dans un monde sans apartheid, le droit éminemment démocratique d'accéder à l'éducation physique et au sport, tel qu'il est reconnu dans la Charte internationale. L'exercice de ce droit, corollaire du droit de tout être humain à l'éducation, devrait faire partie intégrante de tous les programmes d'éducation, formelle ou non formelle, à tous les niveaux, du préprimaire à l'université.

5.2 Nous recommandons d'améliorer la place, le rôle et le prestige de l'éducation physique et sportive à l'école et dans la société, en lui accordant une part significative et obligatoire dans les programmes et en mettant à sa disposition un personnel qualifié, ainsi que les facilités et installations nécessaires. La généralisation et l'universalisation des activités physiques et récréatives constituent en effet l'un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux d'améliorer la santé, l'hygiène et le bien-être des populations. Le sport est aussi un

instrument irremplaçable dans la lutte contre des fléaux sociaux tels que l'alcoolisme ou l'usage des drogues qui affectent à des degrés divers l'ensemble des sociétés modernes.

5.3 Nous recommandons de promouvoir plus activement le sport pour tous, en mettant l'accent sur des activités où les possibilités de succès dépendent avant tout de l'effort, de la discipline et des capacités personnelles de ceux qui les pratiquent, sans laisser de côté les catégories défavorisées de la population. De même, puisque le sport constitue une forme d'expression culturelle, dont il devrait être tenu compte dans la Décennie mondiale du développement culturel, nous recommandons de considérer les jeux et sports de tradition comme des composantes à part entière du sport pour tous.

5.4 Nous recommandons d'attribuer, dans les budgets nationaux comme dans les budgets des instances gouvernementales, paragouvernementales et non gouvernementales compétentes, une haute priorité au financement des différentes formes d'activités physiques et sportives, en favorisant le développement équilibré de chacune d'entre elles, sans privilégier outre mesure le sport de haut niveau.

5.5 Nous recommandons de protéger les Jeux olympiques et les grandes manifestations sportives internationales, en veillant à ce qu'ils demeurent fidèles, dans leur préparation, leur organisation et leur déroulement, aux principes proclamés dans la Charte internationale et dans la Charte olympique, qui reposent sur une conception profondément humaniste du sport contemporain.

5.6 Nous recommandons de renforcer, au plan national, la coopération entre organismes gouvernementaux et non gouvernementaux responsables de l'éducation physique et du sport. Nous recommandons parallèlement de chercher à établir, élargir et diversifier une coopération permanente respectant l'indépendance des uns et des autres entre, d'une part, l'Unesco et le Mouvement olympique, d'autre part, l'Unesco et les organisations internationales non gouvernementales compétentes, ainsi que les associations et organismes qui sont concernés par la promotion et la défense du sport pour tous.

5.7 Nous recommandons d'organiser la lutte contre le dopage dans le sport, en coordonnant l'action des organismes publics et des

organisations sportives volontaires, et en s'inspirant de la Charte olympique internationale contre le dopage dans le sport adoptée par la Conférence mondiale permanente antidopage dans le sport (Ottawa, juin 1988) et soutenue par la Réunion des dirigeants du sport des pays socialistes (Budapest, novembre 1988). Nous recommandons que la Conférence générale de l'Unesco adopte, lors de sa prochaine session (Paris 1989), une résolution en ce sens et étudie la possibilité de promouvoir un instrument international contre le dopage dans le sport. Nous prenons note avec satisfaction de l'intention exprimée par le CIO de soutenir la création d'une commission internationale permanente de contrôle du dopage.

5.8 Nous recommandons de continuer à promouvoir l'esprit de fair-play et le respect des idéaux olympiques, en renforçant la place réservée à l'éthique sportive dans les programmes de sport pour tous et dans les programmes de formation et d'éducation, formelles et non formelles, destinés aux personnels de l'éducation, aux dirigeants et cadres sportifs et aux professionnels des médias.

5.9 Nous recommandons d'accroître le soutien économique, technique et méthodologique aux pays qui ne jouissent pas aujourd'hui de possibilités égales, notamment en multipliant les échanges de données d'expérience et de recherche. La réduction des écarts et des inégalités entre nations dans le domaine du sport demeure en effet l'objectif fondamental de la coopération internationale. A cet égard, nous recommandons d'adapter la structure du Fonds international pour le développement de l'éducation physique et du sport (FIDEPS) à l'évolution du sport aujourd'hui, de manière à lui permettre de trouver les moyens nécessaires à la réalisation de ses objectifs.

5.10 Nous reconnaissons le rôle fondamental qui revient au sport dans l'amélioration de la compréhension mutuelle, la création d'un climat de confiance et d'amitié entre les hommes et les femmes de tous les pays et le renforcement de la paix dans le monde.

La tâche à accomplir est ardue, mais elle est pleinement réalisable si nous conjugons nos efforts. En l'assumant, nous contribuerons à assurer la primauté des valeurs universelles de l'humanité dans les relations internationales et dans la vie des peuples.

IV. DECLARATION CONJOINTE UNESCO - MOUVEMENT OLYMPIQUE

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Président du Comité international olympique qui, en cette qualité, préside le Mouvement olympique, s'inspirant de la Déclaration adoptée par MINEPS II et des opinions exprimées au cours du débat, ont décidé de renforcer et diversifier les liens de coopération existant en l'Unesco et le Mouvement olympique.

1. L'Unesco et le Mouvement olympique s'engagent à unir leurs efforts en vue de réduire les écarts qui existent en matière d'éducation physique et de sport entre les pays les plus avancés et ceux en développement et de faire bénéficier le plus grand nombre des bienfaits de l'éducation physique et du sport pratiqué dans l'esprit des idéaux olympiques.

2. Considérant que le problème du dopage est aigu et préoccupant, les deux parties estiment nécessaire une action coordonnée des organismes publics et du Mouvement olympique dans ce domaine, en prenant en considération les prescriptions de la Charte internationale olympique contre le dopage dans le sport, adoptée à Ottawa (Canada) en juin 1988. La Conférence générale de

l'Unesco sera invitée à se prononcer dans une résolution sur cette question et à étudier la possibilité de promouvoir un instrument international dans ce domaine.

3. Estimant que les Jeux olympiques appartiennent au patrimoine culturel de l'humanité, l'Unesco et le Mouvement olympique ont décidé de mettre tout en oeuvre pour assurer leur universalité et pour favoriser la participation la plus large à ceux-ci, ainsi qu'aux compétitions organisées par les fédérations sportives internationales et se déroulant dans le respect de la Charte olympique. La Conférence générale de l'Unesco sera également saisie d'une résolution dans ce sens.

Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Président du Comité international olympique sont déterminés à promouvoir, par tous les moyens, la défense des principes énoncés par la Charte internationale de l'éducation physique et du sport et par la Charte olympique, et notamment ceux de la non-discrimination, du "fair-play", de la non-violence et du refus de substances nuisibles.

ANNEXE I

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président
3. Adoption du Règlement intérieur
4. Election des vice-présidents et du rapporteur général de la Conférence
5. Adoption de l'ordre du jour
6. Organisation des travaux de la Conférence
7. Education physique et sport dans les Etats membres depuis la première Conférence en 1976 : situation actuelle, tendances et perspectives
8. Mise en oeuvre des recommandations de la première Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport (HINEPS I)
9. Education physique, sport et société :
 - éducation physique et sport en milieu scolaire et universitaire ;
 - promotion du sport pour tous en tant que dimension essentielle de la qualité de la vie et son extension à tous les groupes de la population ;
 - sauvegarde des valeurs éthiques du sport et prévention des influences préjudiciables au sport, telles que la commercialisation, la violence et le dopage ;
 - contribution des valeurs du sport à la société, à la paix et à la compréhension mutuelle.
10. Mise en oeuvre de la coopération en matière d'éducation physique et de sport aux niveaux national et international :
 - coopération entre pouvoirs publics et organisations sportives volontaires dans la perspective de la promotion de l'éducation physique et du sport ;
 - réduction de l'écart entre les pays dans le domaine de l'éducation physique et du sport ;
 - mécanismes de coopération internationale et rôle de l'Unesco.
11. Adoption des recommandations
12. Clôture de la Conférence

ANNEXE II

MESSAGE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'URSS AUX PARTICIPANTS A LA DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT TRANSMIS PAR MME A.P. BIRIUKOVA, VICE-PREMIER MINISTRE

Le Conseil des ministres de l'URSS adresse son cordial salut aux participants et aux hôtes de la deuxième Conférence internationale des ministres de l'éducation physique et du sport, réunis à Moscou. Cette Conférence nous apparaît comme un événement majeur dans la vie sportive de la communauté mondiale, appelé à donner un nouvel élan au développement de la coopération internationale dans ce domaine.

De plus en plus, la culture physique et le sport vont faire partie intégrante de la civilisation humaine, et jouer un grand rôle dans l'amélioration de la santé, l'organisation des loisirs, le développement harmonieux de la personnalité. Ces nobles objectifs font du sport un superbe moyen de rapprocher les peuples et de renforcer la compréhension mutuelle et la confiance entre eux, dans l'intérêt de la paix et des relations de bon voisinage.

Dans notre pays, tant les organisations populaires que le gouvernement s'efforcent de faire en sorte que l'éducation physique et le sport pénètrent la vie de chaque personne et de chaque famille et que, tout en procurant de la joie, ils contribuent à faire avancer la cause du progrès économique et social de la société dans le cadre de la restructuration de tous ses domaines d'activité.

Votre Conférence se déroule sous l'égide de l'Unesco, qui a notablement contribué au processus d'assainissement de la situation internationale. Au cours des 10 années qui se sont écoulées depuis la création du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport de l'Unesco, les initiatives favorisant l'élargissement des liens d'amitié entre les peuples se sont multipliées dans le domaine du sport. Un exemple en est cette deuxième Conférence mondiale des ministres de l'éducation physique et du sport, qui est appelée à examiner des questions de la plus haute actualité, telles que la participation de la communauté sportive mondiale aux mouvements contre la menace nucléaire et pour le maintien de la paix dans le monde, le développement du sport de masse et la défense de ses valeurs éthiques ainsi que la lutte contre les phénomènes néfastes qui affectent le sport.

Nous espérons qu'une Conférence aussi représentative, grâce au fécond échange d'idées et d'expériences auquel elle donnera lieu, s'avérera un facteur de progrès dans le domaine de l'éducation physique et du sport et apportera une contribution nouvelle au développement du mouvement sportif international.

Nous souhaitons aux participants et aux hôtes de la Conférence des travaux fructueux et couronnés de succès.

ANNEXE III

ALLOCUTION DE M. FEDERICO MAYOR, DIRECTEUR GENERAL DE L'UNESCO

Madame le Vice-Premier ministre,
Monsieur le Président du Comité d'Etat pour la
culture physique et le sport,
Monsieur le Président de la Commission nationale,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Président du Comité international
olympique,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un privilège de vous souhaiter à tous la bienvenue à l'ouverture de cette deuxième Conférence internationale des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport. C'est aussi un grand plaisir de constater que vous êtes venus nombreux ici à Moscou, où nous sommes les hôtes du gouvernement et du peuple soviétiques, pour répondre à l'invitation qui vous a été adressée par l'Unesco, conformément à la résolution 5.3 adoptée par la Conférence générale, à sa vingt-troisième session, sur la recommandation du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport. Cent treize pays et 10 organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont en effet représentés dans cette salle. Le nombre des délégations et la qualité de ceux qui les composent attestent l'importance que vous attachez à cette rencontre. Ils témoignent aussi, me semble-t-il, de la volonté de la communauté internationale de poursuivre et d'intensifier les efforts visant à donner à l'éducation physique et au sport la place qui leur revient dans les systèmes éducatifs, dans l'utilisation du temps libre et, plus généralement, dans l'organisation de sociétés ouvertes, généreuses, loyales, libres, fortes et fraternelles.

De cette participation aussi significative que brillante, je vous remercie chaleureusement. En outre, je suis sûr d'être votre interprète à tous en exprimant ma gratitude aux autorités soviétiques pour l'amicale hospitalité qu'elles nous offrent et les facilités qu'elles ont généreusement accordées pour l'organisation de cette Conférence.

Permettez-moi aussi d'adresser mes vifs remerciements au Président et aux membres du bureau du Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport pour la part qu'ils ont accepté de prendre et les responsabilités qu'ils ont assumées, notamment au cours de la 6e session du Comité, en guidant le Secrétariat dans la préparation de la Conférence. Dans le même esprit, je tiens à exprimer ma reconnaissance aux dirigeants des organisations non gouvernementales, en particulier le Mouvement olympique, le Conseil international pour l'éducation physique et la science du sport (CIEPSS) et le Conseil international pour la santé, l'éducation physique et la récréation (ICHPER), pour leur collaboration à la fois compétente et amicale. Leur concours, fondé sur une expérience irremplaçable, a été précieux pour l'élaboration des thèmes soumis à votre examen et pour la mise au point de la documentation préparée à votre intention.

Douze ans se sont écoulés depuis la première Conférence organisée à Paris, par l'Unesco, dans votre domaine, et dont le thème général portait sur le rôle de l'éducation physique et du sport dans la formation de la jeunesse, dans la perspective de l'éducation permanente. Il vous appartiendra - et ce ne sera pas une tâche facile compte tenu des délais très brefs dont vous disposerez - de cerner les tendances qui sont apparues au cours de cette période et de dresser un bilan synthétique de l'expérience acquise en analysant les facteurs qui conditionnent le succès ou expliquent l'échec des politiques adoptées. Tel est l'objet des deux premiers points de fond de l'ordre du jour qui vous est proposé.

Sans vouloir préjuger des directions dans lesquelles s'orienteront vos réflexions et des conclusions qui pourraient s'en dégager, il me semble qu'une triple tendance caractérise l'évolution du phénomène clé qu'est devenue l'activité physique et sportive dans la société contemporaine.

La première, sans doute la plus spectaculaire et la plus manifeste, se traduit, au-delà de la

diversité des schèmes techniques et des formes culturelles que revêt le sport dans les différentes régions du monde, par un élargissement du phénomène sportif aux dimensions de la planète. Le sport, constatait déjà René Maheu, "recrute dans toutes les classes et tous les peuples et les brasse fraternellement à travers la terre entière". Cette mondialisation du sport culmine dans les Jeux olympiques et les grandes compétitions internationales, dont le retentissement est considérablement amplifié par les mass media - particulièrement la télévision -, la contribution de ceux-ci étant d'autant plus décisive qu'eux-mêmes tendent à s'universaliser. Il convient aussi d'observer qu'à cet élargissement géographique et culturel correspondent une diversification croissante et un enrichissement des activités physiques et sportives pratiquées par les individus et les groupes.

La deuxième tendance est un approfondissement du caractère multidimensionnel du phénomène sportif, qui se trouve de ce fait à l'interface des grands domaines de compétence de l'Unesco.

Dimension éducative d'abord, car l'activité physique et sportive ne peut concourir au développement harmonieux de l'homme qu'en se conjuguant à la formation intellectuelle et morale, de telle sorte qu'une synergie puisse s'établir entre les objectifs cognitifs, affectifs, éthiques et psychomoteurs assignés au processus d'apprentissage.

Dimension culturelle ensuite, car le sport est devenu une forme privilégiée de la culture contemporaine, qu'il contribue à enrichir au même titre que l'art et la poésie. Culture à part entière à la fois comme esthétique, comme histoire et comme création, le sport devrait trouver sa place dans le programme de la Décennie mondiale du développement culturel.

Dimension scientifique aussi, car le sport s'identifie de plus en plus à une technique, c'est-à-dire à un ensemble complexe et articulé d'opérations rationnellement définies et subordonnées à une fin toujours améliorée. Les disciplines scientifiques investissent ainsi en nombre croissant la recherche sportive, chacune y introduisant son langage et ses préoccupations.

A ces dimensions, qui relèvent en quelque sorte de la compétence constitutionnelle de l'Unesco, j'en ajouterai trois autres, qui s'inscrivent aussi, à mon sens, dans son champ d'action et correspondent à sa vocation.

La première a trait à la communication, dont nul ne songe aujourd'hui à nier la signification dans un univers où la production et la diffusion des signes, des images et des symboles ont pris l'importance que l'on sait. Parce qu'il est lui-même langage et communication, le sport se trouve au centre de cette constellation, et une relation symbiotique, riche aussi bien de

promesses que de dangers, s'est instituée et ne cesse de se renforcer entre le sport et les médias.

La deuxième concerne l'environnement, car l'expansion du secteur des activités physiques et sportives pose aujourd'hui, notamment dans les pays à forte densité humaine, le problème des relations entre le sport et le milieu naturel. L'examen du point 9.2 de l'ordre du jour devrait vous permettre, je pense, de réfléchir aux conditions dans lesquelles pourrait être assumée conjointement par les sportifs et les écologistes la coresponsabilité de la gestion harmonieuse du milieu naturel.

La troisième dimension, enfin, ressortit à l'éthique, car il n'est pas de sport sans morale. La première Conférence, en 1976, avait souligné l'importance des valeurs éthiques fondamentales qui, comme le proclame la Charte internationale de l'éducation physique et du sport dont nous célébrons cette année le dixième anniversaire, transcendent la pluralité des identités culturelles, constituent le socle même de l'humanisme contemporain. La morale du sport, qui se reflète dans la notion moderne de fair-play, se situe dans le respect des règles, dans le respect d'autrui et dans le respect de soi.

Élargissement, approfondissement, ce sont là des tendances positives, dont il convient de se féliciter. La troisième tendance qui se manifeste aujourd'hui risque au contraire de se traduire, si l'on ne s'efforce pas de la corriger, sinon par un affaiblissement, du moins par un déséquilibre. Je pense, en effet, aux disparités croissantes qui existent entre les nations sportives, en fonction de leur niveau de développement et des ressources qu'elles peuvent affecter à la promotion de l'éducation physique et du sport. De telles disparités se retrouvent au plan national entre les différents groupes et catégories de la population, alors que se creuse constamment l'écart entre le sportif de haut niveau et le praticien moyen. Les inégalités et les déséquilibres entre pays sont, de surcroît, aggravés par la sophistication et le coût croissant du matériel, des installations et des techniques d'entraînement.

Le sport s'est en effet développé avec impétuosité dans ses dimensions techniques. Sois, perches, sautoirs modifient sensiblement les performances, tandis que le progrès des laboratoires précède et dépasse celui des capacités naturelles de l'athlète. Condition nécessaire, la volonté politique n'est et ne sera pas suffisante pour surmonter ces inégalités si ne s'y ajoute un effort de solidarité internationale, qui passe sans doute par la mise en place d'un mécanisme de compensation et de redistribution des ressources, fondé sur le principe que l'argent du sport doit retourner au sport et sur

la reconnaissance de la complémentarité entre les différentes formes du sport et de l'éducation physique : sport de compétition, éducation physique et sport scolaires et universitaires, sport pour tous.

L'effort rétrospectif auquel vous invitent les points 7 et 8 de l'ordre du jour provisoire conduit naturellement à une réflexion sur les perspectives d'avenir et les stratégies qu'il paraît souhaitable d'adopter tant au plan national qu'au plan international.

Au plan national, il s'agira d'abord de s'interroger sur les moyens de renforcer l'éducation physique et sportive en milieu scolaire et universitaire (qui constitue sans doute le point faible de l'ensemble du système sportif) et de promouvoir le sport pour tous sous ses différentes formes : loisir sportif, sport de mise en forme ("fitness"), sport-santé, sport-réhabilitation. "J'ai noté sur ce point que l'une des orientations principales suggérées par le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport, qui nous a précédés dans cette même salle, allait précisément dans ce sens en invitant l'Unesco à réserver une place plus importante dans son programme et dans le Plan à moyen terme qui sera soumis à la prochaine session de notre Conférence générale, à l'éducation physique et au sport, de manière à renforcer la présence, le rôle et le prestige de ces disciplines dans le curriculum scolaire et le système éducatif."

Il conviendra ensuite de chercher à définir le cadre institutionnel qui paraît le plus apte à favoriser le développement de l'éducation physique et du sport en renforçant l'indispensable complémentarité entre, d'une part, les pouvoirs publics, qu'ils soient centralisés ou décentralisés et à quelque niveau d'intervention que ce soit, et d'autre part, le réseau des organisations volontaires.

Le financement des activités physiques et sportives sera sans doute lui aussi évoqué et la Conférence pourra se préoccuper des déséquilibres qui se manifestent, dans de nombreux pays, entre les ressources publiques et privées affectées à la partie haute de la pyramide, constituée par le sport de compétition, et celles qui sont destinées à renforcer le fondement de l'édifice, constitué par l'éducation physique et les activités physiques et récréatives de base. Faut-il rappeler à cet égard que la Charte internationale de l'éducation physique et du sport proclame sans ambiguïté que le sport doit être le prolongement, le couronnement et l'illustration de l'éducation physique ?

Vous ne manquerez sans doute pas d'évoquer d'autres questions qui mettent en jeu la pertinence et l'efficacité des politiques nationales en matière d'éducation physique et de sport.

Permettre la libre confrontation des idées et des expériences dans un tel domaine est en effet l'une des raisons d'être d'une conférence comme la vôtre et illustre la fonction de tribune planétaire assignée à l'Unesco. Une telle confrontation devrait vous conduire à mesurer plus exactement vos différences, à renforcer vos convergences et à promouvoir une coopération internationale plus féconde et plus efficace.

La coopération internationale ne manquera pas, en effet, d'occuper une place significative dans vos délibérations et vos échanges de vues. Vos réflexions dans ce domaine pourraient s'orienter, ne semble-t-il, dans une double direction.

En premier lieu, la sauvegarde des valeurs éducatives, culturelles et éthiques du sport : l'Unesco est, par vocation et par conviction, très attachée à l'importance du rôle que l'éducation physique et le sport peuvent, et surtout pourraient, jouer dans l'efficacité des processus d'apprentissage et dans l'organisation même de l'éducation. Education par le sport et éducation pour le sport paraissent également nécessaires. L'éducation physique et l'activité sportive, non seulement ne doivent pas se combattre comme le recommandait Georges Hébert dès 1924, mais au contraire doivent être conçues et organisées de manière à s'interpénétrer pour s'épauler. En soulignant de tels objectifs, l'Unesco ne fait d'ailleurs que reprendre les principes fondamentaux proclamés dans la Charte internationale comme dans la Charte olympique ; l'un des objectifs - peut-être le plus important, en tout cas le plus cher au cœur de Pierre de Coubertin - tel qu'il est défini à l'article premier de la Charte olympique, est précisément d'"éduquer la jeunesse par le sport dans un esprit de meilleure compréhension et d'amitié".

L'affaiblissement des valeurs éthiques que l'on déplore aujourd'hui et qui est analysé dans les documents qui vous sont soumis, établis en grande partie sur la base des réponses que vous avez faites au questionnaire préparatoire, constitue naturellement une grave préoccupation pour la communauté internationale. Le rôle de l'Unesco est ici de veiller, en liaison avec le Mouvement olympique et les autres organisations non gouvernementales compétentes, à ce que des mesures soient prises pour lutter contre les menaces, largement dénoncées, mais malheureusement toujours présentes, qui pèsent sur le sport et risquent d'en gêner l'expansion comme d'en ternir le rayonnement international.

En second lieu, la Conférence ne manquera pas de s'intéresser au problème de l'écart, hélas croissant, entre les pays et les régions du monde, en recherchant les moyens propres à renforcer quantitativement et qualitativement la coopération internationale dans le domaine de l'éducation physique et du sport.

L'efficacité de cette coopération serait sans nul doute considérablement améliorée si pouvait s'élargir et se renforcer la collaboration entre l'Unesco et les organisations internationales volontaires et non gouvernementales représentatives.

La présence parmi nous de M. Samaranch et des représentants des différentes organisations non gouvernementales qui s'intéressent au développement de l'éducation physique et du sport est pour moi une vive satisfaction personnelle. Alors que se multiplient et se diversifient au niveau national les formes de coopération entre pouvoirs publics et organismes volontaires grâce à la mise au point de formules nouvelles fondées sur la coresponsabilité et le partenariat, n'est-il pas temps d'imaginer au niveau international des méthodes et des structures parallèles de coopération entre l'Unesco, d'une part, le Mouvement olympique et les autres organisations non gouvernementales compétentes, d'autre part ?

L'Unesco est, certes, au premier chef une organisation de gouvernements. Elle ne saurait oublier cependant que, si elle est l'expression institutionnelle d'un rassemblement de toutes les volontés politiques qui sont celles des Etats-nations et de leurs structures administratives,

elle est aussi, ou veut être, l'expression de toutes les bonnes volontés qui s'inscrivent dans la multiplicité constructive des organisations non gouvernementales.

La Conférence souhaitera sans doute souligner l'importance de la collaboration entre l'Unesco et le Mouvement olympique et la convergence de leurs préoccupations, en suscitant de nouvelles perspectives, en imaginant de nouvelles formules, en invitant les deux organisations à définir en commun des entreprises conjointes orientées essentiellement vers l'action.

Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Le sport, s'il doit avoir un sens, ne peut le trouver qu'en direction de l'humanisme et dans son apport à la construction de l'humanisme. Il s'agit, à travers l'éducation physique et le sport, de valoriser l'homme, tous les hommes. Dans cet esprit, il me reste à souhaiter le meilleur succès à vos délibérations, dont les résultats, je puis vous l'assurer, seront pris en compte dans la préparation du prochain Plan à moyen terme de l'Organisation pour les années 1990-1995.

ANNEXE IV

DISCOURS DE S. EXC. JUAN ANTONIO SAMARANCH, PRESIDENT DU COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE

Monsieur le Président du Comité d'Etat pour la culture physique et le sport, Président du CNO et cher collègue,

Monsieur le Directeur général de l'Unesco et cher ami,

Messieurs les Ministres et responsables du sport, Excellences,

Mesdames et Messieurs,

C'est le Mouvement olympique tout entier qui vous adresse aujourd'hui par ma voix les plus cordiales et les plus amicales salutations. Ma présence ici n'est certainement pas sans raison et je souhaite ardemment que la collaboration et les franches relations qu'elle annonce iront se renforçant au long des années.

J'ai dit en commençant que ma présence ici signifiait celle de tout le Mouvement olympique, c'est-à-dire un fait tout le mouvement sportif volontaire : le CIO tout d'abord, guide librement accepté de ce mouvement, qui va célébrer dans quelques années à Paris son premier siècle d'existence. Les Fédérations internationales sportives ensuite, qu'elles soient olympiques ou reconnues, ainsi d'ailleurs que les autres organisations qui acceptent et reconnaissent les idéaux olympiques. Idéaux olympiques que la Charte internationale pour l'éducation physique et le sport, élaborée par l'Unesco, reconnaît et accepte comme valeurs essentielles de l'éducation. Les Comités nationaux olympiques enfin, bras séculiers de notre mouvement, puisque c'est à eux que revient la charge et le devoir d'assurer l'exécution sur le terrain, jour après jour, des missions que nous leur confions.

Limiter le Mouvement olympique à ces trois piliers, bien qu'ils soient essentiels, serait faire cependant une grossière erreur. Gardons-nous d'oublier les millions de pratiquants, d'adeptes, officiels ou supporters à travers le monde, qui partagent avec nous les idéaux olympiques et qui ont fait de notre mouvement l'une des plus importantes forces sociales de cette fin du XXe siècle. Gardons-nous d'oublier toutes ces associations dans le monde entier qui se sont donné pour tâche de diffuser et de

répandre ces idéaux. N'oublions pas non plus ces organisations spécialisées qui, tout en se consacrant au but qu'elles se sont donné, qu'il soit scientifique, culturel, éducatif, historique ou médical, contribuent par leur action et leur réflexion au développement et au renforcement du Mouvement olympique.

Comme vous pouvez le constater, je n'ai mentionné jusqu'ici que des organisations ou personnes privées, agissant pour la plupart de façon bénévole. En examinant votre ordre du jour, les documents que vous avez préparés et qui vont servir de base à votre réflexion et vos travaux, comme en prenant connaissance des projets de résolutions qui vous sont soumis, je crois pouvoir affirmer désormais que les organisations gouvernementales elles aussi, à l'image de la plupart d'entre vous, partagent maintenant notre point de vue sur les nécessaires relations de coopération et de collaboration dans le strict respect de l'autre que nous défendons depuis longtemps déjà. C'est avec un plaisir évident que nous avons observé les marques de ce revirement dont nous sommes sûrs qu'il a été suscité pour une grande part par le dialogue permanent que nous avons eu le souci d'établir et de nourrir entre vous et nous.

Indépendance et collaboration dans le respect mutuel, tels sont en effet les mots d'ordre que nous défendons avec une profonde conviction. Le sport et le mouvement sportifs ne sont aucunement, comme d'autres ont pu le prétendre, indépendants de la politique. Ils font partie de la vie quotidienne et, à ce titre, sont soumis comme toutes les autres activités humaines aux contraintes imposées par la vie. Il est donc nécessaire pour nous de collaborer et dialoguer avec ceux qui ont pour tâche d'assurer le développement et la bonne marche de nos sociétés. Mais nous sommes en même temps différents, car nous dépassons les simples limites nationales. Il ne saurait donc être question pour nous de simplement accepter les exigences particulières de tel ou tel Etat ou organisation, car ce serait du même coup nous opposer à d'autres. Or, je le répète aujourd'hui avec plus de force que

jamais, notre responsabilité principale est de servir de pont, de lien, entre des conceptions parfois antagonistes, toujours différentes. En réunissant sous le drapeau aux cinq anneaux entrelacés ce que l'humanité a pu produire de plus différent, de plus opposé, et en lui offrant une occasion absolument unique et précieuse de se côtoyer, se parler, se connaître peut-être, s'apprécier et se comprendre, le Mouvement olympique contribue à remplir la plus noble mission que l'on puisse imaginer pour l'homme : permettre que règnent l'amitié, la fraternité, la compréhension et la paix.

Non, nous ne sommes pas des idéalistes perdus dans leurs rêves. Nous avons de par nos responsabilités les pieds solidement ancrés dans la réalité. Nous n'ignorons ni nos faiblesses, ni nos imperfections, ni les dangers qui nous guettent. Nous les connaissons bien au contraire, car ce sont les mêmes auxquels doivent faire face les sociétés dont vous avez la charge. Ils ont pour noms violence, drogue, tricherie, appât du gain, despotisme, pauvreté, ignorance... Notre tâche commune est de lutter, chacun dans la mesure de ses moyens et de ses responsabilités, pour que chaque jour qui passe voie si possible une amélioration. Il me semble donc naturel là aussi qu'une collaboration s'établisse, qu'une réflexion en commun s'instaure, que des moyens d'action concertés soient recherchés. La Charte internationale olympique contre le dopage dans le sport, élaborée et adoptée à Ottawa voici quelques mois par un grand nombre d'entre vous sur l'initiative conjointe du gouvernement du Canada et du Comité international olympique, et que le très honorable Jean Charest, ministre du sport du Canada, vous demande de soutenir et de faire adopter par vos gouvernements respectifs, me semble l'illustration parfaite d'une telle exigence. Contre le fléau du dopage, il convient que toutes les forces se réunissent et qu'une lutte concertée, sans faiblesse ni complaisance, soit menée par les autorités sportives et civiles, travaillant en parfaite harmonie. Vous avez l'occasion d'accomplir là un geste historique. Je sais que vous avez conscience non seulement de la gravité du problème, mais aussi de ses conséquences en d'autres domaines de la société s'il venait à triompher de nos efforts.

Je voudrais maintenant aborder l'un des aspects les plus importants, cruciaux et difficiles de notre action à tous.

Solidarité, aide au tiers monde, coopération, relations Nord-Sud, transferts économiques et culturels... quels que soient les mots utilisés, ils recouvrent une même réalité : les différences parfois tragiques qui peuvent exister entre nos pays, nos sociétés, nos ressources, nos conditions climatiques ou géographiques...

Chacun d'entre vous sait combien certains efforts peuvent être tout à la fois coûteux et inutiles. Chacun a pu constater aussi combien les besoins en ce domaine, pour ne parler que de celui qui nous intéresse aujourd'hui, le sport, dépassaient souvent les possibilités individuelles. Pourtant, si l'on regarde de près la somme des initiatives ou des possibilités, on est frappé de constater dès l'abord deux caractères : l'effort et la volonté d'entraide sont réels et importants, la diversité des sources encore plus grande. Mais l'inadéquation de l'offre par rapport à la demande est souvent le trait le plus évident, sans que les volontés de part et d'autre soient à mettre en cause.

Le Mouvement olympique dans ce contexte n'entend donner de leçon à personne. Notre action même ne saurait, quoi qu'on en dise, se comparer aux moyens que peuvent mettre en oeuvre vos gouvernements. Nous sommes pourtant prêts, en dépit de nos limites, à appuyer de toutes nos forces le Directeur général de l'Unesco dans les efforts qu'il a entrepris pour tenter de remédier à ces inégalités. Pour, conformément aux nobles buts de l'Unesco, et la Charte des droits de l'homme, offrir à chaque enfant l'éducation complète à laquelle il peut prétendre, aussi bien que les possibilités de développer et éduquer son corps tout autant que son esprit. Vous pouvez être certains que jamais le Comité international olympique ni le Mouvement olympique ne failliront à cette tâche.

Au terme de cet exposé, je voudrais exprimer notre gratitude à l'Unesco, à son Directeur général, mon ami Federico Mayor, et tous ses collaborateurs pour leur coopération et les efforts qu'ils ont déployés pour assurer la parfaite préparation et le succès de ces réunions. Nos remerciements vont également à mon collègue Marat Gramov, président du Comité d'Etat de l'URSS pour la culture physique et le sport, pour son hospitalité et le soin qu'il a pris à nous assurer les meilleures conditions possibles de travail.

Le lieu de cette Conférence ne nous est en effet pas indifférent. Voici un peu plus de huit ans, dans cette même salle, j'étais élu Président du Comité international olympique.

Les Jeux de la XXIVe Olympiade se sont clos voici quelques semaines à peine à Séoul. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de rappeler ici l'ampleur et l'excellence de leur succès et de leur préparation, reconnues universellement et appréciées des 160 délégations qui y prirent part. Par contre, je ne saurais trop insister sur l'effort exceptionnel déployé pendant plus de quatre années par le Mouvement olympique tout entier, comme par nombre de ses amis, pour parvenir à ce résultat. Pendant toute cette période, le Comité international olympique a pu

ainsi largement démontrer au monde entier tout à la fois sa bonne foi, sa sincérité, l'importance de son rôle et de son action. Ce faisant, il a aussi montré la place privilégiée qu'il occupe au plan des relations internationales et des contacts entre les peuples. Les Jeux olympiques sont ainsi devenus, chacun en conviendra je crois, l'un des plus importants lieux de rencontres et d'échanges de la jeunesse du monde. Lieu de rencontre privilégié, où les différences habituelles s'effacent ou s'atténuent du fait de l'activité commune et des idéaux partagés. Lieu de fraternité, de compréhension, d'amitié et de paix. Un lieu où les nobles idéaux des fondateurs de l'Unesco s'épanouissent et se fortifient en

rencontrant les idéaux olympiques et en s'y mêlant.

Faisons en sorte qu'il continue de pouvoir en être ainsi à l'avenir, au travers du dialogue, de la coopération et de la confiance réciproque, dans le respect mutuel des spécificités de chacun. Je suis persuadé que vous entendrez cet appel et que, dans quelques années, grâce aux actions menées conjointement par l'Unesco et le CIO dans le cadre de leur collaboration renforcée, nous serons à même de dresser un bilan positif et d'envisager l'avenir avec espoir.

Je vous remercie de votre attention.

Juan Antonio Samaranch

ANNEXE V

ALLOCUTION DE M. MARAT GRAMOV, PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ÉTAT DE LA CULTURE PHYSIQUE ET DU SPORT DE L'URSS (GOSKOMSPORT)

Monsieur le Directeur général de l'Unesco,
Monsieur le Président du Comité olympique
international,
Chers collègues,

Au nom des organisations sportives volontaires et gouvernementales de l'Union soviétique, permettez-moi de vous souhaiter, à vous qui représentez différents continents, pays et organisations, la bienvenue dans notre capitale et d'espérer que vos travaux seront féconds et que vous passerez ici un agréable séjour.

Les exercices physiques ainsi que la culture physique et le sport ont de tout temps été les serviteurs fidèles et désintéressés de l'homme. A mesure qu'évoluait l'humanité, la culture physique et le sport ont vu leur rôle grandir et leur influence sur la société s'exercer sur des plans et selon des formes de plus en plus divers. Sans prétendre faire un exposé complet de ce que recouvre la notion de "culture physique et sport", je voudrais simplement dégager les axes essentiels, selon moi, de son influence sur la vie de la société.

La culture physique et le sport consolident la santé de l'individu, c'est-à-dire en fin de compte la santé des nations et des peuples dans leur ensemble. S'ils sont en bonne santé, les gens travaillent bien et efficacement, conservent leur capacité de travail, y compris leur capacité créatrice, résistent à de nombreuses maladies, vieillissent plus tard et vivent plus longtemps. La pratique de la culture physique et du sport non seulement fortifie physiquement l'homme mais lui donne de surcroît une grande force psychique.

La culture physique et le sport, qui font partie intégrante de la culture générale, exercent une importante fonction éducative en formant le caractère de l'homme et en lui permettant d'acquérir de nobles qualités et des idéaux humanistes, ce dont témoigne notamment l'olympique. L'éducation morale procurée par la pratique de la culture physique et du sport prend dans le monde moderne une importance de plus en plus grande, en particulier pour les jeunes.

La culture physique et le sport constituent un puissant moyen d'organisation des loisirs des populations. Prenons un exemple : pendant 16 jours, près de 3 milliards de personnes ont suivi à la télévision le déroulement des Jeux olympiques d'été 1988. Des centaines de millions de gens consacrent leur temps libre à la pratique d'activités sportives. Aucun autre secteur d'organisation sociale des loisirs de la population n'intéresse un nombre aussi considérable de personnes. Dans ce cas, on peut parler du sport et de la culture physique comme d'un véritable phénomène.

Et, enfin, il convient de signaler une autre fonction très importante. Le sport et la culture physique, grâce à leur caractère profondément humaniste, puisqu'ils permettent de rapprocher les peuples et contribuent au développement des contacts, de la coopération et de la compréhension mutuelle entre les pays, jouent un rôle toujours plus important dans la vie de toute la communauté internationale. La culture physique et le sport, en aidant les gens à se fréquenter et en leur donnant la possibilité de rivaliser loyalement, contribuent de manière non négligeable à faire en sorte que sur notre planète s'amorce un réchauffement du climat international, que s'éloigne la menace de guerre nucléaire et que prennent fin les conflits régionaux. Et à notre avis il faut exploiter à fond ces riches possibilités qu'offrent la culture physique et le sport, ainsi que leur caractère démocratique et international.

Réciproquement, la culture physique et le sport, comme en témoigne l'histoire, ont aussi intérêt à ce qu'une paix durable s'instaure dans le monde. C'est en effet dans la paix que les gens jouissent de possibilités réelles de pratiquer la culture physique et le sport, et ce dans les conditions les plus favorables. Le réchauffement du climat international entraînera une réduction des dépenses militaires. Les ressources ainsi dégagées pourront être employées dans le domaine social, et notamment servir à créer les infrastructures nécessaires à la pratique régulière de la culture physique et du

sport par toute la population ainsi qu'à la production de vêtements et de matériels de sport. Cela est important pour tous les pays, mais particulièrement pour les pays en développement. Ces derniers ont besoin d'une aide de la part des grands pays industrialisés. C'est avant tout, comme le signalent les économistes, grâce à la réduction des budgets militaires que cette aide pourra être accrue et élargie. Aussi, du point de vue du développement de la culture physique et du sport, donc également de la consolidation de la santé des individus et de toutes les nations dans leur ensemble, la coopération internationale, si elle veut penser à l'avenir, doit s'intéresser de très près au relâchement de la tension internationale et à l'élimination totale de la menace nucléaire.

Comme tout le monde le reconnaît aujourd'hui, le climat politique dans le monde s'est quelque peu adouci et l'accord s'est fait sur un certain nombre de questions d'importance vitale.

Pour la première fois depuis qu'existent les armes nucléaires, l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique ont réussi à s'entendre pour éliminer deux types de missiles nucléaires et pour engager des pourparlers globaux sur l'arrêt des essais d'armes nucléaires et l'interdiction des armes chimiques. Le règlement pacifique d'autres problèmes internationaux complexes progresse peu à peu et des conflits régionaux existant de longue date trouvent leur solution. Un pas en avant a été fait dans le développement de la coopération et de la compréhension mutuelle en Europe. Des initiatives fondamentales ont été soumises à l'attention de la communauté internationale concernant les problèmes de la région Asie-Pacifique. Ce net adoucissement du climat international dans le monde a été rendu possible grâce à une approche nouvelle des problèmes anciens, à une nouvelle pensée politique.

Naturellement, cela ne pouvait manquer de se répercuter aussi sur le mouvement sportif mondial. De l'avis général des spécialistes, le mouvement sportif mondial a fait un pas en avant considérable et la culture physique s'est développée précisément ces deux ou trois dernières années. A l'appui de mes dires, laissez-moi vous donner quelques exemples de relations mutuelles qu'entretiennent les organisations sportives soviétiques : en 1986, le Comité national olympique des Etats-Unis d'Amérique et le Comité national olympique de l'URSS ont signé un memorandum d'accord et de coopération sportive. Le Comité d'Etat pour le sport de l'URSS et le Comité pour l'éducation physique et le sport de la présidence des Etats-Unis d'Amérique sont ensuite parvenus à un accord, et les liens ont été considérablement élargis entre les fédérations nationales des deux pays. Faisant fond sur la nature pacifiste du sport et sur le désir de

compréhension mutuelle des organisations sportives des Etats-Unis d'Amérique et de l'URSS, nous avons organisé en 1986 des "Jeux de la bonne volonté", auxquels ont également été invités des athlètes d'autres pays. L'élargissement des contacts entre nos deux pays se manifeste non seulement dans le domaine du sport, mais aussi de la culture physique. Avec le Conseil de l'éducation physique de la présidence des Etats-Unis d'Amérique, nous organisons ici et là-bas des épreuves à l'intention des écoliers, nous en analysons les résultats et nous échangeons nos expériences.

Ces deux ou trois dernières années se sont également notablement développés les contacts avec la République fédérale d'Allemagne, le Canada, la France et l'Italie. Récemment nous avons convenu avec l'organisation canadienne "Participation" d'organiser des compétitions populaires de culture physique à distance. Cinq paires de villes soviétiques et canadiennes vont y participer. Je ne vous dis pas cela pour vous raconter ce que nous faisons, non, je veux simplement souligner un point très important : nombre de ces accords ont été rendus possibles par l'assouplissement de la situation internationale et l'adoption d'approches nouvelles pour résoudre des problèmes cruciaux.

Des succès considérables ont également été obtenus dans le sport de haut niveau. Par exemple, les résultats des Olympiades de cette année, tant des Olympiades d'hiver à Calgary que de celles d'été à Séoul, sont impressionnants. Mais dans ce cas précis, bien entendu, on ne saurait oublier le travail considérable qu'ont également fourni le Comité international olympique, les fédérations sportives internationales et d'autres organisations.

De ce qui précède, il ressort que, pour que soient préservés les intérêts du mouvement sportif mondial et que puissent continuer à se développer la culture physique et le sport de masse, notamment dans les pays en développement, il faut que la tranquillité et la paix règnent sur notre terre. Mais il ne suffit pas d'attendre qu'il en soit ainsi. Il nous faut, de toutes nos forces, oeuvrer pour instaurer cette paix, lutter pour atténuer les tensions internationales.

Chers collègues, grande est l'importance de la culture physique et du sport dans la vie des gens. Ils sont devenus véritablement l'acquis de l'humanité. Cela étant, il ne faut pas, dans notre monde interdépendant, les considérer isolément des autres problèmes, des autres phénomènes et des autres événements. Ils ne constituent qu'une parcelle de la vie de notre planète. Leur développement futur est lié à la préservation de la paix sur terre, à la solution des problèmes écologiques, à l'urbanisation, au progrès scientifique et technique, à de multiples autres aspects de la vie des individus.

C'est pourquoi il faut, nous semble-t-il, considérer la solution de ces problèmes dans leur ensemble, en s'attachant en priorité aux questions qui touchent à la santé de l'homme et des nations, c'est-à-dire à la culture physique en tant qu'instrument de la santé des masses, au développement du "Sport pour tous".

La plupart des gens, jeunes et plus âgés, n'accordent malheureusement que très peu d'importance à leur condition physique et à leur état de santé, sans même parler des mesures à prendre pour les améliorer, en comparaison avec d'autres valeurs de la vie. Cette attitude représente pourtant une grave menace pour leur santé.

De nombreuses organisations nationales et internationales se préoccupent de la santé et de l'amélioration de la condition physique de l'homme. Parmi elles, l'Unesco joue un rôle de plus en plus actif. Le Comité intergouvernemental pour l'éducation physique et le sport qu'elle a créé il y a 10 ans a été à l'origine de nombreuses entreprises importantes. En même temps qu'elle prend des initiatives sur le plan international, l'Unesco accorde une grande importance à la coopération avec les organisations non gouvernementales. Elle a renforcé ses liens avec le Comité olympique international. Une série de mesures ont été prises, touchant notamment la création d'instituts d'éducation physique, l'amélioration de la planification dans ce domaine, la formation de spécialistes nationaux, etc. Tout cela contribue de façon positive au développement de la culture physique pour tous.

Chers collègues,

Comme vous le savez tous, un processus de restructuration est en cours dans notre pays et, dans le cadre de ce processus, une attention particulière est accordée au développement du domaine social et à l'instauration de conditions permettant le plein épanouissement de l'individu.

L'un des éléments les plus importants de la nouvelle politique sociale est l'amélioration du système de culture physique et de sport. Tout en ne négligeant aucun secteur de la population, nous donnons la priorité à la génération montante, aux enfants des écoles, tant il est vrai que les habitudes d'une vie saine se forment dès le plus jeune âge. Cherchant à affiner le concept d'éducation permanente, nous sommes en train de revoir les principes d'organisation de l'éducation physique depuis la naissance de l'enfant, c'est-à-dire son éducation physique au sein de la famille et au jardin d'enfants puis dans les établissements d'enseignement général primaires et secondaires et enfin dans les établissements d'enseignement supérieur. Dans notre système, l'éducation physique pour les jeunes d'âge

scolaire est essentiellement dispensée sous forme d'activités organisées de type scolaire ou extrascolaire, dans les écoles sportives, dans les quartiers résidentiels et, bien entendu, dans la famille.

Pourtant aujourd'hui nous sommes préoccupés par le fait qu'un nombre considérable d'enfants et d'adolescents ne bénéficient pas d'un développement normal. Les cours d'éducation physique dispensés dans les établissements d'enseignement ne satisfont qu'à raison de 12 à 15 % le besoin physique de mouvement des jeunes.

Cette situation peut également être observée dans d'autres pays.

Ceci indique que le temps est venu de revoir nombre de positions anciennes et d'étudier plus attentivement ce qui motive la pratique sportive, afin que le besoin naturel de mouvement se transforme en une solide conviction que la pratique régulière d'un sport est indispensable et utile. Pour cela il faut en inculquer les habitudes dès l'enfance. Or, ce n'est pas avec un nombre insignifiant d'heures de pratique scolaire que l'on pourra le faire. C'est pourquoi il est indispensable de mettre l'accent sur la tranche d'âge préscolaire et sur le système extrascolaire d'éducation physique.

L'idée d'un système ininterrompu d'éducation physique et de sport, nous l'avons traduite en URSS par un projet de Programme unique d'éducation physique pour la population du pays. Il repose sur le principe de la continuité de l'éducation physique pour chaque citoyen, depuis la petite enfance jusqu'à la vieillesse, et devrait permettre d'aboutir, pour chaque tranche d'âge, à une pratique obligatoire de 6 à 8 heures hebdomadaires d'exercices physiques et de sport.

Parmi les principales conditions qu'exige le Programme unique d'éducation physique de la population figurent la prise en compte de la spécificité du métier et de la nature du travail, mais aussi l'éducation physique obligatoire au sein de la famille et sa liaison organique avec l'éducation physique dans les jardins d'enfants, dans les établissements d'enseignement et sur le lieu de travail.

Et enfin, notre projet de nouveau programme suppose que l'éducation physique soit directement liée à l'hygiène du travail, à la diététique, au maintien en forme, à un certain équilibre entre travail et temps libre, à un mode de vie sain, etc.

La culture physique dans le cadre du travail est également pour nous un sérieux objet de préoccupation.

Nous estimons qu'il importe de mettre sur pied un échange d'informations et de résultats de travaux de recherche sociologique et économique faisant apparaître la nécessité d'activités axées sur la santé.

A l'époque actuelle, le CIO contribue, en usant de l'autorité du Mouvement olympique, à répandre une nouvelle conception du sport de masse. Le mouvement en faveur du "Sport pour tous" déborde les frontières des pays développés et commence à pénétrer dans les pays en développement. Ce n'est pas par hasard que le IIIe Congrès international "Le sport pour tous", prévu en 1990, aura pour thème : "Evaluation de l'efficacité des modalités et des résultats concrets de l'aide aux pays du tiers monde pour le développement du sport pour tous." Une Commission spéciale du CIO, présidée par M. Samaranch, élaborera en prévision de ce Congrès un projet traçant les grandes lignes de la coopération internationale dans ce domaine pour les années 1990 à 1992.

Divers pays mettent déjà en oeuvre avec succès des programmes nationaux en faveur du sport pour tous à l'intention de différents groupes de la population. En Tchécoslovaquie, par exemple, les activités sportives familiales sont très populaires. A Cuba, des activités de quartier sont organisées avec succès par les organes responsables de la santé et du sport. En République fédérale d'Allemagne, le programme "Trim" s'est avéré extrêmement efficace. En Belgique, les différentes municipalités rivalisent entre elles pour organiser au mieux des activités sportives à l'intention de la population, dans le cadre d'un concours qui a donné de bons résultats. Au Canada, l'association "Participation" organise concurremment un certain nombre de campagnes en faveur du sport et de la santé. En Argentine, on a mis en oeuvre un programme d'initiation massive des enfants à la natation. Il ne s'agit là que de quelques exemples de ce qui se fait à l'étranger.

Dans notre pays également, nous nous efforçons de favoriser le sport pour tous.

Le succès de l'éducation physique et du sport dépend dans une large mesure de l'existence d'un personnel d'encadrement spécialisé. En URSS, on compte un professionnel rétribué pour 760 habitants. Et à supposer même que tous ces spécialistes mettent en oeuvre des activités auxquelles soit associée la population, ils ne peuvent couvrir que 20 % de cette dernière. Nous manquons de maîtres d'éducation physique, de moniteurs, de spécialistes de la gymnastique sur les lieux de travail, de gens capables d'organiser des activités sportives dans les quartiers ou en dehors de l'école. Comment faire, dans ces conditions, sans volontaires ? Comment nous tirer de la situation actuelle ? Nous ne le pourrons, à notre avis, qu'en attirant des volontaires, et l'expérience des autres pays nous conforte dans cette opinion. En République fédérale d'Allemagne, par exemple, on compte un professionnel rétribué du

sport pour 2.500 habitants, mais un bénévole pour 35 personnes. Aux Etats-Unis, ce sont exclusivement des instructeurs et des moniteurs bénévoles qui s'occupent des activités pratiques organisées dans les quartiers résidentiels. Il est essentiel, nous semble-t-il, pour assurer l'extension du sport pour tous, de stimuler l'activité des organisateurs bénévoles et de leur conférer une autorité accrue.

Il y a lieu de mentionner ici la coopération pratique et scientifique instaurée dans ce domaine avec nos collègues de Bulgarie, de Hongrie, de République démocratique allemande, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique et du Canada. Nous ne voyons pas ce qui pourrait s'opposer à ce que soit entrepris, sous l'égide de l'Unesco, un ensemble de travaux de recherche mondiale sur les problèmes du sport de masse. Il y aurait lieu également d'envisager de publier une revue méthodico-scientifique intitulée "Le sport pour tous", qui pourrait assurer la coordination de tous les travaux entrepris dans ce domaine.

Au développement du sport pour tous pourraient contribuer :

- l'envoi de spécialistes du sport de masse dans les pays en développement ;
- le transfert gratuit, ou à des conditions avantageuses, de projets d'installations sportives extrêmement simples, aux pays en développement ;
- l'organisation de séminaires sur le sport de masse dans le cadre du programme "Solidarité olympique" ;
- la diffusion des résultats des tests pratiqués sur divers groupes de la population, notamment en URSS, aux Etats-Unis et au Canada.

La deuxième Semaine mondiale de la condition physique et du sport pour tous, dont l'Unesco a décidé qu'elle serait célébrée du 11 au 18 juin 1989, pourrait être l'occasion de dresser un bilan international des résultats obtenus dans ce domaine, surtout si le CIO s'y associe.

Chers collègues,

La Charte olympique et les chartes dont se sont dotées la plupart des organisations et associations sportives nationales et internationales reposent sur un certain nombre de nobles principes humanistes. Ce sont précisément ces principes que défend l'Unesco en décernant chaque année son prix du "fair-play" destiné à récompenser la courtoisie et la noblesse dans le domaine sportif.

Le développement du sport et des contacts sportifs ne suffit pas à lui seul à garantir le respect des valeurs et des idéaux humanistes. Il est avéré que, dans certaines circonstances, le sport peut nuire à la santé des athlètes, avoir un effet néfaste sur leur personnalité, en favorisant la brutalité, en exaltant à l'excès leurs sentiments de supériorité. Dans certains cas, le sport peut devenir une sorte d'opium du peuple, un instrument servant à manipuler l'opinion publique, un prétexte à des conflits internationaux, à la violence et au hooliganisme.

De ce fait, la défense des valeurs éthiques du sport revêt la plus haute importance.

Depuis une quinzaine d'années, des phénomènes aussi contraires à l'esprit sportif et aux valeurs humanistes que le dopage font l'objet d'une lutte systématique menée à l'instigation du CIO, de l'Unesco et de nombreuses autres organisations internationales.

La principale et la pire conséquence du recours croissant au dopage est la dégradation morale de l'individu. Le dopage est en contradiction directe avec l'esprit du fair-play, avec le principe de l'égalité des chances de vaincre, c'est-à-dire avec l'essence même du sport et du Mouvement olympique.

Mais même les plus efficaces des actions éducatives, le recours le plus énergique aux formes existantes de lutte contre le dopage ne porteront pas les fruits escomptés si l'on n'extirpe pas les causes objectives de ce phénomène, telles que l'appétit effréné du gain, et l'absence, dans la plupart des pays, de bases juridiques permettant de lutter contre ce fléau.

La situation de facilité consiste à considérer qu'en matière de dopage, ce sont les athlètes les coupables. Or, les racines du mal sont plus profondes. Nous sommes fermement convaincus qu'aucun pays ne peut résoudre seul ce problème, dont la solution exige la coopération de toutes les organisations nationales et internationales concernées, tant gouvernementales que volontaires.

Les participants à la première Conférence internationale sur ce thème, qui s'est tenue cette année au Canada, ont formulé un certain nombre de recommandations concernant la lutte contre le dopage dans le sport à l'intention des diverses fédérations internationales sportives et des comités nationaux olympiques. Il nous faut nous inspirer de ces recommandations, et les développer plus avant.

C'est, on le sait, au cours de l'entraînement que le dopage est le plus fréquent, et nous ne pouvons donc nous limiter à faire subir des tests pendant les seules compétitions.

Au cours de la réunion des responsables du sport dans les pays socialistes qui s'est tenue il y a peu à Budapest, le Comité international

olympique a été invité à créer une commission de la lutte contre le dopage à laquelle participeraient les organisations intéressées. Les membres de cette commission devraient avoir librement accès à tous les pays et pouvoir soumettre n'importe quel athlète à des tests antidopage. Il est indispensable par ailleurs, à notre avis, que tous les comités nationaux olympiques s'engagent par écrit auprès du CIO à assumer la responsabilité du contrôle antidopage.

Un accord sur ce point a été conclu entre les Comités nationaux olympiques de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique.

Nous nous proposons pour notre part d'organiser en septembre 1989, en URSS, la deuxième Conférence mondiale sur le dopage et un colloque international sur les problèmes du contrôle antidopage.

Dès 1976, la première Conférence des ministres et hauts fonctionnaires responsables de l'éducation physique et du sport avait appelé l'attention de la communauté sportive sur l'influence néfaste d'une commercialisation excessive du sport.

Il importe de reconnaître que le processus de commercialisation du sport de haut niveau est un processus objectif, du fait que le sport se développe dans le contexte de la société réelle, conformément aux lois qui lui sont propres. Dans la mesure où il permet de canaliser des ressources en faveur du développement du sport, ce processus peut, dans certaines conditions, s'avérer positif. Mais il ne faut pas oublier qu'une commercialisation abusive et non contrôlée peut réduire à néant la fonction éducative du sport. Qui plus est, elle aboutit à élargir la sphère d'influence des sponsors, à l'apparition de spécialistes du marketing dans les structures des organisations sportives, à l'ingérence dans les affaires sportives des businessmen, qui commencent par établir le calendrier des compétitions, pour finir par décider qui doit y participer.

Dans ces conditions, nous partageons le point de vue des Comités olympiques nationaux des Etats-Unis d'Amérique et de nombreux autres pays, qui estiment que le sponsoring peut et doit contribuer au développement du sport. Mais il est inadmissible que les milieux d'affaires décident de questions qui touchent aux principes mêmes du sport, inadmissible que l'esprit commercial règne sans partage dans le sport.

Il s'agit là d'un processus qui doit être dirigé et rigoureusement contrôlé par le CIO, les fédérations sportives internationales et les comités olympiques nationaux. A cette fin, il est indispensable, selon nous, d'inclure dans la Charte de toutes les associations sportives internationales, y compris dans la Charte olympique, des dispositions réglementant la commercialisation.

Nous sommes convaincus que dans ce domaine, tout comme pour résoudre le problème du dopage, un rôle tout particulier incombe aux organisations sportives nationales et aux comités nationaux olympiques.

La tendance à la commercialisation est étroitement liée au problème de la professionnalisation. Je voudrais d'emblée souligner que nous ne sommes pas opposés au sport professionnel, qui fait partie intégrante du mouvement sportif international. Mais nous ne saurions admettre un professionnalisme qui fait passer l'argent avant tout, en mettant en danger la santé des athlètes, en foulant aux pieds les normes de la morale humaine et en détruisant les valeurs éthiques du sport. Nous sommes contre la corruption et la vénalité qui existent dans le sport professionnel et commercial et nous refusons que l'émulation qui naît d'un spectacle esthétique brillant et sans compromission, source de joie pour des millions de gens dans le monde, se transforme en farce et perde tout son contenu humaniste et éducatif.

Nul ne contestera, je pense, que le problème de la violence dans le sport est largement lié précisément au sport professionnel.

L'attention que l'Unesco porte à ce problème mérite d'être particulièrement encouragée. A la fin de 1986, un groupe d'experts de l'Unesco a réalisé une étude multidisciplinaire des origines et manifestations de la violence dans l'activité sportive, accompagnée de recommandations concernant les moyens d'y remédier. Ce travail doit, selon nous, être poursuivi.

A ces "point douloureux", j'ajouterai la politique d'apartheid que le régime de Pretoria continue d'appliquer. Inhumaine, fondamentalement contraire aux principes humanitaires et criminelle du point de vue du droit international, cette politique est un obstacle qui subsiste sur la voie du développement sportif de l'Afrique du Sud.

Il y a 30 ans déjà avait été soulevée la question de l'exclusion de l'Afrique du Sud du mouvement olympique. Fort de l'appui d'un certain nombre de pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Europe, le Conseil supérieur du sport en

Afrique a lancé une campagne active pour l'isolement de l'Afrique du Sud dans le domaine du sport. Le Comité international olympique y a joint sa voix puissante en excluant le Comité national olympique d'Afrique du Sud de ses rangs, exemple d'ailleurs suivi par quelques fédérations sportives internationales.

Et pourtant il est encore trop tôt pour dire que c'en est définitivement fini de ce phénomène déshonorant : dans un certain nombre de fédérations sportives internationales, plus précisément dans 15 d'entre elles, l'Afrique du Sud ne renonce toujours pas à ses positions. Il faut donc continuer le combat. Pour que celui-ci aboutisse, il nous apparaît très important de veiller au respect systématique de la Convention internationale contre l'apartheid dans le sport adoptée par l'ONU.

Chers collègues,

Nous approchons de deux grandes dates : le centenaire du Mouvement olympique (en 1994) et celui des Jeux olympiques modernes (en 1996). A cette occasion, pourquoi par exemple l'ONU et l'Unesco ne proclameraient-elles pas l'année 1996 Année mondiale de la condition physique et du sport ?

Puisse cette initiative, ainsi que les nombreuses autres activités qui seront organisées pour marquer ces deux dates, mettre en mouvement l'opinion publique, susciter en elle une prise de conscience, et être une motivation de plus pour gagner au sport, dans tous les pays du monde, des millions de nouveaux adeptes, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes.

Pour ma part, je tiens à donner l'assurance aux participants à cette Conférence que notre pays et les organisations sportives d'URSS sont dès maintenant prêts à entretenir la coopération internationale la plus étroite dans le domaine de l'éducation physique et du sport, aux fins de renforcer la compréhension mutuelle, la paix et l'amitié dans le monde.

Je vous remercie.

ANNEXE VI

LISTE DES ETATS MEMBRES AYANT REPONDU AU QUESTIONNAIRE

Algérie (1)	Jordanie (1)
Allemagne (Rép. féd. d') (1 ^a)	Koweït (1 ^a)
Angola (1)	Luxembourg (1 ^a)
Arabie saoudite (1 ^a)	Malaisie (1 ^a)
Argentine (1 ^a)	Malawi (1 ^a)
Autriche (2)	Mali (1)
Bahreïn (1 ^a)	Malte (1 ^a)
Belgique (1)	Maroc (2)
Bénin (1 ^a)	Mexique (2)
Botswana (1 ^a)	Mozambique (1 ^a)
Brésil (1)	Niger (1 ^a)
Burkina Faso (1)	Norvège (1)
Burundi (1 ^a)	Nouvelle-Zélande (1 ^a)
Cameroun (2)	Oman (1)
Canada (1 ^a)	Panama (2)
Chili (1)	Paraguay (1 ^a)
Chine (1)	Pays-Bas (1 ^a)
Comores (1 ^a)	Pérou (1)
Congo (1 ^a)	Pologne (2)
Costa Rica (1 ^a)	République arabe syrienne (1 ^a)
Cuba (1 ^a)	République démocratique allemande (2)
Egypte (1 ^a)	RSS de Biélorussie (1)
El Salvador (1 ^a)	RSS d'Ukraine (1 ^a)
Emirats arabes unis (1 ^a)	République-Unie de Tanzanie (1 ^a)
Equateur (2)	Sénégal (2)
Espagne (1 ^a)	Suède (2)
Finlande (1 ^a)	Suisse (1 ^a)
France (1)	Tchad (1 ^a)
Ghana (1 ^a)	Tchécoslovaquie (1 ^a)
Guinée (1 ^a)	Thaïlande (1 ^a)
Inde (2)	Trinité et Tobago (1)
Indonésie (1)	Tunisie (1 ^a)
Irak (1 ^a)	Turquie (1 ^a)
Israël (1 ^a)	URSS (1 ^a)
Italie (1 ^a)	Yougoslavie (1 ^a)
Jamahiriya arabe libyenne (2)	Zambie (1)
Japon (2)	Zimbabwe (i)

(1) Etats membres dont les réponses ont été prises en compte dans le document de référence (EO-88/MINEPS II/4).

(1^a) Etats membres dont les réponses ont été prises en compte dans le document de référence et également dans l'étude statistique.

(2) Etats membres dont les réponses ont été communiquées au Secrétariat après le délai prévu.

ANNEXE VII

LISTE DES DOCUMENTS

A. Documents de travail

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| 1. Ordre du jour provisoire | ED-88/MINEPS II/1 |
| 2. Règlement intérieur provisoire | ED-88/MINEPS II/2 |
| 3. Ordre du jour provisoire annoté :
"La mission humaniste de l'éducation
physique et du sport" | ED-88/MINEPS II/3 |

B. Documents de référence

- | | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| 1. Développement de l'éducation physique
et du sport depuis 1976 (en anglais et
en français uniquement) | ED-88/MINEPS II/4 + 4 Add. |
| 2. Rapport final de la première Conférence
internationale des ministres en 1976 | ED/MO/43 |
| 3. Etude multidisciplinaire sur les origines
et les manifestations de la violence dans
l'activité sportive | 126 EX/14 |

C. Documents d'information

- | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|
| 1. Informations générales | ED-88/MINEPS II/INF.1 |
| 2. Liste provisoire des documents | ED-88/MINEPS II/INF.2 |
| 3. Calendrier provisoire des travaux | ED-88/MINEPS II/INF.3 Prov. |
| 4. Liste provisoire des participants | ED-88/MINEPS II/INF.5 Prov. |

ANNEXE VIII

LIST OF PARTICIPANTS/LISTE DES PARTICIPANTS/ LISTA DE PARTICIPANTES/СПИСОК УЧАСТНИКОВ

قائمة المشتركين / 与会者名单

A. Member States/États membres/Estados Miembros/ Государства-члены/الدول الاعضاء/ 会员国

1. Les noms propres et titres qui figurent dans ce document sont ceux qui ont été communiqués par les gouvernements et organisations intéressés. Les désignations employées ne sauraient être interprétées comme exprimant une prise de position du Secrétariat sur le statut légal ou le régime d'un pays ou d'un territoire quelconque, non plus que sur le tracé de ses frontières. Cet avertissement est également valable pour les titres des membres des délégations.
2. Sauf indication contraire, il est entendu qu'en l'absence du chef de la délégation, c'est le premier délégué présent mentionné après le chef de la délégation sur la liste qui remplace celui-ci en cette qualité.

Afghanistan/Afganistán/Афганистан/
الغانستان/ 阿富汗

Mr A.M. Saxe Hasani
President
Sport Committee
Head of Delegation

Mr Riventolla Mangal
General Secretary of National Olympic Committee

Mr Zalmai
Sport Committee

Algeria/Algérie/Argelia/Алжир/ الجزائر/ 阿尔及利亚

S. Exc. M. Rashid Abdelhalim
Ministre conseiller
Ambassade d'Algérie à Moscou
Chef de la délégation

Angola/Ангола/ انغولا/ 安哥拉

M. Rui Alberto Dias Mingas
Secrétaire d'Etat à l'éducation physique
et au sport
Président de la zone 4 du Conseil supérieur
des sports en Afrique
Chef de la délégation

Mme Raquel Maria Gracio
Directeur national

Argentina/Argentine/Argentina/Аргентина/
الارجنتين/ 阿根廷

Don Juan M. Casajus
Subsecretario de Deportes de la Provincia
de Neuquen
Jefe de la Delegación

Excmo Sr Adrian Guillermo Mirson
Ministro Plenipotenciario en la
Delegación permanente de Argentina
ante la Unesco

Annexe VIII

Sr Osvaldo Celia
Director nacional

Sr Santiago Leyden
Presidente
Club Ferro Carril Oeste

Sr Ricardo Etcheverri
Vice Presidente
Club Ferro Carril Oeste

Sr Vulian Pascual
Vice Presidente
Club Ferro Carril Oeste

Austria/Autriche/Austria/Австрия/ النمسا /奥地利

H.E. Prof. Dr. Hilde Hawlicek
Federal Minister for Education, Art and Sport
Head of Delegation

Mr Baldur Preiml
Sport Department Leader
Federal Ministry for Education, Art and Sport

Mr Norbert Riedl
Adviser
Federal Ministry for Education, Art and Sport

Mr Oswald Soukop
Cultural Counsellor
Embassy of Austria in Moscow

Bahrain/Bahrein/Бахрейн/ البحرين /巴林国

H.E. Shaikh Isa bin Rashid Al-Khalifa
President of the General Organization
for Youth and Sport
Head of Delegation

Shaikh Humood Al-Khalifa
Director of Sport Affairs

Mr Abdul Rahman Sayar
Director of Bahrain Sport Institute

Belgium/Belgique/Belgia/Белгия/ بلجيكا /比利时

M. Armand Lams
Directeur général de l'administration pour
le sport et la récréation en plein air
Chef de la délégation

M. Marcel Marneffe
Inspecteur en chef
Direction générale du sport et
du tourisme

BenIn/BéniIn/Benin/Бенин/ بنين /贝宁

S. Exc. M. Ali Houdou
Ministre de la culture, de la jeunesse
et des sports
Chef de la délégation

M. Alidou Moumouni
Directeur des sports

Brazil/Brési/Brazil/Бразилия/ البرازيل /巴西

Mr Alfredo Leal Nunes
Secretary for Physical Education
and Sport
Ministry of Education
Head of Delegation

Mr Fernando Simas-Magalhaes
First Secretary
Embassy of Brazil in Moscow
Deputy Head of Delegation

Mr Marcelo Cernak
Adviser

Bulgaria/Bulgarie/Bulgarie/България/
بلغاريا /保加利亚

M. Trendafil Martinski
Président du Conseil central de l'Union bulgare
de culture physique et des sports
Chef de la délégation

M. Zirko Gogov
Ministère de la culture, de la science et
de l'éducation

M. Ilia Atanasov
Ministère de la culture, de la science et
de l'éducation

Hme Natalia Petrova
Professeur
Chef de la Chaire organisation et direction
de la culture physique

Mme Anny Spantcheva
Ministère de l'éducation

Mme Bojidarka Voynska
Spécialiste en chef du Département international
Union bulgare de culture physique et des sports

M. Bojan Belev
Attaché à la Commission nationale de la
République populaire de Bulgarie pour
l'Unesco

Burkina Faso/Burkina Faso/Буркина Фасо/
بوركيينا فاسو/布基纳法索

M. Edoard Bognini
Conseiller technique du ministre des sports
Chef de la délégation

M. Zoumana Traoré
Directeur de l'éducation physique et sportive

Byelorussian Soviet Socialist Republic/
République socialiste soviétique de Biélorussie/
República Socialista Soviética de Bielorrusia/
Белорусская Советская
Социалистическая Республика/
جمهورية بيلوروسيا الاشتراكية السوفيتية/
白俄羅斯蘇維埃社会主义共和國

Mr Valentin Petrovich Sazanovich
Chairman of the State Committee of the
Byelorussian SSR for Physical Culture
and Sport
Head of Delegation

Mr Arkadii Alekseyvich Prokopovich
Chairman of the Byelorussian Republican
Council of All-Union Trade Union
Voluntary Physical Culture and sports Society

Mr Nikolai Timofeyevich Zaitchkov
Vice-Chairman
State Committee of the Byelorussian SSR
for Physical Culture and Sport

Cameroon/Cameroun/Camerùn/Камерун/
الكامرون/喀麦隆

S. Exc. Dr Joseph Fofe
Ministre de la jeunesse et des sports
Chef de la délégation

M. Ernest Pouhe
Deuxième Conseiller
Ambassade du Cameroun à Moscou

M. Joseph Assumba
Directeur de l'éducation physique et
des sports
Ministère de la jeunesse et des sports

M. Simon Njikam
Conseiller technique
Ministère de la jeunesse et des sports

Canada/Canadá/Канада/كندا/加拿大

The Hon. Len Derkach
Minister of Education
Manitoba
Head of Delegation

Mr Lyle Hakosky
Assistant Deputy Minister of Fitness
and Amateur Sport

Mr Fernand Tanguay
Director General
International Cultural Relations Bureau
Department of External Affairs
Ottawa

Mr B. Robert Haines
Chief Director of Education Programmes
Department of Education
Nova Scotia

Mr John Scott
Acting Director
International Relations
Fitness and Amateur Sport

Dr Tom Bedeckl
Executive Director
Canadian Association for Health, Physical
Education and Recreation

Mr Roman Waschuk
Third Secretary
Embassy of Canada in Moscow

Cape Verde/Cap-Vert/Cabo Verde/
Острова Зеленого Мыса/
الرأس الأخضر/佛得角

Sr Emanuel Charles D'Oliveira
Director General de los Deportes
Jefe de la Delegación

Sr José Luis Pinto N. Gomes
Jefe de la División de Cooperación y
Planeamiento

Annexe VIII

China/Chine/China/Китай/الصين/中国

S. Exc. M. Li Menghua
Ministre chargé de la Commission d'Etat
de la culture physique et des sports
Chef de la délégation

M. Du Haoran
Directeur du Département d'éducation physique
et sciences sportives de la Commission d'Etat
pour la culture physique et les sports

M. Zhang Quande
Directeur adjoint du Département de la Ligue
internationale de la Commission d'Etat pour
la culture physique et les sports

M. Song Jinxian
Directeur adjoint du Département des sports
et d'hygiène du Ministère de l'éducation

Mme Shi Shuyun
Chef adjoint d'une division de la Commission
nationale chinoise pour l'Unesco

M. Zhang Daozhong
Commission d'Etat pour la culture physique
et les sports

M. Song Luzeng
Commission d'Etat pour la culture physique
et les sports

M. Wang Dongfeng
Commission d'Etat pour la culture physique
et les sports

M. Gao Hongqing
Attaché
Ambassade de Chine à Moscou

Colombia/Colombie/Colombia/Колумбия/
كولومبيا/哥伦比亚

M. Oscar Azuero Ruiz
Director
Instituto de la Juventud y el Deporte
(Coldeportes)
Jefe de la Delegación

Comoros/Comores/Comoras/
Коморские Острова/جزر القمر/科摩罗

M. Kamal Abdoulwahab
Directeur général de la culture, de
la jeunesse et des sports
Chef de la délégation

Congo/Конго/الكونغو/刚果

S. Exc. M. Bouayi
Ambassadeur de la République populaire du Congo
à Moscou
Chef de la délégation

M. Honoré N'gognie
Conseiller aux sports auprès du ministre de
l'éducation physique et des sports

M. Auguste N'Koukou
Directeur de l'éducation physique

M. Robert Steph Malonga
Conseiller à la communication et à la coopération
auprès du ministre de l'éducation physique et
des sports

M. J.F. Bowandzi
Chargé d'affaires p.i.
Ambassade du Congo à Moscou

Cuba/Куба/كوبا/古巴

Sr Reynaldo Gonzalez Lopez
Vice-Presidente primero del INDER
Jefe de la Delegación

Sr Alberto Juntorena Danger
Vice-Presidente del INDER

Sr Arnaldo Rivero Fuxa
Jefe del Departamento de Educación física
del INDER

Sr Carlos Alvarez Chao
Funcionario Relaciones internacionales del INDER
Jefe del Departamento Colaboracion

Dr Ibrahim Torres Mayari
Sub-Director Técnico
Centro de Alto Rendimiento

Sr José Antonio Diaz Rey
Representante del INDER en la URSS

Cyprus/Chypre/Ciipre/Кипр/قبرص/塞浦路斯

Mr Ouranos Jonnides
President of the Administrative Council
of the Cyprus Sport Organization
Head of Delegation

Mr Andreas Hadjivassiliou
Officer in charge of Sport
Cyprus Sport Organization

Mr Haralambos Koykoylarides
Director General
Cyprus Sport Organization

Mr Dimitrakis Stefanides
Vice-President
Cyprus Sport Organization

Mr Kyriacos Kozakis
Administrative Officer
Cyprus Sports Organization

Czechoslovakia/Tchécoslovaquie/
Checoslovaquia/Чехословакия/
تشيكوسلوفاكيا /捷克斯洛伐克

Mr Jindrich Polednik
Chairman of the Central Committee of
the Czechoslovak Union of Physical
Training
Head of Delegation

Mr Miroslav Strunc
Director of the Department for Physical
Education and Sport
Présidium of the Government of Czechoslovak
Socialist Republic

Mr Michal Pollak
Director of the Department for Physical
Education of the Ministry of Education,
Youth and Physical Education of the Slovak
Socialist Republic

Mr Milan Paulas
Director of the Department for Physical Education
of the Ministry of Education, Youth and
Physical Education of the Czech Socialist
Republic

Mr Petr Pomezny
Secretary of the Czechoslovak Olympic Committee

Mr Miroslav Novotny
Senior Official of the Department for Foreign
Relations of the Central Committee of
Czechoslovak Union of Physical Training

Democratic People's Republic of Korea/
République populaire démocratique de Corée/
República Popular Democrática de Corea/
Корейская Народно-Демократическая
Республика / rée
جمهورية كوريا الشعبية الديمقراطية /
朝鮮民主主義人民共和國

M. Kim You Soun
Président du Comité de Direction
de la culture physique
Chef de la délégation

M. Kim Deunk Gil
Conseiller de la culture physique et du sport
Commission nationale de la République populaire
démocratique de Corée pour l'Unesco

M. Kim Do Yong
Secrétaire chargé de la culture physique
et du sport
Commission nationale de la République populaire
démocratique de Corée pour l'Unesco

M. Li Song Kun
Membre de la Section de la culture physique
et du sport
Commission nationale de la République populaire
démocratique de Corée pour l'Unesco

Democratic Yemen/Yémen démocratique/
Yemen Democrático/
Демократический Йемен/
اليمن الديمقراطية /民主也門

Mr Mohammed Abdul Said Hassan
First Vice President
National Olympic Committee
Head of Delegation

Mr Abdul Hamid Mohammed Hassan Al-Saidi
Director of Foreign Relations Department
Sports Supreme Council

Denmark/Danemark/Dinamarca/Dания/
الدنمارك /丹 麥

H.E. Mr Ole Vig Jensen
Minister for Sport
Head of Delegation

Ms Hanne Petersen
Vice-President
Sports Confederation

Mr Claus Lützuu Forup
Head of Section
Ministry of Culture

Mr Per Michael Voetmann
Assistant to the Minister for Sports

Mr Carl Nissen
Chief Inspector General of Youth

Ecuador/Équateur/Esuador/Эквадор/
اكوادور /厄瓜多尔

Excmo Dr Ramiro Silva del Pozo
Embajador del Ecuador en Moscú
Jefe de la Delegación

Annexe VIII

Egypt/Égypte/Egypta/Египет/مصر/埃及

H.E. Dr Abdel Ahad Gamal Eldine
Minister of Youth and Sports
Head of Delegation

Dr Essam Badawy
Director of National Sport Research Centre
Supreme Council for Youth and Sport

Mr Mohamed Ibrahim Hosny
Cultural Counsellor
Embassy of Egypt in Moscow
Supreme Council for Youth and Sport

Mr A.D. Touny
Member of Modern Pentathlon Federation

Mr Refat Saban
Expert
Supreme Council for Sport

Ethiopia/Ethiopia

H.E. Mr Girma Yilma
Minister of Culture and Sports
Head of Delegation

Dr Mulu Walle
Head
Department of Physical Education
Ministry of Culture and Sports

Finland/Finlande/Finlandia/Финляндия/
فنلندا/芬兰

H.E. Mrs Anna-Liisa Piipari
Minister for Cultural Affairs
Head of Delegation

Mr Timo Haukilahti
Head of bureau
Ministry of Education

Ms Marjatta Oksanen
Counsellor for Cultural Affairs
Ministry of Education

Ms Raija Mattila
Secretary for Cultural Affairs
Ministry of Education

Mr Pekku Oinonen
Minister Counsellor
Embassy of Finland in Moscow

Mr Raimo Railo
Assistant Secretary General

Mr Mauri Oksanen
Finnish Central Sport Federation

Mr Risto Telega
Professor
University Jyväskylä

Ms Kati Revel-Nielsen
Interpreter

France/Francia/Франция/فرنسا/法国

M. Roger Bambuk
Secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat
Ministère de l'éducation nationale chargé de
la jeunesse et des sports
Chef de la délégation

M. Jacques Grospeillet
Conseiller du ministre

M. Jacques Dersy
Directeur adjoint des sports
Secrétariat d'Etat à la jeunesse et aux sports

M. Emmanuel de Lalande de Calan
Délégué permanent adjoint de la France
auprès de l'Unesco

Mme Anita Davidenkoff
Chef du Bureau de l'Unesco auprès du
Ministère des affaires étrangères

M. Marcel Duhamel
Directeur adjoint des lycées et collèges
Ministère de l'éducation nationale

Mlle Evelyne Liouville
Chef du Bureau des relations multilatérales
Ministère de l'éducation nationale, de la
jeunesse et des sports

M. Jean-Pierre Régnier
Conseiller technique
Commission nationale française pour l'Unesco

M. Maurice Peluchon
Directeur
Comité national olympique et sportif français

M. Bernard Jeu
Membre du Comité national olympique et sportif
français

M. Michel Legras
Conseiller culturel, scientifique et technique
Ambassade de France à Moscou

M. Pascal Ruminski
Conseiller

M. J.P. Ruminski
SEJS

Gabon/Gabón/Габон/الجابون/加蓬

S. Exc. M. Victor Afene
Ministre de la jeunesse et des sports
Chef de la délégation

M. Clément Ebozo'o Eya'a
Conseiller du ministre de la jeunesse
et des sports

Gambia/Gambla/Gambia/Гамбия/غامبيا/冈比亚

Mr Touray Cherno
Director of Youth, Sports and Culture
Head of Delegation

Hon. Bakar B. Dabo

German Democratic Republic/
République démocratique allemande/
República Democrática Alemana/
Германская Демократическая
Республика/
جمهورية ألمانيا الديمقراطية/德意志民主共和国

Mr Klaus Eichler
President of the German Sports and
Gymnastics Union of the GDR (DTSB)
Head of Delegation

Prof. Dr Günter Erbach
State Secretary for Physical Culture and
Sport

Dr Irene Koshler
Head of the Department for International
Organizations
DTSB

Mr Jürgen Hiller
Head of the Division for International
Relations
DTSB

Mr Wolfgang Reuther
Head of Section
Secretariat of the National Commission
of the GDR for Unesco

Mrs Monika Schofeld
Interpreter

Mrs Heidrun Lange
Interpreter

Germany, Federal Republic of/
Allemagne, République fédérale d'/
Alemania (República Federal de)
Федеративная Республика Германии/
جمهورية ألمانيا الاتحادية/德意志联邦共和国

H.E. Dr Friedrich Zimmermann
Federal Minister of the Interior
Head of Delegation

H.E. Mr Bernhard Heibach
Ambassador
Permanent Delegate of the Federal
Republic of Germany to Unesco

Mr Erich Schaible
Director-General

Mr Wighart Hårdtl
Director-General

Mr Günter Bock
Secretary of State

Mr Hans Hansen
President of the German Sports Federation

Dr Willi Hausmann
Deputy Director-General

Mr Walfried König
Minister Counsellor

Mr Jürgen Krieghoff
Counsellor

Mr Peter Glass
Head of Section

Mr Norbert Vogt
Deputy Head of Section for International
Sports Affairs

Mr Jens-Uwe Boettcher
Director
International Relations
German Sports Federation

Mr Hans-Bodo Bertram
Counsellor
Cultural Attaché

Mr Detlev Guth

Mr Boris Peters

Annexe VIII

Mrs Ulrike Eule
Interpreter

Mrs Rita Maagh
Translator

Ghana/Гана/غانا/加纳

Mr Samuel Asumah Nelson
Deputy Minister for Youth and Sports
Head of Delegation

Mr Albert Tettey
Director of Physical Education

Greece/Grèce/Grecia/Греция/اليونان/希腊

H.E. Mr Theodore Stathis
Minister of Sports
Head of Delegation

Dr John Kiburis
Director
Doping Control Laboratory

Mr Stavros Karvounis
Adviser to the Minister of Sports on
International Relations General
Secretariat of Sports
Ministry of Culture

Mr Stelios Markakis
Press Office Journalist
Ministry of Sports

Mr Vasilis Vergis
Press Office
Ministry of Sports

Mr Axel Geracaris
Press Office
Ministry of Sports

Guinea-Bissau/Guinée-Bissau/Guinea-Bissau/
Гвинея-Бисау/غينيا بيساو/几内亚比绍

M. José Medina Lobato
Directeur général du sport
Chef de la délégation

Mme Na Fatcha Horda
Chef de la Division du sport scolaire

Guyana/Гайана/غيانا/圭亚那

H.E. Mr Hamilton Green
Prime Minister
Head of Delegation

H.E. Mr Malcolm Le Roy Paris
Ambassador of Guyana in Moscow

Mr Ivor O'Brien
Assistant Director of Youth and Sport

Mrs Seetsee Zita
Foreign Service Officer

Mr Peter Denny
Representative of Guyana in Moscow

Mr Mark Phillips

Hungary/Hongrie/Hungria/Венгрия/المجر/匈牙利

Mr Gabor Deak
State Secretary
President of the State Office for
Youth and Sports
Head of Delegation

Mr Miklos Revesz
Director
Department of International Relations
State Office for Youth and Sports

Mr Tamas Hamori
Deputy Director
Department of International Relations
State Office for Youth and Sports

Dr Istvan Fabian
State Office for Youth and Sports

Dr Eva Makra
Personal Assistant to the President

Iceland/Islande/Islandia/Исландия/ايسلندا/冰岛

H.E. Mr Svavar Gestsson
Minister of Culture and Education
Head of Delegation

Mr Reynir G. Karlsson
Head of Division for Sport and Youth Affairs
Ministry of Culture and Education

India/Inde/India/Индия/الهند/印度

Mr Mata Prasad
Joint Secretary
Ministry of Human Resource and Development
Government of India
Head of Delegation

Mr Pathros Matthai
Executive Director of Physical Education
Sports Authority of India

**Indonesia/Indonésie/Indonesia/Индонезия/
اندونيسيا/印度尼西亚**

H.E. Mr Akbar Tandjung
Minister for Youth Affairs and Sports
Head of Delegation

Mr Mangombar F. Siregar
Deputy Minister for Youth Affairs and Sports

**Iran, Islamic Republic of/
Iran, République islamique d’/
Iran (República Islámica del)/
Исламская Республика Иран/
جمهورية ايران الإسلامية/ 伊朗伊斯兰共和国**

Mr Ahmad Dargahi
Deputy Prime Minister
President of the Physical Education
Organization
Head of Delegation

Mr Nikoyk Abbas
Vice President of Technical and Federation
Affairs
Physical Education Organisation

Mr Goharkhany Akbar
Manager of Physical Education

Iraq/Iraq/العراق/伊拉克

Mr Salim Hassan Ali Kayat
Director General for Physical Education
Ministry of Education
Head of Delegation

Ireland/Irlande/Irlanda/Ирландия/ايرلندا/爱尔兰

Mr Michael Brendan Keenan
Assistant Secretary General
Department of Education
Head of Delegation

Israel/Israël/Israel/Израиль/اسرائيل/以色列

Mr Yariv Oren
Deputy Director General
Director of Sports and Physical Education
Ministry of Education and Culture
Head of Delegation

Mr Mordechai Erlich
Deputy Director of Sports and Physical
Education Authority
Chief Supervisor of Physical Education
Ministry of Education and Culture

H.E. Mr Yakov Aviad
Ambassador
Permanent Delegate of Israel to Unesco

Italy/Italie/Italia/Италия/ايطاليا/意大利

M. Salvatore Finocchiaro
Inspecteur pour l'éducation physique
et le sport scolaires
Ministère de l'éducation publique
Chef de la délégation

M. Bruno Rossi Mori
Chef de la Division de la documentation
et de l'information
Comité national olympique italien (CONI)

Côte d'Ivoire/Cote d'Ivoire/كوت ديفوار/科特迪瓦

S. Exc. M. Koutoua Bernard Ehui
Ministre de la jeunesse et des sports
Chef de la délégation

M. Silué Alfred Namogo
Directeur de l'éducation physique et
des sports

M. Lama Doso
Chargé de mission

Japan/Japon/日本/اليابان/日本

Mr Naomi Onodera
Deputy Director-General
Minister's Secretariat responsible for
the Physical Education Bureau
Head of Delegation

Annexe VIII

Mr Arifumi Ooshima
Deputy Director
Physical Education Division
Physical Education Bureau
Ministry of Education

Mr Takashi Kawahara
Lecturer
Faculty of Liberal Arts
University of Tokyo

Mr Shizuo Ito
Researcher
Sports Science Laboratory
Japan Amateur Sports Association

Jordan/Jordanie/Jordanie/Йордания/الأردن/約旦

H.E. Mr Faleh El Taweel
Ambassador of the Hashemite Kingdom
of Jordan in Moscow

Kenya/Кения/كينيا/肯尼亚

H.E. Mr Mwabili Kisaka
Ambassador of Kenya in Moscow
Head of Delegation

Mr Shem Jilo Bayaya
Education Attaché
Embassy of Kenya in Moscow

Mr Charles Mukora
Chairman
Kenya National Sports Council

Mr John Michael Sang
Commissioner for Sports

Kuwait/Кувейт/كویت/科威特

Mr Intisar Abdel Aziz Al-Qwaish
Department of Physical Education and Sport
Ministry of Education
Hon. Secretary-General of Kuwait Olympic
Committee
Head of Delegation

Mr Ahmad Jamal
Head Supervisor of Physical Education

Lao People's Democratic Republic/
République démocratique populaire lao/
República Democrática Popular Lao/
Лаосская Народно-Демократическая
Республика/جمهورية لاو الديمقراطية الشعبية/
老挝人民民主共和国
H. Phiang Sisoulath
Vice-Ministre de l'éducation
Chef de la délégation

M. Korakan
Directeur adjoint du Département des sports
Ministère de l'éducation

H. Lati Sengchanh
Département du sport
Ministère de l'éducation

Lebanon/Liban/Libano/Ливан/لبنان/黎巴嫩

H.E. Mr Mahmoud Hammoud
Ambassador Extraordinary and Plenipotentiary
of Lebanon in Moscow
Head of Delegation

Colonel Ghaleb Fahs
Director General of Youth and Sports
Ministry of Education
Deputy Head of Delegation

Mr Joseth Sakr
Adviser of the General Directorate
of Youth and Sports
Ministry of Education

Dr Semaan Sakr
Adviser of the General Directorate
of Youth and Sports
Ministry of Education

L. Ibyan Arab Jamahiriya/
Jamahiriya arabe libyenne/
Jamahiriya Arabe Libya/
Ливийская Арабская/جمهورية العربية الليبية
الجمهورية العربية الليبية/阿拉伯利比亚民众国

H.E. Mr Ali Elmansori
Minister of Mass Sport
Head of Delegation

Mr Mohamed Ali Kshir
Director-General of School Activities

Mr Musa Arebi Al-Ganduz
Secretary of Physical Education
Researches Department
University of Alfatah

Luxembourg/Luxemburgo/Люксембург/

لكسمبرغ / 卢森堡

M. Georges Lanners

Commissaire du gouvernement à l'éducation
physique et aux sports

Chef de la délégation

Madagascar/Мадагаскар/مدغشقر/马达加斯加

S. Exc. M. Jean-André Ndremanjary

Ministre de la population, de la condition
sociale, de la jeunesse et des sports

Chef de la délégation

M. Auguste Albert Johna Hippolyte

Conseiller technique

Ministère de la population, de la condition
sociale, de la jeunesse et des sports

M. Paul Rakotondras

Conseiller des sports à l'ambassade de
Madagascar à Moscou

Malaysia/Malaysia/Malasia/Малайзия/

ماليزيا / 马来西亚

Ms Teng Gaik Kwan

Deputy Minister for Youth and Sports

Head of Delegation

Mr Abdul Aziz bin Haji Atdan

Director General of Sports
Ministry of Culture and Sports

Mr Idris Ahmad Nurdin

National Sports Council

Mali/Mali/Мали/مالي/马 里

M. Diakité Balladji

Premier conseiller

Ambassade du Mali à Moscou

Chef de la délégation

M. Bandiougou Coulibaly

Conseiller culturel

Ambassade du Mali à Moscou

Mauritania/Mauritanie/Mauritania/

Мауритания/موريتانيا/毛里塔尼亚

M. Ahmed De Ya

Premier Conseiller

Ambassade de Mauritanie à Moscou

Chef de la délégation

Mexico/Mexique/México/Мексика/المكسيك/墨西哥

Sr Jésus Davila Diez

Embajada de México en la URSS

Jefe de la Delegacion

Mongolia/Mongolie/Mongolia/Монголия/

مونغوليا / 蒙古

Mr Toivgo Tuggee

Vice-Chairman

State Committee for Physical Culture
and Sport

Head of Delegation

Morocco/Maroc/Marruecos/Марокко/

المغرب / 摩洛哥

M. Abderrahman el Houdden

Chef de la Division de l'éducation
physique et du sport

Chef de la délégation

M. Mohamed Layachi

Chef de la Division des affaires sociales
et documentation

Ministère de l'éducation nationale

Mozambique/Мозамбик/موزنبيق/莫桑比克

H.E. Mr José Julio de Andrade

Minister of Sport

Head of Delegation

Mr José Sengo

Ambassador of Mozambique in Moscow

Mr Manuel Tivira

First Secretary

Embassy of Mozambique in Moscow

Mr José de Sousa Pereira

National Director of the International
Relations

Mr Jose Tivira Mekorongo

Third Secretary

Embassy of Mozambique in Moscow

Nepal/Népal/Nepal/Непал/نپال/尼泊尔

H.E. Mr Parshu Narayan Chaudhury

Minister of Education and Culture

Head of Delegation

H.E. Mr B.P. Rimal

Ambassador of Nepal in Moscow

Annexe VIII

Mr Indu Bahadur Shahi
Secretary
National Sports Council

Mr Sharad Chandra Shaha
President
National Olympic Committee

Netherlands/Pays-Bas/Paises Bajos/
Нидерланды/مولندا/荷兰

Mr Bernard Bothe
Director-General for Welfare
Ministry of Welfare, Health and Culture
Head of Delegation

Mr Pieter E. van Staveren
Deputy Director-General for Secondary
Education
Ministry of Education and Sciences

Mr Dick Happel
Deputy Director of Sports Department
Ministry of Welfare, Health and Cultural
Affairs

Nicaragua/Никарагуа/نيكاراغوا/尼加拉瓜

Sr Yamil Zuniga
Vice-Ministro de Deportes
Jefe de la Delegación

Sr Juan Rafael Cruz Perez
Director de las Relaciones Internacionales

Sr Denis Corea
Director Regional

Sr Vicente Hendiola
Traductor

Nigeria/Nigeria/Nigeria/Нигерия/نجيريا/尼日利亚

Mr James Akin Dlatunji
Director-General
Federal Ministry of Social Development,
Youth and Sports
Head of Delegation

Mr Zohdam Ndam
Information Attaché
Embassy of Nigeria in Moscow

Chief Abraham Ordia
Presidential Adviser on Sports

Mr Timothy Olusegun Lanihun
Assistant Director
Ministry of Social Development,
Youth and Sport

Mr Charles Ogochuku Itabor
Sports Administrator
National Sports Commission
Assistant Secretary-General
National Olympic Committee

Norway/Norvège/Noruega/Норвегия/
النرويج/挪威

H.E. Mr Hallvard Bakke
Minister of Cultural and Scientific Affairs
Head of Delegation

Ms. Elisabeth Walaas
Personal Secretary for the Minister
of Culture
Ministry of Cultural and Scientific
Affairs

Mr Svein-Erik Jensen
General Director
Department of Youth and Sport
Ministry of Cultural and Scientific Affairs

Mr Oskar Petter Jensrud
Executive Officer
Department of Youth and Sport
Ministry of Cultural and Scientific Affairs

Mr Hans B. Skaset
President of the Norwegian Confederation
of Sport

Oman/Omán/Оман/عمان/阿曼

H.E. Mr Hazar bin Mohamed bin Ali Al-Sheikh
Ambassador of the Sultanate of Oman in Moscow
Head of Delegation

Mr Hamdan bin Saif bin Bashir Al-Gafri
First Secretary
Embassy of the Sultanate of Oman in Moscow

Peru/Perou/Perú/Перу/بيرو/秘鲁

Dr Tomas Pinna
Vice-Presidente del Consejo nacional
del Deporte
Jefe de la Delegación

- Poland/Pologne/Polonia/Польша/بولندا/波兰
- H.E. Mr Alexander Kwasniewski
Minister
Chairman of the Committee for Youth
and Physical Culture
Chairman of the Polish Olympic Committee
Head of Delegation
- Dr Stanislaw Paszczyk
Vice-Chairman of the Committee for Youth
and Physical Culture
- Mr Michal Korcozowicz
Deputy Director of the Department for
International Relations
Committee for Youth and Physical Culture
- Portugal/Португалия/البرتغال/葡萄牙
- Dr José Ribeiro e Castro
Conseiller du Ministre
- Prof. Arcelino Manuel Mirandela Da Costa
Directeur général des sports
- M. Sergio Sacadura-Cabral
- Qatar/Катар/قطر/卡塔尔
- Mr Mohamed Alkhuleifi
Under-Secretary of Ministry of Information
and Youth Welfare Supreme Council Member
Head of Delegation
- Mr Mohamed Ali Al Mohanady
Director of Sports Department and Youth Welfare
Supreme Council
- Mr Nasser Mohamed Obaldan
Head of Education and Sport Department
- Mr Davood Naseeb Al Shokry
Sports Department and Youth Welfare
Supreme Council
- Republic of Korea/République de Corée/
Republika de Corea/Корейская Республика/
جمهوریہ کوریا/大韩民国
- H.E. Mr Sang-Ho Cho
Minister of Sport
Head of Delegation
- H.E. Mr Tae Hyuk Hahn
Ambassador
Permanent Delegate to Unesco
Alternate Head of Delegation
- Mr Yun Taek Lee
Special Adviser to the President
for sports Administration
- Mr Byung Jo Chang
Director-General
International Sports Bureau
Ministry of Sport
- Mr Ho Yul Yoo
Secretary to the Minister of Sports
- Mr Jee Chull Oh
Director
International Sports Division
Ministry of Sports
- Mr Doo Yong Chung
Director
Office of Planning and External Relations
Korean National Commission for Unesco
- Mr Byung Hoon Lee
Assistant Director
International Sport Division
Ministry of Sports
- Romania/Roumanie/Rumania/Румыния/
رومانيا/罗马尼亚
- Mr Gheorghe Gomoiu
President
National Council for Physical Education
and Sport
Head of Delegation
- Mr Valentin Constandache
Director
National Council for Physical Education
and Sport
- Mr Alexandru Calciu
Instructeur
- Rwanda/Руанда/رواندا/卢旺达
- S. Exc. M. Laurent Kanyarubira
Ambassadeur du Rwanda à Moscou
Chef de la délégation
- Saint Lucia/Sainte-Lucie/Santa Lucia/
Сент-Люсия/سانت اويسيا/圣卢西亚
- Hon. Stephenson King
Minister for Community Development, Social
Affairs, Youth and Sports
Head of Delegation

Annexe VIII

Mr Pierre Michael Burnley
Physical Education Officer

Samoa/Camoa/ساموا/萨摩亚

Mr Uili Tafaeso
Under-Secretary of Youth, Sport and Culture
Head of Delegation

Mr Afioga Tapusatele Keli Tuatasalo
Deputy Director of Sport

Saudi Arabia/Arabie saoudite/
Arabie Saoudite/Саудовская Аравия/
المملكة العربية السعودية/沙特阿拉伯

Mr Ibrahim Bin Ali Al-Shami
Deputy President
Youth Welfare for Technical Affairs
Head of Delegation

Mr Hani Al-Idressi
Director of International Relations
Department Youth Welfare

Mr Abdulrahman bin Saoud Al-Ajaji
Head of Saudi Committee for Physical
Education and Sport

Senegal/Sénégal/Senegal/Сенегал/السنگال/塞内加尔

S. Exc. M. Abdoulaye Makhtar Diop
Ministre de la jeunesse et des sports
Chef de la délégation

M. Amadou Ibrahima Dia
Directeur de l'éducation physique et
des sports

Stycheles/Сейшельские Острова/سيشل/塞舌尔

Mr Antonio Gopal
Director for Sports
Head of Delegation

Mr James Barreau
Assistant Administrative Officer
National Sports Council

Somalia/Somalia/Somalia/Сомали/الصومال/索马里

H.E. Mr Abdullahi Mohamed Mire
Minister of Culture and Education
Head of Delegation

H.E. Mr Abdullahi Egal Nur
Ambassador of Somalia in Moscow

H.E. Mr Hassan Sheikh Hussein
Director-General for Asia and Socialist
Countries' Department
Ministry of Foreign Affairs

Mr Adbi Khalif Abdurahman
Secretary for Foreign Affairs
General Federation of Trade Unions of Somalia

Mr Haye Mao Dere
Counsellor
Embassy of Somalia in Moscow

Spain/Espagne/España/Espania/اسبانيا/西班牙

Ilmo Sr Don Francisco J. Guillan Moreira
Director del Gabinete del Consejo Superior
de Deportes
Jefe de la Delegación

Sr Don Isidoro Alonso Hinojal
Secretario Ejecutivo de la Comisión
Española de Cooperación con la Unesco

Suriname/Суриннам/سورينام/苏里南

Mrs Denise de Rooy
Teacher in Physical Education
Head of Delegation

Sweden/Swede/Suecia/Швеция/السويد/瑞典

H.E. Mr Ulf Lönnqvist
Minister for Housing and Sports
Head of Delegation

Mr Lars Strandberg
Under-Secretary of State responsible
for Sports
Deputy Head of Delegation

Mrs Ebba Carlquist
Head of Section
Physical Education and Sports
Swedish National Board of Education

H.E. Ms Annie Marie Sundbom
Ambassador
Ministry for Foreign Affairs

Mr Lars Karlberg
Head of Section
Ministry of Education

Mr Stig Hedlund
International Secretary of the Swedish
Sports Confederation

Mr Bo Libert
Attaché
Embassy of Sweden in Moscow

Switzerland/Suisse/Swazilandia/Швейцария/
سويسرا/瑞士

M. Raymond Bron
Président de la Commission fédérale
de la gymnastique et du sport
Chef de la délégation

S. Exc. M. François Nordmann
Ambassadeur
Délégué permanent de la Suisse auprès
de l'Unesco
Chef adjoint de la délégation

M. Ferdinand B. Inesch
Directeur de l'Association suisse du sport

M. Martin Aeschbacher
Troisième secrétaire
Ambassade de Suisse à Moscou

M. Keller Heinz
Director of Suisse School for Physical
Education and Sport

Syrian Arab Republic/
République arabe syrienne/
República Árabe Siria/
Сирийская Арабская Республика/
الجمهورية العربية السورية/阿拉伯叙利亚共和国

Mr Marwan Arafat
Member of the Executive Bureau General Sports
Federation
Head of Delegation

Thailand/Thaïlande/Thailandia/Таиланд/
تايلاند/泰 国

Mr Sakul Sriprom
Deputy Minister for Education
Head of Delegation

H.E. Mr Prajit Rojanaphruk
Ambassador of Thailand in Moscow

Mr Piwitporn Keowhookdar
Director of Health and Physical Education
Promotion Division
Department of Physical Education
Ministry of Education

Mrs Savitri Suwansathit
Director of External Relations Division
Ministry of Education
Deputy Secretary-General
National Commission for Unesco

Togo/Toro/توغو/多 哥

S. Exc. Gnemagna Dometo
Ministre de la jeunesse, des sports et
de la culture
Chef de la délégation

M. Elessessi Edzene
Conseiller technique du ministre
de la jeunesse et des sports

M. Abalo Komlan
Directeur des études à l'Institut national
de la jeunesse et des sports

Tunisia/Tunisie/Túnez/Тунис/تونس/突尼斯

S. Exc. M. Ahmad Ouhaies
Ambassadeur de Tunisie à Moscou
Chef de la délégation

M. Belhassen Lassoued
Maître assistant éducation physique
et sportive
Secrétaire général de la Fédération
internationale de l'éducation physique

M. Kamel Benzerti
Directeur de l'éducation physique et sports
scolaires et universitaires

Turkey/Turquie/Turquia/Турция/تركيا/土耳其

Mr Yaman Baskut
Counsellor
Embassy of Turkey in Moscow
Head of Delegation

Mr Kemal Kamilloglu
Director General of Physical Education
and Sports
Ministry of National Education, Youth
and Sports

M. Akgun Bor
Attaché
Embassy of Turkey in Moscow

Annexe VIII

Uganda/Ouganda/Uganda/Уганда/اوغندا/乌干达

Hon. John H. Ntimba
Minister of State for Education
Head of Delegation

Miss Anastasia Makkazi
Secretary General
Uganda National Commission

Mrs Winfred Bakunda
Personal Assistant to the Minister
of State for Education

Ukrainian Soviet Socialist Republic/
République socialiste soviétique d'Ukraine/
República Socialista Soviética de Ucrania/
Українська Соціалістическа
Республіка/
جمهورية اوکرونیة الاشتراکية السولیبیتة/
乌克兰苏维埃社会主义共和国

Mr Michail M. Baka
Chairman
Ukrainian SSR State Committee
for Physical Culture and Sports
Head of Delegation

Mr Yuri Gorski
First Deputy Chairman of the Ukrainian SSR
State Committee for Physical Culture and
Sport

Mr Vjacheslav A. Sotnikov
Counsellor
Ukrainian SSR National Commission for Unesco

Union of Soviet Socialist Republics/
Union des républiques socialistes soviétiques/
Unión de Repúblicas Socialistas Soviéticas/
Союз Советских Социалистических Республик/
اتحاد الجمهوريات الاشتراکية السولیبیتة/
苏维埃社会主义共和国联盟

Mr Mara Gramov
Chairman of the State Committee for Physical
Culture and Sport of the USSR (Goskomsport)
Head of Delegation

Mr Nikolai Ivanovich Rousak
Vice-Chairman
State Committee for Physical Culture and
Sport of the USSR

Mr Vlacheslav Gavrilin
Deputy Chairman of the State Committee for
Physical Culture and Sport of the USSR

Mr Vasili Gromyko
Deputy Chairman of the State Committee for
Physical Culture and Sport of the USSR

Mr Vitaly Smirnov
Chairman of the State Committee of the RSFSR

Mr Alexander Kozlovski
Chief of the International Department
State Committee for Physical Culture and
Sport of the USSR

Mr Mikhail F. Mikhno
Chief of Section
USSR Commission for Unesco
Ministry of Foreign Affairs of USSR

United Arab Emirates/Emirats arabes unis/
Emiratos Árabes Unidos/
Объединенные Арабские Эмираты/
الإمارات العربية المتحدة/阿拉伯联合酋长国

Sultan Al-Sewaidi Sultan
Assistant General Secretary of Youth
and Sports

United Republic of Tanzania/
République-Unie de Tanzanie/
República Unida de Tanzania/
Объединенная Республика Танзания/
جمهورية تنزانيا المتحدة/坦桑尼亚联合共和国

Mr Jenerali Ulimwengu
Director of Youth and sports
Ministry for Community Development,
Culture and Sport
Head of Delegation

Mr Joas Nkongo
Senior Curriculum Development
Institute of Curriculum Development

Mrs Ally Fatma Saïde
Ministry for Community Development
Culture and Sport

Mr Nkongwanzoka Martin
Minister Counsellor

Mr Nchimbi Hilari
Private Secretary to the Minister for
Community Development Culture, Youth
and Sports

Uruguay/Уругвай/اوروغواي/乌拉圭

Prof. José Enrique Esperon
Vice-Presidente de la Comisión nacional
de Educación física
Ministerio de Cultura
Jefe de la delegacion

M. Santos Holf Caresani
 Director Secretario
 Comisión nacional de Educación física
 Ministerio Educación y Cultura

Venezuela/Венесуэла/ فنزويلا/ 委内瑞拉

Mr Alejandro Perera
 Embassy of Venezuela in Moscow
 Head of Delegation

Viet-Nam/Viêt-Nam/Вьетнам/ فيتنام/ 越南

Mr Trinh Ngor Chu
 First Deputy Chairman
 State University for Physical Culture
 and Sport
 Head of Delegation

Mr Thanh Lam Doan
 Vice-Director
 International Department of Sport Committee

Mr Bao Ngoc Dang
 Department of International relations
 State University for Physical Culture
 and Sport

Yemen/Йемен/اليمن/ 也 门

M. Ali Al-Gaffari
 Cultural Attaché
 Responsible for Physical Education and Sports
 Embassy of Yemen in Moscow
 Head of Delegation

Yugoslavia/Yougoslavie/Yugoslavia/
 Югославия/يوغوسلافيا/ 南斯拉夫

M. Dusko Dragun
 Président de la Fédération de culture
 physique
 Chef de la délégation

M. Dragan Stajkovic
 Chef du Département international de la
 Fédération de culture physique

Zambia/Zamble/Zambila/Замбия/ زامبيا/ 赞比亚

H.E. Mr Frederick Shumba Napunda
 Minister of General Education, Youth
 and Sport
 Head of Delegation

Mr Alexis Muyunda
 Deputy Director of Sports
 Ministry of General Education, Youth
 and Sport

Zimbabwe/Зимбабве/ زيمبابوي/ 津巴布韦

Mr C.R. Dzimba
 Acting Deputy Secretary
 Ministry of Youth, Sport and Culture
 Head of Delegation

Mr Ephraïm Chikadaya
 Zimbabwe Embassy

B. Observateurs/Observers/Observadores/Наблюдатели/المراقبون/ 观察员

1. NON-MEMBER STATES/ETATS NON MEMBRES

Holy See/Saint-Siège

Monsieur Lorenzo Frana
 Observateur permanent du Saint-siège
 auprès de l'Unesco
 Chef de la délégation

Monsieur Antonio Franco
 Conseil pour les affaires publiques
 de l'Eglise

M. Gilles Dellance
 Expert

United Kingdom of Great Britain and Northern
 Ireland/Royaume-Uni de Grande-Bretagne et
 d'Irlande du Nord

Mr J. Franck Taylor
 Président
 Association internationale de la presse
 sportive

Mr J. Boulter

Annexe VIII

United States of America/États-Unis d'Amérique

Mr Richard T. Miller
United States Observer at Unesco
Paris

Mr Simon A. McNeely
Executive Director
Society of State Directors of Health
Physical Education and Recreation
President's Council on Physical Fitness
and Sports

Mr Carl A. Troester
Secretary General
International Council of Health
Physical Education and Sport
Washington D.C.

2. PALESTINE LIBERATION ORGANIZATION, RECOGNIZED
BY THE LEAGUE OF ARAB STATES/ORGANISATION DE
LIBERATION DE LA PALESTINE RECONNUE PAR LA
LIGUE DES ETATS ARABES

M. Omar Masalha
Représentant de l'OLP auprès de l'Unesco

M. Ahmed Khaled Meari
Conseiller

3. INTERNATIONAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

World Health Organization/Organisation mondiale
de la santé

M. Igor Gundarov
Regional Office for Europe

4. INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS/ORGANISATIONS
INTERGOUVERNEMENTALES

Council of Europe/Conseil de l'Europe

Mr George Walker
Head of Sport Section

5. INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
HAVING CONSULTATIVE AND ASSOCIATE RELATIONS
WITH UNESCO (CATEGORY A)/ORGANISATIONS INTER-
NATIONALES NON GOUVERNEMENTALES AYANT DES
RELATIONS DE CONSULTATION ET D'ASSOCIATION
AVEC L'UNESCO (CATEGORIE A)

Catholic International Federation for Physical
and Sports Education/Fédération internationale
catholique d'éducation physique et sportive
(FICEP)

M. Arnoud Vriens
Vice-Président de la FICEP
Président de la Néerlandse
Katholieke Sportfederatie (NKS)

Mlle Maria-Rosa Zanella
Vice-Présidente de la FICEP

M. Aldo Notario
Président du Centro Sportivo Italiano

General Association of International Sports
Federations (GAISF)/Association générale des
fédérations internationales de sports (AGFIS)

Dr Un Yong Kim
Président

Dr Luc Niggli
Secrétaire général

Mme Josiane Niggli
Secrétaire

M. Jean-Louis Meuret
Chargé de presse
Rédacteur

M. Yuri Titov
Président de la FIG (Gymnastique)

M. Valeri Syssoev
Président de la FIAC (Cyclisme)

Dr Ruben Acosta
Président
Fédération internationale de volley-ball

Mme Maria de Lourdes Acosta
Conseiller du Président
Fédération internationale de volley-ball

M. Abelardo Raidi
Vice-Président
Association internationale de la presse sportive

M. Massimo Della Pergola
Secrétaire général
Association internationale de la presse sportive

International Federation for Physical Education/
Fédération internationale d'éducation physique
(FIEP)

M. Belhassen Lassoued
Secrétaire général

International Council for Health, Physical
Education and Recreation (ICHPER)/Conseil inter-
national pour la santé, l'éducation physique et
la récréation

Mr S. Jae Park
Honorary Member Secretary-General

Mr Ju-Ho Chang
Board Member

Mr Jim Delpy
Assistant Researcher

International Council of Sport Science and
Physical Education (ICSSPE)/Conseil inter-
national pour l'éducation physique et la science
du sport (CIEPSS)

Dr August Kirsch
President

Mr Werner Sonnenschein
Secretary General

Mr Gerhard Simonis
Documentation Expert

World Peace Council/Conseil mondial de la paix

Ms Elena Petushkova
Representative
Vice-President of Soviet Peace
Committee

6. INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
HAVING INFORMATION AND CONSULTATIVE RELATIONS
WITH UNESCO (CATEGORY B)/ORGANISATIONS INTER-
NATIONALES NON GOUVERNEMENTALES AYANT DES
RELATIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION
AVEC L'UNESCO (CATEGORIE B)

International Fair-Play Committee/
Comité international pour le fair-play

M. Jacques Ferran
Président
Association internationale pour un sport
sans violence

M. Georges Bertellotti
Secrétaire général
Entente pour un sport sans violence

M. Jean Sylvestre
Secrétaire général de l'Association française
pour un sport sans violence et pour le
fair-play

International Union of Students/
Union internationale des étudiants

M. Felix Jean Andriantsoavina
Secrétaire - Coordonnateur
Département de l'éducation physique
et du sport

6. INTERNATIONAL NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
HAVING MUTUAL INFORMATION RELATIONS WITH
UNESCO (CATEGORY C)/ORGANISATIONS INTER-
NATIONALES NON GOUVERNEMENTALES AYANT DES
RELATIONS D'INFORMATION MUTUELLE AVEC L'UNESCO
(CATEGORIE C)

Arab Sports Confederation/Confédération arabe
des sports

Dr Abdel Kareem Ibrahim Darwish
Chairman
Research Committee

Mr Fahd Saleh Al-Turbaq

**7. SPORTS ORGANIZATION HAVING WORKING RELATIONS
WITH UNESCO/ORGANISATION SPORTIVE AYANT DES
RELATIONS DE TRAVAIL AVEC L'UNESCO**

Olympic movement/Mouvement olympique

S. Exc. M. Juan Antonio Samaranch
Président du CIO
Président de la Commission du mouvement
olympique

Le Prince Alexandre de Mérode
Premier Vice-Président du CIO
Président de la Commission médicale du CIO

M. Alexandru Siperco
Membre du CIO
Représentant du CIO au sein du Bureau
du Mouvement olympique

M. Borislav Stankovic
Membre du CIO
Secrétaire général de l'Association des
fédérations internationales olympiques
d'été et de la Fédération internationale
de basket-ball
Représentant des fédérations internationales
olympiques et reconnues au sein du Bureau
du Mouvement olympique

M. Raoul Mollet
Président du Comité olympique et interfédéral
belge
Représentant des comités nationaux olympiques
au sein du Bureau du Mouvement olympique

M. Alain Coupat
Chef de cabinet du Président du CIO

M. Shahbaz Behnam
Membre de l'administration du CIO

M. Fekrou Kidane
Conseiller spécial, Commission "Apartheid et
olympisme"

ANNEXE IX

BUREAU DE LA CONFERENCE

Président : M. Marat Gramov (URSS)

Vice-Présidents : M. J.M. Casajus (Argentine)
M. H. Al-Khalifa (Bahreïn)
M. T. Martinski (Bulgarie)
M. F. Tanguay (Canada)
M. A. Juantorena Danger (Cuba)
M. A.A. Gamal Edine (Egypte)
M. V. Afene (Gabon)
M. P. Chaudhari (Népal)
M. Sang-Ho Cho (République de Corée)
M. F.S. Hapunda (Zambie)

Rapporteur général : M. F.R. Imesch (Suisse)

ANNEXE X

SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

<u>Directeur général de l'Unesco</u>		<u>Division des conférences</u>	
M. Federico Mayor		M. H. Pobukovsky	COL
Assistant du Directeur général : M. G. Ponce		M. F. Kabbara	COL/C
		M. H. Bagration	COL
		M. G. Cortabarría	COL/C
<u>Représentants du Directeur général</u>			
M. A. Chiba		M. J. Maingot	COL/D
Sous-Directeur général adjoint pour l'éducation		Mlle L. Carroll	COL/D
		Mlle D. Thornborough	COL/D
M. E. Brunswic			
Directeur de la Division des sciences de l'éducation, contenus et méthodes		Mme G. Haddad	COL/D
M. P. Vagliani		Mme Y.F. Liu	COL/D
Directeur de la Division de la jeunesse		M. J. Wang	COL/D
		Mme H.F. Zhu	COL/D
		Mme H. Grau Zaragoza	COL/D
<u>Secrétaire général de la session</u>			
M. V. Kolybine, ED/STE		Mlle E. Diallo	COL/D
		M. I. Arzoglou	COL/O
		M. K. Filali	COL/O
<u>Assisté par :</u>			
<u>Secteur de l'éducation</u>			
M. C. Randriamanantenasoa,	ED/SCH/EPS	M. J. Feng	COL/I
M. J. Gurriaran	ED/EPP	M. S. Gao	COL/I
Mme L. Limag	ED/SCH	M. D. Liu	COL/I
M. A. Pokrovsky	ED/STE	M. Z. Liu	COL/I
M. H. Dergatcheff	ED/SCH/FIDEPS	M. J.L. Schott	COL/I
Mlle J. Britland	ED/SCH	M. J. Shi	COL/I
Mme R. Derosch	ED/SCH	M. J. Xu	COL/I
Mlle F. Girard	ED/EPP		
Mlle P. Lacroix	ED/STE	M. C. Shearmur	COL/T
Mme M.J. Lallart	ED/SCH	M. J. Corbett	COL/T
Mme F. Larrivet	ED/SCH	M. A. Shebaya	COL/T
M. P. Henquet, consultant		M. H. El Kely	COL/T
M. G. Sala, consultant FIDEPS		M. R. Benalissa	COL/T
		M. A. Amid	COL/T
		M. H. Dekhani	COL/T
		M. A. El Masri	COL/T
		Mme. N. Treille	COL/T

Annexe X

M. Q.Z. Ma	COL/T	Mlle N. Laroche	COL/T
M. B. Zhang	COL/T	M. F. Falchier	COL/T
Mrs. Y. Chen	COL/T	Mme A.F. Truffault	COL/T
M. H. Lu	COL/T		
M. F.Z. Sun	COL/T	Mme J. Tanguy	COL/T
M. S.Z. Yang	COL/T		
		<u>Division OPI</u>	
M. J. Cardona	COL/T	M. E. Bailby	OPI
M. R. Alvarez	COL/T	M. V. Oudatchine	OPI
M. I. Manzi	COL/T	Mme Z. Cusnir	OPI
M. G. Perez	COL/T	Mme P. Calabuig	OPI
Mme D. Delgado d'Imperio	COL/T		
		<u>Bureau des services généraux</u>	
		M. R. Navillod	GES